



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Le Département
agit pour
VOUS
AVANT
TOUT!

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

www.departement06.fr

 #AlpesMaritimes



DEPARTEMENT06

VOUS
AVANT
TOUT!

Chaque année,
la publication du rapport d'activités
du **Département des Alpes-Maritimes**
est l'occasion de faire
un **bilan des chantiers et des projets**
à venir de notre collectivité.

Sommaire

Les Alpes-Maritimes en chiffres	4
2021 en images	6



Partie 1

L'institution départementale

Les élus	10
Le Conseil départemental	12
Les compétences du Conseil départemental	15

Partie 2

Les missions et politiques

Focus COVID	18
Focus Reconstruction des vallées	22
Le plan environnemental GREEN Deal 	24
Le plan numérique SMART Deal 	26
L'action sociale	28
Les actions éducatives, sportives et culturelles	40
L'aménagement et le développement du territoire	54
Le développement des infrastructures	74
Le fonctionnement de l'administration départementale	78

Partie 3

Le rapport financier

Gestion budgétaire	90
La structure du compte administratif 2021	94
Trésorerie et dette	102
Situation patrimoniale du Département	112



les Alpes-Maritimes en chiffres

1



TERRITOIRE

- **4 294 km²** de superficie
- **3 143 m** de dénivelé entre le massif du Mercantour et le littoral
- **40 km** de plage

2



ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- **2** arrondissements
- **9** circonscriptions
- **27** cantons
- **163** communes

3



POPULATION

- **1 108 475** habitants
- Densité : **258,14** habitants/km²
- Actifs : **485 941**

4



ÉCONOMIE / EMPLOI

- **21 957** créations d'entreprises
- **3,452** milliards d'euros d'exportations
- **3,578** milliards d'euros d'importations



5



ÉDUCATION

- **611** établissements scolaires
- **194 007** élèves dont **52 075** collégiens

6



TOURISME

- **7,5 millions** de visiteurs
- **2^e** aéroport de France
- **6,54** millions de passagers
- **35** ports (18 402 places)
- **15** stations de ski

7



ENVIRONNEMENT

- **6 500 km** d'itinéraires de randonnées balisés
- **19** parcs naturels départementaux
- **1** parc maritime départemental

Janvier



COVID 19 - Ouverture de centres de vaccination à Puget-Théniers, Sospel, Tende, Breil-sur-Roya et Saint-Vallier-de-Thiery.



Routes - Livraison d'un nouvel engin polyvalent à la Subdivision départementale d'aménagement du centre d'exploitation de Valberg.

Février



Sports - 53^e édition du Tour des Alpes-Maritimes et du Var.



Reconstruction de la vallée de la Roya - Inauguration du Pont de Veil à Breil-sur-Roya.

Mars



GREEN Deal - Inauguration du parking de covoiturage « Mermoz » à Mandelieu-La Napoule pour favoriser les mobilités alternatives et lutter contre l'autosolisme.



Solidarités - Ouverture d'un CLIC 06, service de proximité dédié aux seniors et aux personnes en situation de handicap, inauguré à Puget-Théniers.

Juillet



Renouvellement de l'assemblée départementale et réélection du Président du Département des Alpes-Maritimes, Charles Ange Ginésy



Education - Cérémonie de remise des prix aux 3216 collégiens et aux 1218 bacheliers lauréats du Brevet et du Baccalauréat titulaires de la mention « Très Bien ».

Août



GREEN Deal - 2^e édition du Festival AstroValberg.



Culture - Soirée de clôture du Jazz' Art Lympia à l'espace culturel Lympia.

Septembre



Tempête Alex - Lancement de la BD solidaire « La Tempête ».



Culture - Le Cinéma Mercury rebaptisé « Cinéma Jean-Paul Belmondo ».

Avril



Routes - Projet de reconstruction du pont de la Trinité à Puget-Théniers.



SMIAGE - Travaux de protection de la berge en rive droite du Cians sur la RD28 à Rigaud.

Mai



Tourisme - 3^e édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur qui s'est tenue du 9 mai au 9 juin 2021.



Santé - Remise des prix aux lauréats du 12^e appel à projets Innovation Santé et lancement du 13^e appel à projets santé.

juin



Education - Remise des prix aux collégiens lauréats du concours « Lutte contre le gaspillage alimentaire » en présence du Chef niçois Chistian Plumail.



GREEN Deal - Inauguration de la piste cyclable bidirectionnelle - RD 6098 entre Villeneuve-Loubet et Antibes.

Octobre



GREEN Deal - Lancement du nouveau jeu digital du Département « Les explorateurs des parcs » au parc naturel départemental de Vaugrenier.



Culture - Inauguration de la 1^{re} Micro-Folie départementale à Nice.

Novembre



GREEN Deal - Le Département s'engage dans la rénovation énergétique avec le lancement du guichet Confort Energie 06 à destination des Maralpins.



Solidarités - 7^e Journée départementale des Seniors au Palais Acropolis.

Décembre



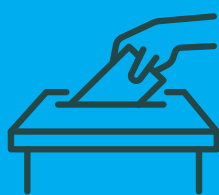
Grands projets - Signature du Contrat départemental de territoires urbains avec la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et la ville de Cannes.



Culture - 16^e édition du Festival C'est Pas Classique avec Camille et Julie Berthollet.

Partie
1

L'institution départementale



CHIFFRES CLÉS

- Assemblée
départementale
106 délibérations
- Commission
permanente
164 délibérations

Le **Conseil
départemental des
Alpes-Maritimes** est
constitué de **54 élus**
représentant
les **27 cantons**



les élus



Mme Anne SATTONNET,
M. Charles Ange GINESY (Président)

26 Vence



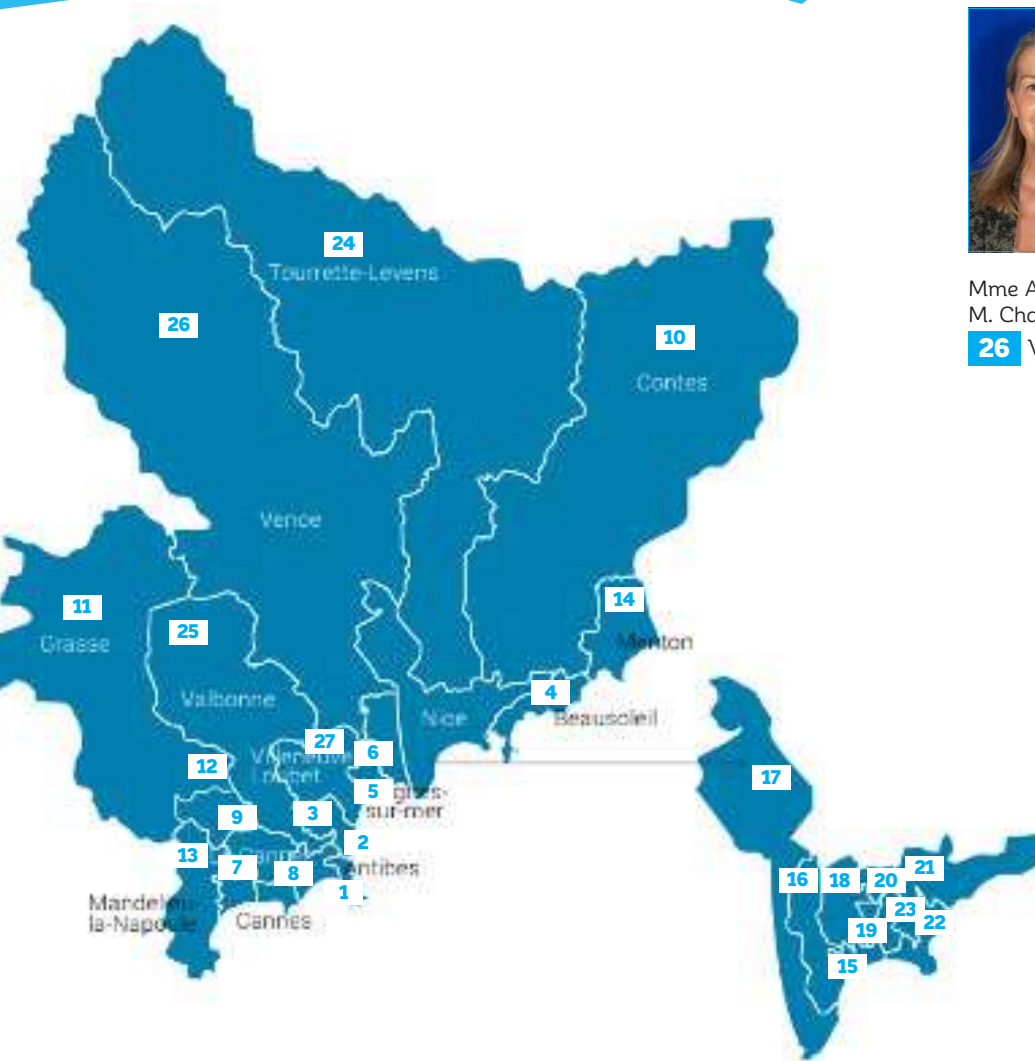
Mme Françoise THOMEL,
M. Kevin LUCIANO

1 Antibes 1



Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP,
M. Jacques GENTE

2 Antibes 2



Mme Carine PAPY,
M. Roland CONSTANT

5 Cagnes-sur-Mer 1



Mme Sabrina FERRAND,
M. Xavier BECK

4 Beausoleil



Mme Sophie NASICA,
M. Jean-Pierre DERMIT

3 Antibes 3



Mme Pierrette ALBERICI,
M. Joseph SEGURA

6 Cagnes-sur-Mer 2



Mme Joëlle ARINI,
M. Frank CHIKLI

7 Cannes 1



Mme Alexandra MARTIN,
M. David LISNARD

8 Cannes 2



Mme Fleur FRISON-ROCHE,
M. Didier CARRETERO

9 Le Cannet



Mme Céline DUQUESNE,
M. Sébastien OLHARAN

10 Contes



Mme Michèle OLIVIER,
M. Jérôme VIAUD

11 Grasse 1



Mme Marie-Louise GOURDON,
M. Mathieu PANCIATICI

12 Grasse 2



Mme Michèle PAGANIN,
M. David KONOPNICKI

13 Mandelieu-La Napoule



Mme Gabrielle BINEAU,
M. Patrick CESARI

14 Menton



Mme Valérie SERGI,
M. Auguste VEROLA

15 Nice 1



Mme Françoise MONIER,
M. Bernard ASSO

16 Nice 2



Mme Pascale GUIT NICOL,
M. Yannick BERNARD

17 Nice 3



Mme Caroline MIGLIORE,
M. Philippe PRADAL

18 Nice 4



Mme Catherine MOREAU,
M. Franck MARTIN

19 Nice 5



Mme Martine OUAKNINE,
M. Jean-Pierre LAFITTE

20 Nice 6



Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM,
M. Jean-Jacques CARLIN

21 Nice 7



Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO,
M. Bernard CHAIX

22 Nice 8



Mme Gaëlle FRONTONI,
M. Philippe SOUSSI

23 Nice 9



Mme Christelle D'INTORNI,
M. Eric CIOTTI

24 Tourrette-Levens



Mme Vanessa LELLOUCHE,
M. Gérald LOMBARDO

25 Valbonne



Mme Marie BENASSAYAG,
M. Michel ROSSI

27 Villeneuve-Loubet

Le Conseil départemental



27 cantons et 54 élus

Dans le cadre de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 qui a introduit de nouvelles dispositions relatives au Conseil départemental, les Conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire. Le Conseil départemental est une assemblée délibérante strictement paritaire, chaque canton étant représenté par un binôme « homme-femme ».



2021 – Une année de renouvellement

Suite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021, l'ensemble des membres du Conseil départemental a été renouvelé. A titre exceptionnel, la durée du mandat des Conseillers départementaux élus en juin 2021 est prolongée jusqu'en mars 2028 (soit un mandat de 6 ans et 9 mois). La nouvelle assemblée départementale

s'est réunie pour la première fois le 1^{er} juillet 2021.

Au cours de cette séance, M. Charles Ange GINESY a été réélu, par ses pairs, à la présidence du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Les 15 Vice-présidents et les membres de la commission permanente ont également été élus au cours de cette séance.



Le président

Le président élu pour la durée du mandat, détient le pouvoir exécutif du Département et dirige les services de l'administration départementale. Il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil départemental. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.



L'assemblée départementale

Elle est composée des 54 Conseillers départementaux dont 15 vice-présidents et définit les grandes orientations de la politique départementale. Elle s'est réunie 6 fois en 2021.



La commission permanente

Composée de l'ensemble des Conseillers départementaux, elle assure, par délégation de l'assemblée départementale, le fonctionnement courant de la collectivité. En 2021, la commission permanente s'est réunie 6 fois.

l'assemblée départementale

Président

M. Charles Ange GINESY

Vice-Présidents

M. Xavier BECK Administration générale, ressources humaines et évaluation des politiques publiques
Mme Anne SATTONNET Risques naturels, aménagement du territoire et patrimoine départemental
M. David LISNARD Tourisme
Mme Gaëlle FRONTONI Mémoire, patrimoine culturel et anciens combattants
M. Auguste VEROLA Enfance et culture
Mme Marie BENASSAYAG Mer et mobilités douces
M. Jérôme VIAUD GREEN Deal - environnement et croissance verte
Mme Valérie SERGI Handicap
M. Patrick CESARI Infrastructures et mobilités routières et relations avec Monaco
Mme Michèle PAGANIN Ruralité et politiques agricoles
M. Bernard CHAIX Insertion, emploi et commerces
Mme Joëlle ARINI Education, collèges et accès aux savoirs
M. Jacques GENTE Santé et seniors
Mme Carine PAPY Jeunesse et sports
M. David KONOPNICKI SMART Deal - transition numérique et innovation

Chargée de mission

M. Bernard ASSO Enseignement supérieur, recherche, affaires internationales et cinéma
M. Sébastien OLHARAN Reconstruction des vallées
M. Kevin LUCIANO Chargé de mission (auprès du Président)

Autres membres

Mme Pierrette ALBERICI
Mme Gabrielle BINEAU
M. Yannick BERNARD
Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP
M. Didier CARRETERO
M. Frank CHIKLI
M. Eric CIOTTI
M. Jean-Pierre DERMIT
Mme Christelle D'INTORNI
Mme Céline DUQUESNE
Mme Sabrina FERRAND
Mme Fleur FRISON-ROCHE
Mme Pascale GUIT NICOL
M. Jean-Pierre LAFITTE
M. Gérald LOMBARDO
Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Alexandra MARTIN
Mme Sophie NASICA
Mme Michèle OLIVIER
M. Michel ROSSI
Mme Françoise THOMEL

M. Jean-Jacques CARLIN
M. Roland CONSTANT
Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM
M. Franck MARTIN
Mme Caroline MIGLIORE
Mme Françoise MONIER
Mme Catherine MOREAU
Mme Martine OUAKNINE
M. Philippe PRADAL
Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO
M. Joseph SEGURA
M. Philippe SOUSSI

Mme Marie-Louise GOURDON
M. Mathieu PANCIATICI

le Conseil départemental

Les commissions spécialisées

Avant les séances, les **12** commissions spécialisées examinent les dossiers et préparent ainsi les décisions qui seront soumises à l'assemblée départementale. Elles sont dirigées chacune par un président et travaillent avec l'appui technique des services départementaux.

1. Commission **finances , interventions financières, administration générale et SDIS**

Président : **M. Eric CIOTTI**

Vice-présidents : **M. Yannick BERNARD - Mme Gabrielle BINEAU**

(cette commission se réunit avant chaque séance plénière et chaque commission permanente conformément au règlement intérieur du Conseil départemental).

2. Commission **emploi, insertion, lutte contre la fraude**

Présidente : **Mme Sabrina FERRAND**

Vice-présidents : **M. Sébastien OLHARAN - M. Auguste VEROLA**

3. Commission **autonomie**

Président : **M. Jean-Pierre LAFITTE**

Vice-présidentes : **Mme Christelle D'INTORNI - Mme Sophie NASICA**

4. Commission **enfance**

Présidente : **Mme Vanessa LELLOUCHE**

Vice-présidentes : **Mme Pierrette ALBERICI - Mme Fleur FRISON-ROCHE**

5. Commission **attractivité territoriale et agriculture**

Président : **M. Gérald LOMBARDO**

Vice-présidentes : **Mme Céline DUQUESNE - Mme Pascale GUIT NICOL**

6. Commission **GREEN Deal, environnement et croissance verte**

Président : **M. Yannick BERNARD**

Vice-présidents : **Mme Gabrielle BINEAU - M. Didier CARRETERO**

7. Commission **santé**

Président : **M. Frank CHIKLI**

Vice-présidents : **M. Jean-Pierre LAFITTE - Mme Alexandra MARTIN**

8. Commission **transports et déplacements**

Président : **M. Didier CARRETERO**

Vice-présidentes : **Mme Céline DUQUESNE - Mme Sophie NASICA**

9. Commission **SMART Deal et éducation**

Présidente : **Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP**

Vice-présidentes : **Mme Gaëlle FRONTONI - Mme Vanessa LELLOUCHE**

10. Commission **culture, enseignement supérieur, recherche et affaires internationales**

Président : **M. Bernard ASSO**

Vice-présidents : **Mme Gaëlle FRONTONI - M. Auguste VEROLA**

11. Commission **sport, jeunesse et devoir de mémoire**

Présidente : **Mme Christelle D'INTORNI**

Vice-présidentes : **Mme Michèle OLIVIER - Mme Françoise THOMEL**

12. Commission **gestion des risques**

Président : **M. Jean-Pierre DERMIT**

Vice-présidents : **M. David KONOPNICKI - M. Sébastien OLHARAN**

les compétences du Conseil départemental

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes : une action proche et volontariste

La répartition des compétences entre les collectivités locales est définie par les lois de décentralisation successives depuis 1982.

Les grands domaines d'intervention du Département :

- Action sociale : protection de l'enfance, insertion des personnes en difficulté, RSA, aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées, prévention sanitaire ;
- Infrastructures : gestion des routes départementales et des ports ;
- Éducation : construction, équipement, entretien des collèges ;
- Culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, musées ;
- Développement local : aides aux associations, aux communes, tourisme, agriculture.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (acte II de la décentralisation) a engagé une nouvelle vague de décentralisation. Le Conseil général s'est vu à cette occasion attribuer de nouvelles compétences en matière de :

- Action sociale : programmes de santé ;
- Transport : gestion du réseau routier national transféré en totalité hors autoroute dans le 06 (devenu réseau routier départemental ou national d'intérêt local) ;
- Logement : gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- Éducation : recrutement et gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) ainsi que la restauration scolaire des collèges ;
- Culture : transfert de certains domaines patrimoniaux, schémas départementaux des enseignements artistiques.

Mais au-delà de ce cadre législatif, pour coller à la réalité des territoires et aux besoins des habitants, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a opté

pour une démarche volontariste en se saisissant de domaines facultatifs tels que l'emploi et l'économie, l'environnement, l'aménagement du territoire, le sport, la création et la diffusion culturelle.

Depuis 2012, en application de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que leurs dépendances et accessoires, les transports scolaires, les zones d'activités et la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques ont été transférés à la Métropole Nice Côte d'Azur sur son territoire.

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les compétences suivantes ont été transférées à compter de 2017 :

- les compétences sociales concernant l'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, les aides aux jeunes en difficulté et les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, à la Métropole Nice Côte d'Azur à l'intérieur du périmètre de cette dernière ;
- les compétences portuaires concernant les ports de Cannes, Golfe-Juan, Menton et Nice, aux communes de Cannes, Vallauris, Menton et à la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- la compétence économique et la compétence en matière de transports interurbains et de transports scolaires, à la Région.

Ladite loi a également supprimé la clause générale de compétence des départements qui exercent désormais uniquement les compétences spécifiquement attribuées.

- Focus COVID
- Focus Reconstruction des vallées



focus COVID



UN ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL FACE A LA CRISE SANITAIRE.

Actions en faveur de la santé

Vaccination : le Département a assuré la vaccination dans 83 communes du haut et moyen pays, avec le concours des communes concernées. Les 10 centres départementaux de vaccination et l'équipe mobile ont réalisé en 2021 près de 150 000 injections.

- Centres gérés par les professionnels de santé locaux en lien avec le Département : Saint-Vallier-de-Thiery ; Sospel ; Breil/Tende ; Contes ; L'Escarène ;
- Centres gérés par des agents du Département : Vence ; Saint-Jeannet ; Puget-Théniers ; Centre administratif ; La pointe de Contes.

Dès janvier 2021 et pendant toute cette année, une

plateforme téléphonique départementale dédiée à la vaccination Covid a permis de renseigner les usagers et leur fixer des rendez-vous.

Dépistage : réalisation de tests RT-PCR et antigéniques à destination des agents du Département, de la Préfecture, et des personnels et socio-professionnels des stations de ski, avec l'aide des professionnels de santé de territoire.

Soutien à la recherche et à l'innovation : aide financière allouée au titre des appels à projets santé exceptionnel « Recherche COVID-19 – lutte contre les pandémies » pour un montant de 267 191 €.

Actions en faveur de l'enfance

- Soutien des établissements d'accueil de jeunes enfants et des structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dans la gestion quotidienne de la crise

- sanitaire ;
- Soutien psychologique et médico-social des assistants familiaux ;
- Très forte mobilisation des agents des centres de protection maternelle et infantile (PMI) et de la direction de l'enfance pour assurer la vaccination de la population maralpinaise et des agents du Département ;
- Maintien des jeunes de l'ASE dans les structures au-delà de leur majorité ;
- Distribution de masques aux établissements du secteur de l'enfance : dotation de 21 500 masques chirurgicaux, dont 7 000 provenant de l'Etat

Laboratoire Vétérinaire Départemental

- Le Laboratoire vétérinaire départemental a poursuivi en 2021 la réalisation d'analyses SARS-CoV-2 par PCR sur les eaux usées, en tant que prestataire du réseau COMETE (réseau de surveillance du Covid). Ces analyses, réalisées sur les stations de relevage des réseaux d'eaux usées, permettent de cartographier dans le temps le niveau de circulation virale dans la population, de suivre les tendances et de mettre en œuvre des actions de lutte ciblées et adaptées.

Actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Vaccination : Le Département a soutenu, en dépêchant une équipe mobile composée de médecins, les vaccinations dans 3 EHPAD (Fondation Pauliani à Nice, Gastaldy à Gorbio et Floribunda à Mandelieu-La Napoule) et 5 résidences autonomie (Résidence Pasteur à Antibes, Lou Paradou à Antibes, Villa Val d'Or à Antibes, La Fraternelle à Cagnes-sur-Mer et les Îles de Lérins à Cannes-la-Bocca) afin de vacciner les résidents.

Distribution de matériels aux établissements médicosociaux : la distribution de matériels de protection contre la COVID-19 ainsi que des tests PCR et antigéniques a continué à s'opérer de façon ponctuelle selon les besoins de certains établissements médico-sociaux.

Convention et partenariat : Un partenariat a été conclu avec le Centre d'Innovation et d'Usages en Santé (CIUS) pour un montant de 30 000 € afin de répertorier les initiatives ou les dispositifs ayant émergé pendant la crise sanitaire par des acteurs accompagnant les personnes âgées ou en situation de handicap, afin d'en dégager des recommandations d'amélioration concrètes guidées pour permettre leur essaimage et leur déploiement à long terme par le plus grand

nombre. Le projet prévoit donc de produire un guide méthodologique pour accompagner la reproduction et la pérennisation des initiatives probantes de manière efficace et efficiente.

Continuité du service public et protection des agents départementaux

Durant cette année 2021, le Département a continué à œuvrer par tous les moyens à la protection de ses agents de la COVID-19 en :

- fournissant les équipements nécessaires : masques, gels, plexiglas de protection... ;
- adaptant son organisation et son fonctionnement aux circonstances, avec notamment l'activation, en tant que de besoin, du dispositif de télétravail exceptionnel ;
- isolant dans un premier temps, puis en accompagnant lors de leur reprise, les agents dont l'état de santé les rend vulnérables aux formes graves de la maladie ;
- développant avec ses acteurs de prévention des campagnes de prévention et d'information sur les gestes barrières adaptés aux métiers de la collectivité accompagnant les agents fragilisés psychologiquement par les confinements successifs et la poursuite de la crise sanitaire ;
- mettant en place un système d'alerte Covid performant 24h/24 et 7j/7 pour détecter les personnes à risque, qui s'appuie sur la médecine de prévention (tracing des cas avérés et cas contacts) ;
- permettant la réalisation sur site de tests PCR grâce à l'antenne mobile du plan B gérée par la direction de la santé ;
- proposant la vaccination en ouvrant un centre de vaccination sur le centre administratif, également géré par la direction de la santé.

Grâce à ces actions, menées en concertation avec les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et à son adaptation constante aux nouvelles et nombreuses réglementations sanitaires, la collectivité a continué à assurer ses missions de service public tout en maîtrisant, autant que faire se peut, l'exposition de ses agents au risque sanitaire.

Le dispositif visant à préserver la santé des agents au travail (PSAT) a également à nouveau été fortement mobilisé en cette année de crise sanitaire. La psychologue du travail a ainsi réalisé 637 entretiens d'accompagnement, soit 101 de plus qu'en 2020.

focus COVID



Actions mises en place pour le fonctionnement de l'administration départementale

- Poursuite de l'équipement des agents avec des PC portables et autres équipements permettant et facilitant le télétravail et la mobilité ;
- Mise en place de solutions techniques sur le réseau du système d'information du Département pour permettre le télétravail massif pendant les périodes de confinement ;
- Augmentation de débit des liaisons informatiques de certains sites critiques ;
- Formation des agents et des élus à l'usage des nouveaux outils collaboratifs et de communication permettant de maintenir la continuité des activités en télétravail et en assurant la sécurité sanitaire au travail : réunions en visioconférences, accès à l'annuaire professionnel, appels téléphoniques / conversations, partages de documents...

Actions en faveur des collégiens

Distribution d'équipement :

12 300 masques en tissu distribués aux agents techniques des collèges.

Distribution de masques chirurgicaux et masques FFP2 à destination des lingères et des agents ayant des préconisations médicales.

Gymnases départementaux :

Les gardiens départementaux ont été dotés de téléphones portables avec l'application de vérification du pass vaccinal afin de donner le droit d'accès aux utilisateurs associatifs.

Protocole sanitaire :

Continuité de l'accompagnement avec des conseils à la reprise et à la réouverture des collèges, dans le cadre de la Task Force Education, conformément au protocole

sanitaire en vigueur :

- proposition de la formation « Protocole sanitaire » pour le nettoyage et la désinfection des locaux ;
- intervention dans les établissements en difficulté et soutien technique apporté ;
- astreinte téléphonique Education joignable 24h/24, 7j/7 permettant le signalement puis l'enregistrement des situations COVID-19. Cette astreinte organise également le remplacement des agents afin d'assurer la continuité de service dans les collèges.

Multimédia éducatif : La généralisation de la mise en place de classes mobiles dans les établissements a permis de faire face à l'éventualité du confinement d'un ou de plusieurs collèges.

L'expérimentation de cours en visioconférence avec l'installation de webcams en 2020 s'est poursuivie.

En raison du COVID, le défi orthographe s'est déroulé en 2021 en effectif réduit au Fab Ecole du collège Bertone en tenant compte des restrictions sanitaires. Seuls 2 élèves représentant le collège étaient présents, les autres étaient connectés en visioconférence.

La ligne téléphonique d'assistance destinée aux parents et aux élèves a été maintenue.

L'équipe de 11 apprentis a continué d'assurer la maintenance informatique de niveau 1 dans les collèges du département.

La mise en place, en partenariat avec le Rectorat, de la plateforme numérique Pearltrees Education (solution conforme RGPD et Gestionnaire d'Accès aux Ressources), organisateur de ressources collaboratif, a été encouragée pour les établissements qui se sont portés volontaires en 2021 : 11 collèges du département ont expérimenté cette solution avec succès.

Pour mémoire, cet outil dédié aux établissements scolaires, permet aux enseignants, de façon simple et intuitive, d'organiser leurs activités pédagogiques en classe comme à la maison.

Ainsi, les actions de la section multimédia s'inscrivent dans une politique d'anticipation de crise sanitaire et de réactivité afin d'assurer la continuité pédagogique tout en modernisant les pratiques vers le numérique (GREEN Deal).



CHIFFRES CLÉS

- 149 884 vaccinations dont 529 dans 15 collèges et 1 lycée ;
- plus de 400 agents départementaux mobilisés ;
- 902 tests PCR réalisés à l'antenne ambulatoire du Plan B - CADAM ;
- 81 000 appels téléphoniques ;
- une participation financière de l'ARS de 399 742 €.

focus

Reconstruction des vallées

Les 2 et 3 octobre 2020, la tempête Alex ravageait nos paysages, nos routes, notre patrimoine et meurtrissait les habitants de nos vallées de la Roya, de la Vésubie, de la Tinée, du Var et de l'Estéron. Le Département mobilisait dès lors tous les moyens pour faire face à l'urgence et venir en aide aux personnes sinistrées, aux entreprises, aux collectivités. Rétablir les communications, désenclaver, apporter l'aide d'urgence, rétablir des services publics, mettre en œuvre des permanences médico-sociales, débloquer des aides d'urgences, un guichet d'hébergement d'urgence. Faire preuve d'entraide et de solidarité dans l'urgence, agir auprès de toutes et tous.

2021, aider les sinistrés, les entreprises et les collectivités pour le retour à la vie : un Département solidaire.

A partir des 6 Maisons d'Aides aux Sinistrés réparties sur toutes les vallées touchées, 1 610 familles ont été aidées et accompagnées pour plus de 2,1 M€ mobilisant 144 agents médicosociaux soit 975 jours/agents de travail cumulés, 178 relogements d'urgence dont plus d'une centaine de familles l'était encore fin 2021 et 152 relogements pérennes pour un total de plus d'1,5 M€.

Sur l'année 2021, pour l'ensemble des vallées, plus de 461 entreprises et 50 agriculteurs ont bénéficié d'aides à hauteur de 6,2 M€ auxquels se sont ajoutés 614 K€ pour aider à la reconstruction des moyens de production dans les vallées soit au total 6,8 M€.

Le Département a également engagé en 2021 un montant de 19,3 M€ pour venir en aide aux communes et intercommunalités dans les vallées sinistrées au titre de la solidarité.

2021, l'urgence a fait place au temps de la reconstruction : un Département qui a tenu ses engagements pour permettre la résilience de nos vallées et le retour de la vie.

Le Département a tenu ses engagements en réalisant des travaux colossaux d'une ampleur sans précédent pour reconstruire vite, mieux, avec une volonté d'exemplarité et de durabilité, portant aux côtés des communes une vision d'avenir et de résilience des vallées. Ont contribué, en particulier, unissant leurs efforts à ceux du Département, pour dessiner un avenir nouveau, les services de l'Etat, de la Région, des collectivités et des entreprises.

Dans la vallée de la Roya, l'engagement financier fin 2021 s'élève à plus de 140 M€, dont 124 M€ pour les travaux routiers, et un montant exécuté à près de 80 M€, soit plus de 5 M€ de travaux par mois, ou 250 K€ par jour. Dès mars 2021, 2 ponts provisoires ont été mis en place à Ambo et Cairos, dont le marché pour les deux ponts iconiques définitifs a été lancé en octobre 2021. Dès mi-2021 ont été engagées les études des deux ponts de type bow-string pour le Bourg Neuf et les 14 Arches à Tende. Dès septembre 2021 ont été mis en service le premier pont définitif reconstruit à Perthus, ainsi que le pont de Veil de type Bailet mis en place à Breil-sur-Roya. Fin 2021 était notifié le marché de la galerie paravalanche qui permettra l'accès durable à Castérino par la RD 91. Sur les 6 ponts, ouvrages d'art majeurs à reconstruire dans la Roya, 1 a déjà été terminé en fin 2021 et 3 autres ont vu leurs travaux débiter.

Au total, en 2021, ce sont plus de 50 kilomètres de routes totalement reconstruites de manière pérenne dans la vallée de la Roya ainsi que la planification et l'orchestration de la totalité des travaux à mener au cours des prochaines années dont notamment le futur tunnel de Paganin.

Le Département a également participé à hauteur de 2 M€ aux travaux de sécurisation pour permettre la totale réouverture en 2021 du réseau ferroviaire dans la Roya.

Dans le Moyen Var et l'Estéron, 3,4 M€ de travaux routiers ont été réalisés en 2021 sur un montant de dégâts estimé à 6,3 M€.

Concernant les bâtiments publics, le Département a procédé aux travaux d'urgence sur l'ensemble des bâtiments pour la réouverture des collèges, dont notamment Jean-Baptiste Rusca à Tende et rapidement permettre aux collégiens de reprendre le cours de la



vie. L'acquisition et la réhabilitation du bâtiment des Douanes à Breil-sur-Roya a permis d'y accueillir les services de la Mission Reconstruction.

Dans la Vésubie, le Vesúbia Mountain Park a réouvert ses portes au public dès le 26 juin 2021, après plus de 5,8 M€ de travaux de remise à neuf de l'équipement, réalisés par les services départementaux pour le compte du SMIX.

2021, La reconstruction en chiffres.

- 127,4 M€ de travaux routiers
- 200 chantiers engagés
- 200 ouvriers et 380 000 heures de travail
- 50 km de routes départementales reconstruites
- 30 000 m² de parois et de murs reconstruits
- 1610 familles aidées pour 2,1 M€
- 178 familles relogées pour 1,9 M€
- 6,8 M€ d'aides aux entreprises et agriculteurs
- 2 M€ d'aides pour le réseau ferroviaire
- 839 K€ d'investissements bâtimentaires
 - Maison des Sinistrés
 - Démolition des bâtiments de la gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie déstabilisés par la tempête
 - Modulaires de la Base Force 06 de Tende
 - Travaux au collège Jean Salines de Roquebillière
 - Acquisitions foncière de voirie

2021, le précieux concours du SMIAGE pour la résilience hydraulique des vallées

Le SMIAGE a engagé, entre octobre 2020 et fin 2021, 17,2 M€ pour la réalisation des travaux hydrauliques d'urgence et de reconstruction sur l'ensemble des vallées. Le schéma global d'aménagement proposé aux communes et à l'Etat identifie un ensemble de travaux à venir dont le montant est estimé à 41,8 M€ qui seront réalisés d'ici 2024.

Dans la vallée de la Roya, 6,5 M€ de travaux ont été réalisés pour la mise en sécurité et la protection des quartiers dans les villages, le recalibrage des cours d'eau et des vallons, le confortement des berges. A ce titre, dans le cadre du renouveau post tempête Alex, les protections des berges du Lac de Breil et de la promenade Clemenceau ont permis la remise en eau du lac.

Dans la Vésubie, 5,8 M€ ont été mandatés pour la restauration capacitaire du Boréon, la sécurisation du

site du Parc Alpha, le désenclavement de quartiers, la sécurisation de berges, la remise en état des seuils, la réparation de digues.

Sur le Cians, 626 K€ ont été consacrés au confortement des berges le long de la RD 28. Le SMIAGE est également intervenu pour rétablir des pistes d'accès emportées par les crues à Cuebris et à Tourrette-du-Château.

2021, la reconstruction en images : flashez les QR code ci-dessous



Vous pourrez découvrir la réalisation de deux de nos chantiers les plus emblématiques dans le cadre de la reconstruction de la vallée de la Roya, ou rendez-vous sur le site du Département : <https://www.departement06.fr/actualites-24/travaux-de-reconstruction-dans-la-vallee-de-la-roya-42302.html>

le plan environnemental GREEN Deal

Dans un contexte national et international où l'enjeu climatique et la santé s'imposent comme des sujets majeurs, où des événements d'ampleur et de fréquence croissante frappent les territoires et fragilisent les populations, le Département des Alpes-Maritimes peut se prévaloir à de multiples égards de son engagement exemplaire en matière de protection de la nature, d'écoresponsabilité et de croissance verte.

Un engagement historique dont la pertinence augmente à l'aune des enjeux actuels

Le Département assume depuis les années 1960, la mission de protéger les espaces naturels sensibles notamment à travers la création et la gestion de parcs naturels départementaux (PND), malgré la pression foncière de l'urbanisation du littoral. C'est cet engagement historique qui a permis, en 2021, à plus de 2,7 millions de visiteurs de profiter, dans vingt PND dont un PND maritime, d'un accès à des activités saines et proches de la nature. Ce sont ainsi 4 740 hectares d'espaces naturels dans lesquels la biodiversité est précieusement préservée.

Initié dans les années 80, le Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées géré par le Département avec l'approbation des 163 communes offre un réseau exceptionnel de 6 500 km de tracés balisés. Cette offre de nature incomparable valorise nos territoires d'exception de la mer à la montagne et contribue à l'attractivité du territoire en permettant notamment le développement d'un tourisme sportif sain et durable.

Dans ce cadre privilégié, l'action du Département en matière de sport, d'éducation et de culture, a permis l'émergence de compétitions sportives de grande ampleur, de festivals et d'activités de sensibilisation et de connaissance au contact de la nature et du patrimoine maralpin pour un épanouissement personnel de chacun et des bénéfices en matière de santé pour tous.

Dans l'exercice de ses compétences fondamentales, le Département a adapté de longue date ses pratiques et adopté des modes d'actions vertueux précurseurs et exemplaires. Zéro pesticide depuis 15 ans pour l'entretien des bords de route et des espaces naturels, fauchage raisonné, soutien des transports collectifs pour inciter au report modal dans les déplacements, protection du milieu marin, soutien à l'agriculture locale et à la recherche pour des protocoles de culture sans pesticides, plan apicole et soutien au pastoralisme, adaptation du patrimoine bâti départemental sont autant de voies qui ont été ouvertes par anticipation.

Un engagement complémentaire pour accélérer la transition écologique : Le GREEN Deal

Pour accompagner et accélérer la transition écologique du territoire maralpin, le Département s'est doté depuis 2017 d'un programme d'action ambitieux et pluri-thématique qui s'étoffe chaque année : le GREEN Deal. Ce programme a vocation à apporter des solutions nouvelles, innovantes et plus ambitieuses pour répondre à la fois aux enjeux du territoire et aux nouvelles attentes des Maralpains.

La stratégie GREEN Deal se décline désormais dans toutes les politiques du Département. Les actions GREEN Deal réalisées en 2021 relèvent des 5 thématiques suivantes : la transition énergétique, la mobilité douce et durable, la connaissance et la préservation de la nature, l'agriculture locale et l'alimentation durable, et l'exemplarité du Département dans ses activités et dans le soutien aux initiatives locales innovantes et éco-responsables.

En matière d'énergie, le contexte maralpin est celui d'une forte dépendance au réseau de transport électrique et aux sources d'énergie extérieures puisque 7 % seulement des besoins énergétiques sont couverts par des énergies produites dans le département.

Parallèlement, 60 000 Maralpains sont exposés de manière récurrente à une pollution de l'air et 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont imputables aux consommations énergétiques des bâtiments et des déplacements de personnes. Enfin, 40 000 logements, soit près de 8 % du parc de résidences principales, sont classés « très énergivores » et 35 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.

L'enjeu de la **transition énergétique** est donc à la fois économique, environnemental et social et la question de l'énergie s'inscrit au cœur des politiques départementales tant sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments que sur la production d'énergie locale renouvelables, ou la mobilité.



L'action du Département concerne à la fois l'amélioration de son patrimoine propre, c'est-à-dire son parc de bâtiments (avec le plan de rénovation énergétique des collèges notamment), sa flotte de véhicules (conversion à l'électrique) et l'accompagnement des projets structurants du territoire ou d'échelle plus modeste au travers des outils d'investissement publics/privés (SEML GREEN Energy06) ou de solidarité territoriale (contractualisation avec les EPCI et aide aux communes) ou de solidarité humaine (programme Confort Energie 06 qui soutient la rénovation des logements et lutte contre la précarité énergétique).

En matière de mobilité, le Département soutient et favorise le développement d'une **mobilité durable** à faible émission en agissant sur toutes les formes de déplacement, les transports en commun par contractualisation avec les autorités organisatrices de mobilité (AOM), le covoiturage, l'incitation aux déplacements doux mais aussi le développement du télétravail qui réduit le nombre de déplacements domicile travail.

En 2021, le Département a accentué son ambition dans un Plan mobilité ainsi que dans un Plan vélo départemental transversal 2022-2028 adoptés en décembre 2021. Ce dernier, doté d'un budget total de plus de 60 M€ permet une mise en œuvre coordonnée dans plusieurs domaines : infrastructures pour développer un réseau de pistes cyclables continu et sécurisé, sports, tourisme, sensibilisation des collégiens mais aussi en appui des politiques sociales et en faveur des personnes handicapées par la mise à disposition de vélos adaptés.

En matière de **connaissance et de préservation de la nature**, le Département poursuit le double objectif de préserver la biodiversité patrimoniale maralpine et d'accueillir et sensibiliser le grand public. Le Département déploie son action sur trois grands axes : l'acquisition foncière, afin d'étendre les surfaces bénéficiant d'une protection sur le long terme ; les travaux destinés à préserver la valeur biologique des espaces, avec notamment l'entretien des massifs forestiers et des itinéraires de randonnées, la prévention des incendies, l'élimination des espèces invasives, et une attention particulière sur les zones humides ; la mise en valeur des PND à travers les aménagements destinés à leur accessibilité, une offre d'animations enrichie avec spécifiquement en 2021, le déploiement de l'application numérique « Les explorateurs des parcs ».

Pour renforcer son action en faveur de **l'agriculture et d'une alimentation durable**, le Département s'est engagé dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole et rurale dont le plan 2022-2028 a été adopté en novembre 2021 et vise trois objectifs : favoriser une alimentation durable locale, accompagner l'adaptation des exploitations au changement climatique et contribuer à la structuration agricole du territoire.

D'une manière globale, le Département s'est donc engagé à être un **Département exemplaire**. Il s'appuie désormais pour ce faire sur deux démarches transversales complémentaires initiées en 2021 : La réalisation de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, qui permet de disposer d'éléments factuels d'auto-évaluation et d'une aide à la décision pour alimenter les réflexions et les actions du Département sous le prisme de l'empreinte carbone et la formalisation d'un budget vert qui permettra de quantifier et de voir évoluer la part budgétaire accordée aux actions vertueuses en matière d'éco-responsabilité.

Au-delà de ses propres actions, le Département incite et soutient ses partenaires pour des démarches complémentaires, que ce soit au travers d'une commande publique responsable qui introduit les notions règlementaires d'économie circulaire ou du soutien aux initiatives locales innovantes et éco-responsables via des appels à projets (AAP GREEN Deal 2021) ou dans sa politique de solidarité territoriale qui invite les collectivités à prendre une part encore plus active dans la transition écologique.

le plan numérique SMART Deal

Dans un contexte d'évolution technologique galopante, le recours au numérique transforme en profondeur la société, le comportement des individus et leur relation à l'économie, au bien être, aux services, en proposant une multitude d'outils visant à simplifier et à accélérer la communication, l'action et les interactions et en développant de nouveaux besoins. Les politiques publiques et les modalités d'exercice de celles-ci sont également concernées par ces évolutions dans la mesure où elles doivent s'adapter aux nouvelles attentes des usagers, prendre leur part dans l'accompagnement de tous les publics et s'intégrer dans de nouveaux écosystèmes d'acteurs.

La stratégie SMART Deal initiée par le Département en 2017 vise à soutenir et accompagner la transformation numérique sur le territoire des Alpes-Maritimes. Elle se décline en 2021 selon 3 axes majeurs : l'éducation et la sensibilisation au numérique, la création de nouveaux services aux usagers grâce au numérique et l'exemplarité du Département dans ses activités et dans le soutien aux initiatives locales innovantes.

Très attentif à réduire la fracture numérique mais également à accompagner, par l'éducation, des trajectoires d'avenir, le Département met en place des programmes d'actions adaptés aux différents publics en matière **d'éducation et de sensibilisation au numérique**.

Le Département a créé une Maison de l'intelligence artificielle pour développer l'acculturation au numérique et la sensibilisation à l'intelligence artificielle (IA) pour les scolaires et le grand public au travers d'ateliers pédagogiques, de conférences, en étroite collaboration avec l'écosystème maralpin et particulièrement sôphopolitain mais également dans une dynamique technologique nationale et internationale. La MIA a accueilli en 2021 plus de 3000 élèves, 300 visiteurs malgré la période pandémique, et 10 conférences rassemblant près de 500 personnes.

Dans les collèges, le Département travaille en partenariat avec l'Education nationale au travers de 2 programmes majeurs : le Portail numérique des savoirs et la plateforme numérique « Regards de collégiens » destinée à diffuser et valoriser auprès de la communauté éducative (enseignants, élèves, familles) les vidéos issues d'expériences pédagogiques s'appuyant sur les ressources culturelles des Alpes-Maritimes. Afin d'encourager le développement des prises de vues innovantes, le Conseil départemental a fait l'acquisition en 2021 de drones mis à disposition de 5 collèges engagés dans les pratiques numériques. Il intervient également dans l'équipement informatique des établissements avec le déploiement du « cartable numérique » et un accompagnement multimédia et de maintenance.

Le Conseil départemental des jeunes, lieu privilégié de sensibilisation par l'action et l'engagement représentatif, comprend une commission « environnement, numérique et cadre de vie » consacrée pour la période 2020-2023 à l'intelligence artificielle. Son travail s'inscrit dans l'esprit du projet SMART Deal éducatif départemental « arc-en-ciel » qui a pour but de faire découvrir et comprendre l'IA aux collégiens en leur permettant également de l'expérimenter grâce à la MIA, partenaire du projet.

Le Département, chef de file des solidarités sociales et territoriales, entend également relever le défi majeur de l'inclusion numérique aux côtés des autres acteurs maralpains (collectivités, administrations, associations, etc.) en s'engageant dans une action structurante. L'année 2021 a permis de poser les bases de cette action avec le recrutement de 7 conseillers numériques France Service affectés sur le territoire.

Pour améliorer la qualité de vie des habitants, faciliter la relation entre les usagers et l'institution et déployer son offre publique, le Département met en place de **nouveaux services aux usagers**.

Il a développé un portail d'accès à ses services au travers d'une plateforme numérique « Mesdémarches06 », guichet unique qui permet de traiter l'ensemble des demandes de renseignements ou de prestations de services formulées par les Maralpains concernés par les différentes politiques publiques portées par le Département. En 2021, ce sont plus de 50 000 demandes qui ont ainsi été formulées et traitées. Cette simplification des usages est couplée dans les territoires par une aide à la consultation et à la mobilisation de ses services dans les Maisons du Département, elles-mêmes connectées et labellisées France service.

Pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur dont les établissements sont concentrés sur la bande littorale, le Département a ouvert en septembre 2021 à Puget-Théniérs, le premier Campus connecté des Alpes-Maritimes en



partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et l'université Nice Côte d'Azur. Ce tiers-lieu connecté permet la fertilisation croisée entre les richesses du territoire, les nouveaux modes de travail à distance et le développement des savoirs et des compétences.

Pour promouvoir la connaissance et sensibiliser le jeune public à la protection des espaces naturels, le Département a lancé en 2021 une application mobile « Explorateur des parcs » avec des contenus pédagogiques et ludiques. Forte d'un fond scientifique accessible, l'application « Les explorateurs des parcs » est conçue pour un usage en extérieur, mêlant physique et digital. L'exploration propose, à travers un parcours défini et rythmé par des défis et des expériences en réalité augmentée, de découvrir la faune, la flore, le patrimoine historique et géologique des parcs naturels départementaux, mais aussi la reconnaissance de plantes grâce à une intelligence artificielle (IA).

L'année 2021 a été marquée également par la mise en place d'une politique départementale de développement d'un réseau de Micro-Folies (espace culturel numérique) sur le territoire maralpin, en partenariat avec la Villette-Paris et le Ministère de la Culture. La première Micro-Folie dans les Alpes-Maritimes a ouvert ces portes en mai 2021. Cet espace départemental de 300 m² est articulé autour d'un musée numérique, d'un espace de réalité virtuelle, d'un FabLab, d'une ArtBox présentant des expositions et d'une Biblio'Art. L'entrée et les activités sont gratuites. La Micro-Folie a un double objectif : favoriser l'accès aux chefs d'œuvres de l'histoire des Arts et valoriser l'histoire maralpine, son patrimoine remarquable, afin de mieux faire connaître nos richesses dans le cadre du réseau national des Micro-Folies. En 2021, le Conseil départemental a financé la création de quatre autres Micro-Folies à Vence, Roquefort-les-Pins, Grasse et Cannes.

Le Département est également engagé dans la mise en œuvre de la **transformation numérique de ses activités internes et dans le soutien aux initiatives innovantes sur le territoire.**

En 2021 un programme important de développement des compétences et des pratiques numériques au sein de ses propres services a été mis en place pour accompagner et accélérer le virage pris notamment lors des épisodes de télétravail liés à la pandémie COVID. Cette politique est matérialisée par un lieu, le « SMART Corner » ouvert en septembre 2021 et par le déploiement de solutions matérielles, logicielles et d'un accompagnement formatif. Né d'un concept innovant visant à créer un parcours d'appropriation numérique immersif et d'encapacitation pour les agents départementaux, cet espace favorise l'apprentissage du numérique pour un usage courant, performant, responsable et innovant. C'est également un pôle d'échange entre les collectivités et les professionnels du secteur public sur les bonnes pratiques autour du numérique avec la programmation d'ateliers, de tables rondes et de visioconférences sur différentes thématiques en lien avec le numérique.

Pour aider les EHPAD à s'équiper de solutions technologiques innovantes visant à faciliter l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, le Département a lancé en 2021 un Appel à projets « Innovation SMART Deal dans les EHPAD ». 52 EHPAD ont répondu à cet appel à projets et 16 projets sont retenus et soutenus financièrement pour un montant de plus de 0.5 M€, répartis dans les catégories suivantes : 5 projets concernent l'animation, 5 projets concernent le bien-être, 3 facilitent le lien social, 2 permettent de prévenir les chutes et 1 projet concerne les soins aux résidents.

Le Département soutient également des expérimentations innovantes. Lancé en 2020, le challenge IA, porté dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de BPI France, a permis la finalisation en 2021 du projet développé par une Start-up de démonstrateur d'une plateforme d'analyse des risques naturels climatiques, environnementaux, pour la prévention et l'information globale ou ciblée des populations.

Des solutions de comptages routiers par analyse d'images ont également été expérimentées en 2021 au sein du Centre d'information et de gestion du trafic qui assure la sécurisation des routes départementales et des tunnels par vidéosurveillance et télégestion des équipements dynamiques. Ce projet, subventionné par France Relance, développé par une Start up et accompagné par la Fabrique des mobilités, vise à développer une application open source de comptages routier par analyse d'image de caméras.

En mobilisant des ressources et des moyens concrets au service des Maralpins au travers de ses programmes GREEN Deal et SMART Deal, le Département s'inscrit, aux côtés des habitants, des visiteurs et des partenaires locaux, dans une démarche volontaire ambitieuse et concrète de transition écologique et de transformation numérique pour faire des Alpes-Maritimes un lieu de préservation des richesses naturelles et de développement dynamique pertinent : un territoire responsable et innovant.

Partie 2

Les missions et politiques L'action sociale

Les missions d'action sociale, à savoir le soutien à l'autonomie et la prise en charge des aînés, l'engagement en faveur des enfants et des familles, la promotion des politiques sur l'ensemble du domaine du handicap, les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, le soutien à la recherche et à l'innovation et la préservation de l'offre de santé et de soins de proximité sur l'ensemble de son territoire, sont au cœur du champ d'intervention du Département. Ces différentes actions reflètent son engagement majeur en tant que chef de file de l'action sociale.

En 2021, malgré la crise sanitaire, plus de 61 600 accueils physiques ont été réalisés en proximité et plus de 201 200 situations traitées téléphoniquement sur l'ensemble des sites sociaux et médico-sociaux, répartis sur les cinq délégations territoriales du département (plus de 100 points d'accueil en proximité).

Plus de 100 000 familles ont bénéficié d'un accompagnement médico-social par les équipes pluridisciplinaires présentes au sein des 17 Maisons des solidarités départementales.

250 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social renforcé dans le cadre du dispositif des mesures d'accompagnement social personnalisé.

En outre, les six assistantes sociales intervenant au sein des commissariats et brigades de gendarmerie du Département ont accueilli plus de 2 700 victimes dont 60 % relèvent d'une problématique liée aux violences intrafamiliales.

Les actions entreprises par le Département au bénéfice des enfants, des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, témoignent de l'engagement du Département au sein de chaque foyer, et avant tout, en faveur des plus fragiles.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
578,96 M€
- Montants mandatés
578,50 M€
- Taux de réalisation
99,92 %

- La politique de l'autonomie
- La politique d'aide à l'enfance et à la famille
- La politique santé
- Les politiques d'insertion



la politique de l'autonomie

POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **153,05 M€**
- Montants mandatés **152,77 M€**
- Taux de réalisation **99,82 %**

POLITIQUE EN FAVEUR DU HANDICAP



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **132,34 M€**
- Montants mandatés **132,31 M€**
- Taux de réalisation **99,98 %**

La politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une priorité pour le Département. Elle vise à les accompagner, que ce soit à domicile ou en établissement, à chaque étape de leur parcours.

Le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026

Le Département a adopté, le 17 décembre 2021, son premier schéma départemental de l'autonomie des Alpes-Maritimes 2022-2026. Ce dossier d'envergure, initié en 2019 dans une démarche de concertation sans précédent qui a réuni près de 1000 usagers et acteurs, est issu d'une volonté de porter de nouvelles ambitions et développer des synergies fortes avec les politiques publiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qui comportent des orientations et des objectifs communs, transversaux. Cette convergence des politiques publiques s'est traduite par la fusion en un seul document stratégique de l'ancien schéma gérontologique et du schéma en faveur des personnes en situation de handicap constituant ainsi la base de la stratégie départementale pour les politiques publiques de l'autonomie, visant notamment à rendre le territoire plus adapté aux besoins contemporains et à permettre à chacun d'être en mesure d'exercer sa citoyenneté.

Ce schéma de l'autonomie déploie des axes forts tels que :

- l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap en territoire avec le déploiement de véritables guichets de proximité que seront les Maisons départementales de l'autonomie (MDA) de proximité afin de leur permettre de recourir à leurs droits et aux aides. Cela permettra d'accéder à des dispositifs mutualisés et coordonnés d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation au plus près de chez eux. Par ailleurs, les MDA seront un lieu ressource pour les acteurs locaux au contact quotidien avec les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les aidants ;
- l'incitation à la préférence domiciliaire en transformant l'offre par le développement d'habitats innovants pour accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat intermédiaire, partagé et intergénérationnel ;
- des actions ciblées pour agir sur le parcours d'insertion professionnelle pour renforcer l'employabilité des personnes en situation de handicap ;
- l'élargissement aux personnes en situation de handicap de dispositifs actuellement dédiés aux seniors tels que « Mon voisin 06 a du cœur » ou la politique d'aide aux aidants.

La création du centre départemental des métiers de l'autonomie (CDMA)

Le Département mène depuis toujours une politique sociale et solidaire exemplaire visant à apporter une réponse adaptée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Ainsi afin de répondre à la problématique actuelle du recrutement de personnel qualifié dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), difficulté confirmée lors de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma de l'autonomie, le Département a décidé la création du centre départemental des métiers de l'autonomie. Le CDMA est une entité dont le but est de coordonner tous les acteurs du médico-social afin de les soutenir sur le volet de l'emploi et de renforcer l'attractivité des métiers du grand âge et du handicap.

Le CDMA s'adresse à 3 cibles distinctes :

- les ESMS, pour assurer un meilleur pilotage en matière de ressources humaines ;
- toute personne désirant accompagner des publics fragiles (personnes âgées et personnes en situation de handicap que ce soit à domicile ou en établissement) ;
- les usagers, qui grâce aux actions du CDMA, verront leur prise en charge améliorée.

Les objectifs du CDMA s'articulent autour de 4 axes :

- 1. Un parcours d'orientation pour sensibiliser et valoriser les métiers de l'autonomie tels que :**
 - organiser des campagnes de communication pour susciter des vocations ;
 - développer l'événementiel autour des métiers de l'autonomie ;
- 2. Un parcours de recrutement pour accompagner les recrutements et les intégrations tels que :**
 - faire découvrir les différents métiers ;
 - favoriser l'insertion professionnelle par la formation ;
 - faciliter l'accompagnement à l'emploi grâce à une plateforme digitale de recrutement ;
- 3. Une démarche territoriale pour encourager la mise en place d'équipes de renfort RH tels que :**
 - favoriser la mutualisation de personnels pour créer des équipes renforts ;
 - constituer un vivier de personnels qualifiés, opérationnels et mobilisables ;
- 4. Un parcours de formations coordonnées pour fidéliser les salariés et permettre aux personnels de monter en compétence tels que :**
 - accompagner les ESMS dans les préventions des risques professionnels et la démarche « Qualité de vie au travail » ;
 - adapter l'offre de formation locale aux besoins repérés par territoire ;
 - accélérer le virage numérique.

Le Département engagé dans la création de logements alternatifs pour les seniors et les adultes en situation de handicap

Résidences autonomie

En 2021, le Département a lancé son 7^e appel à projets visant la création de 150 places en résidence autonomie en faveur des seniors. Une commission se réunira durant l'année 2022 afin de procéder à la sélection des projets proposés par les candidats à cet appel à projets. L'un des principaux enjeux de cet AAP est d'accueillir 15 % de personnes handicapées vieillissantes au sein des résidences autonomies afin d'offrir des solutions inclusives notamment pour les travailleurs d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) « retraités » ou vieillissants.

Nouveau dispositif d'habitat inclusif

Le Département porte l'ambition de permettre aux personnes âgées et adultes en situation de handicap de mobiliser de nouvelles solutions, alternatives à l'accueil de vie à domicile isolées et à l'accueil collectif en établissement médico-social. Ainsi l'habitat inclusif est une solution de logements pour les seniors et les adultes en situation de handicap. Les habitants occupent des logements privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale ouvert sur le quartier ou la cité.

Dans ce cadre, le Département a mis en place en septembre 2021 une Conférence départementale de l'habitat inclusif regroupant les acteurs institutionnels. Il a retenu en étroite collaboration 4 habitats inclusifs en 2020 et 2021 et a lancé un appel à manifestation de projets pour la période 2022-2029.



CHIFFRES CLÉS

- 187 établissements pour personnes âgées
 - 13 394 lits dont 6 858 habilités à l'aide sociale
 - 154 EHPAD
 - 24 résidences autonomie et 3 petites unités de vie
 - 6 accueils de jour
 - 325 places d'accueil de jour et 134 d'hébergement temporaire
 - plus de 26 000 bénéficiaires de l'allocation pour l'autonomie (APA) à domicile et en établissement.
 - 75 structures pour personnes en situation de handicap, pour 1 587 places
 - 230 places d'accueil de jour et 41 places d'hébergement temporaire
 - Plus de 3 700 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- Habitats seniors en 2021 :
- 572 visites au domicile effectuées
 - 115 dossiers ont fait l'objet d'un 1^{er} versement
 - 195 dossiers ont été finalisés et soldés
 - 489 194 € mandatés

la politique de l'autonomie

Le plan pluriannuel d'investissement pour les EHPAD 2022-2028

Le Département compte 154 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur son territoire dont 101 établissements privés à but lucratif, 36 publics et 17 associatifs.

Pour la période 2022-2028, le Département a souhaité accélérer la réalisation des projets de construction et de rénovation des EHPAD du secteur non lucratif, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'anticiper les effets du défi démographique du vieillissement de la population. Pour ce faire, le Département a adopté en octobre 2021 un plan départemental de soutien à l'investissement, à hauteur de 55 M€, sur les opérations de restructuration identifiées pour 16 EHPAD, publics et privés, à but non lucratif habilités à l'aide sociale.

Ce soutien permettra de mener les projets de restructuration en limitant l'impact sur le prix de journée acquitté par les résidents.

« Innovation SMART Deal » dans les EHPAD

Dans le cadre de sa politique SMART Deal, le Département a souhaité renforcer ses dispositifs en matière de prévention et de sécurisation à destination des personnes âgées.

Pour ce faire, un appel à projets a été lancé, à titre expérimental, afin de procéder à l'équipement des EHPAD destiné à faciliter la qualité de vie des personnes âgées et les conditions de travail des professionnels.

52 EHPAD ont répondu à cet appel à projets en proposant 75 projets correspondant à 30 solutions techniques.

Ces projets concernent 5 thématiques : l'animation, le bien-être, le lien social, la sécurisation et la prévention des chutes ainsi que le soin. Le comité de sélection des projets, réuni le 8 avril 2021, a retenu 55 projets pour 17 solutions techniques concernant 45 EHPAD et correspondant à une aide départementale de 541 277 €.

Signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les SAAD du Département

Le Département compte 160 structures d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés pour 221 agences.

Afin de favoriser une meilleure équité de l'offre sur le territoire et une meilleure adaptation des prestations aux besoins des Maralpins relevant de l'APA et de la PCH, le Département a lancé une campagne de contractualisation avec les SAAD par le biais d'un appel à candidature. 62 SAAD se sont portés volontaires en vue de la signature d'un CPOM. Au 1^{er} juin 2021, 57 SAAD ont contractualisé un CPOM avec le Département.



ZOOM

Soutien du Département au bénéfice des 31 SAAD associatifs impactés par l'Avenant 43

En juin 2021, l'Etat a agréé la Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile et notamment son avenant 43. Cet avenant, opposable aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) associatifs, à compter du 1^{er} octobre 2021, s'est traduit par une hausse de 15 % en moyenne des salaires des SAAD à domicile quasi exclusivement dans le secteur des personnes âgées et en situation de handicap. L'adoption et la mise en œuvre de cette mesure décidée par l'Etat et non concertée avec les Départements s'est traduite à la fois par une augmentation des charges des SAAD déjà confrontés à des difficultés financières et de recrutement mais a également représenté un surcoût direct pour notre collectivité qui finance notamment l'allocation personnalisée à l'autonomie et la prestation de compensation du handicap.

Ainsi, le 15 novembre 2021 le Département a acté son soutien aux 31 SAAD associatifs à hauteur de 648 000 € financé à 70 % par la CNSA.

Cette contractualisation porte sur **4 axes majeurs** :

1. Favoriser l'accessibilité financière et géographique;
2. Garantir des interventions aux besoins des personnes accompagnées (7/7 j de 7 à 20h);
3. Poursuivre la professionnalisation et la qualification du personnel ;
4. Valoriser la qualité des prestations.

Le transport des élèves et étudiants en situation de handicap

Depuis mai 2021, les usagers de ce service bénéficient d'une interface via « Mes démarches 06 » leur permettant de formuler une demande d'inscription, de suivre l'avancement de leur dossier et d'échanger de manière sécurisée avec le service via un nouveau logiciel « Transcolaire ».

Au-delà du traitement du dossier d'inscription, dont les délais ont par ailleurs été réduits au bénéfice des familles, c'est l'ensemble de la chaîne qui a été dématérialisée, de l'instruction de la demande jusqu'au paiement, en passant par l'avis de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le Département des Alpes-Maritimes est le premier département de France à exploiter toutes les fonctionnalités de ce logiciel.



la politique d'aide à l'enfance et à la famille



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
122,63 M€
- Montants mandatés
122,52 M€
- Taux de réalisation
99,91 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'opération
« Réussite connectée » :

Le Département a été choisi en 2021 par le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, pour intégrer le programme « Réussite connectée » porté par Break Poverty Foundation.

Ce sont ainsi 65 mineurs de l'ASE qui ont pu bénéficier d'un ordinateur portable, d'une connexion internet et d'un mentorat sur une année.

Le partenariat se poursuit et se développe pour atteindre prochainement 100 jeunes mentorés.

La dynamique de la politique enfance s'est confirmée en 2021, avec la conduite de nombreux projets, inscrits dans une stratégie de changement, de modernisation et d'innovation.

Sous l'égide de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), le Schéma départemental de l'enfance 2022-2026, rédigé sur la base d'un diagnostic étayé et partagé par l'ensemble des partenaires, a été adopté par le Département en décembre 2021. Les grandes orientations portées par ce schéma sont centrées autour de l'équité de traitement des enfants et des familles, du repérage précoce de leurs difficultés, de l'accompagnement adapté et gradué grâce à des approches éducatives et thérapeutiques innovantes et diversifiées.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale de protection de l'enfance, le Département a contractualisé avec l'Etat, ouvrant la voie à l'ouverture de deux « maisons des 1 000 jours » dans les Alpes-Maritimes, de deux maisons d'enfants à caractère social (MECS) thérapeutiques alliant prise en charge éducative des enfants confiés et soins, ainsi qu'à la création d'une équipe mobile de pédopsychiatrie dédiée aux enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ces projets financés par l'Etat à hauteur de 3,5 M€ annuels sur 3 ans se déploieront d'ici fin 2022.

Afin de fluidifier le dispositif d'accueil de protection de l'enfance, lutter contre les ruptures et faciliter les parcours, la direction de l'enfance a déployé au dernier trimestre 2021 une plateforme centralisée des orientations, permettant ainsi d'orienter les mineurs confiés au Département vers la structure la plus à même de les accueillir en fonction de leurs besoins et de leur projet. Le développement d'un outil numérique moderne dédié offrira par ailleurs à la collectivité une parfaite lisibilité du dispositif.

Le projet de restructuration du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM), portant sur l'amélioration de l'accueil d'urgence et la prise en charge des mineurs à profil spécifique, s'est, quant à lui, poursuivi.

Enfin, dans le cadre du GREEN Deal et du SMART Deal, de nouveaux chantiers de simplification et de modernisation ont été initiés, notamment la dématérialisation des aides financières d'urgence aux usagers.

Dans un contexte inédit, les services de PMI, fortement mobilisés sur de vastes campagnes de vaccination Covid, ont pu démontrer leur professionnalisme et leur engagement.

Des prestations modernisées et des pratiques innovantes

Dans le cadre de l'opération « zéro cash » menée par la Direction générale des finances publiques, une consultation a été lancée en juillet 2021 pour moderniser et dématérialiser les moyens de paiement des aides financières. Un nouveau marché a été attribué au Groupe Up pour l'émission et la distribution de chèques d'accompagnement personnalisés, adressés directement au domicile de l'utilisateur et pour l'émission, la livraison et la gestion de cartes de paiement rechargeables.

Le déploiement est prévu au 2ème trimestre 2022, conduisant à terme à la fermeture définitive de la régie ainsi que des sous-régies.

Lancées en 2020, « les Matinales de l'enfance », webinaires organisés par la direction de l'enfance, sous l'égide de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance se sont poursuivies en 2021. Leur objectif est d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux dispositifs et de faire évoluer les pratiques professionnelles en apportant de nouveaux outils. En 2021, les 10 conférences ont été suivies en direct par plus d'une centaine de personnes et en différé sur le site internet du Département.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, le Département met en place avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et l'Académie de Nice l'organisation d'une action visant à mettre à disposition des protections périodiques pour les collégiennes dans des établissements scolaires (haut et moyen pays - zones situées en réseau d'éducation prioritaire). Ce dispositif de mise à disposition de distributeurs de protections hygiéniques fait suite à des séances d'information collective relative à la vie relationnelle et à la santé sexuelle en milieu scolaire pour les filles et les garçons.



CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2021

PMI

- 18 793 usagers accueillis dans les centres
- 4 651 examens pré et postnataux
- 11 574 examens pédiatriques
- 8 356 examens de planification
- 3 278 visites à domicile

Bilans de santé école maternelle :

- 19 887 dépistages sensoriels ou infirmiers
- 2 258 bilans médicaux complets

Accueil du jeune enfant :

- 3 049 assistants maternels agréés
- 284 établissements d'accueil de jeunes enfants offrant 8 826 places (dont 647 en service d'accueil familial)
- 29 maisons d'assistants maternels

ADRET

- 7 508 informations ont été qualifiées dont :
 - 833 signalements transmis aux Parquets
 - 101 situations de risques de radicalisation et 99 prolongations de mise en vigilance

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE :

- 1 971 enfants confiés
- MNA : 4 049 entrées et 442 mineurs confiés
- 339 assistants familiaux agréés dont 332 employés par le Département pour l'accueil de 591 enfants confiés
- 49 structures d'hébergement offrant 1 439 places d'accueil dont 586 dédiées aux mineurs non accompagnés
- 167 places de placement à domicile
- 3 dispositifs d'hébergement diversifié en faveur de l'autonomie (120 places)
- 3 services d'action éducative à domicile (617 mesures)
- 2 services d'action éducative en milieu ouvert (2 000 mesures)
- 4 003 bénéficiaires d'aides financières ASE

ADOPTION :

- 190 agréments en vue d'adoption en cours de validité

Une transformation d'ampleur de l'offre de service pour répondre aux besoins des enfants protégés

L'année 2021 a été marquée par une évolution des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Dans le cadre de la diversification et de la rénovation de l'offre de service, la création d'un lieu de vie de 6 places, situé à Mougins, proposant un accueil familial à des mineurs à profil spécifique a été autorisé.

Le dispositif de centres d'hébergements alternatifs « mères-enfants » (CHME) pour les femmes isolées enceintes et/ou avec enfant(s) de moins de trois ans, en situation de précarité ou de détresse, notamment victimes de violences intrafamiliales, a été reconduit et augmenté de 20 places pour 2022.

En réponse aux tensions qui peuvent exister au sein des structures de protection de l'enfance, particulièrement en foyer d'urgence, il a été déployé, en partenariat avec l'association P@je, des équipes mobiles d'intervention éducative (EMIE) venant en appui et en soutien des équipes en difficultés.

Dans le cadre des droits des usagers, l'Antenne départementale de recueil, de l'évaluation et du traitement des informations préoccupantes (ADRET) a créé un « guide pratique à l'attention des familles » faisant l'objet d'une évaluation suite à une information préoccupante.

La mesure d'aide éducative (AED) a, quant à elle, été renouvelée, après une année de travail, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins des familles.

En 2021, la commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés a reconnu « pupilles de l'Etat » 30 enfants, permettant à 5 d'entre eux d'être adoptés, 15 autres étant en cours de bilan d'adoptabilité.

Enfin, le Département a amplifié sa politique de contrôle des établissements et services de protection de l'enfance.

Mineurs non accompagnés : un dispositif expérimental d'appréciation de la minorité par la police aux frontières (PAF)

Ce dispositif a vocation à éclairer les agents de la police aux frontières sur la minorité des personnes se présentant mineures et non accompagnées, afin de limiter la présence de majeurs dans les dispositifs de mise à l'abri. En 2021, sur la période journalière d'intervention des agents du Département, 89 % des personnes admises sur le territoire par la PAF de Menton ont été reçues par les appréciateurs, et des avis de majorité ont été transmis pour la moitié d'entre elles.

L'aide aux jeunes en difficulté

Le partenariat avec les missions locales s'inscrit dans l'accompagnement professionnel des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), la plateforme numérique du Département « Rendez-vous 06 », dédiée aux bénéficiaires du RSA, a été ouverte à ce public.

la politique santé



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
4,19 M€
- Montants mandatés
4,17 M€
- Taux de réalisation
99,52 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire.

Le Direction de la santé a participé activement à la stratégie nationale de vaccination contre la Covid-19 pour protéger les Maralpins.

La collectivité se distingue par l'ouverture de 9 centres de vaccination départementaux et la mobilisation d'une équipe mobile.

L'ensemble des professionnels de santé, du médico-social et des administratifs s'organisent et se coordonnent pour proposer une offre de soins de qualité suivant les recommandations de la Haute autorité de santé.

Les autres activités ont donc été réduites pour se consacrer en priorité à cette mission de santé publique.

La politique santé s'inscrit aujourd'hui en transversalité avec toutes les politiques du Département et en coordination avec les partenaires institutionnels. Elle contribue à renforcer l'efficacité des actions et assure le maintien d'un accès à tous à des soins de qualité.

Le Département participe en outre à la mise en œuvre des plans nationaux, régionaux et départementaux et renforce sa mission de conseil technique sur toutes les questions de santé.

Les actions de prévention et de promotion en santé publique

Des actions d'éducation aux comportements favorables à la santé destinées aux Maralpins :

• Lutte contre le cancer

Dans le cadre de ses missions, le CeGIDD réalise la vaccination des jeunes âgés de 16 à 26 ans contre le papillomavirus humain (HPV).

Cette vaccination, associée à la surveillance des femmes, permet d'effectuer la prévention du cancer du col de l'utérus.

Le Département subventionne les campagnes de dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein qui incombent au Centre régional de coordination des dépistages des cancers Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRCCDC) ;

Toujours dans l'objectif d'accompagner les patients, de les orienter et de leur prodiguer les meilleurs soins, le Département, associé à La Ligue contre le cancer et le Centre Antoine Lacassagne, lance le projet de création de l'Institut départemental contre le cancer, baptisé « Axel-Khan » qui ouvrira courant 2023.

• Lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (IST)

Le dépistage du VIH, des hépatites et autres infections sexuellement transmissibles est un enjeu majeur de santé publique. Le CeGIDD et ses antennes de Menton et Antibes visent ainsi à améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de prévention en matière de santé sexuelle, notamment par le biais du dépistage volontaire du VIH et des IST et de l'organisation d'actions d'information et de dépistage.

• Les actions hors les murs

Réalisées par un ou plusieurs professionnels de santé, les activités hors les murs sont des consultations avancées, destinées aux publics les plus exposés au plan épidémiologique et à ceux qui sont éloignés du système de soins. Elles consistent essentiellement en la délivrance de message d'information, de prévention en santé publique et en dépistage du VIH, des hépatites virales ou autres IST, dans le cadre notamment des missions du CeGIDD.

Le bus Info Santé est l'un des outils d'animation utilisé pour environ 40 % des actions. Il permet un accès égalitaire à l'information et à la prévention auprès de l'ensemble de la population du département (littoral, moyen et haut pays) et offre un espace d'échange et de discussion, de même qu'un lieu pour la réalisation de dépistages.

L'innovation et le développement territorial en santé

Améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble des Alpes-Maritimes, et principalement dans les haut et moyen pays, reste une priorité pour le Département. Cette politique volontariste en matière de santé s'accompagne de la mise en œuvre et de l'aide financière de projets innovants.

• L'accès territorial aux soins

Pour prévenir d'éventuelles ruptures en matière d'offre de soins dans certaines parties du territoire départemental, notamment celles définies par le schéma régional de santé 2018-2023, le Département lutte contre les déserts médicaux.

À ce titre, l'ouverture d'un centre de santé à Puget-Théniers participera au maintien d'une offre de soins de premier recours. Les travaux de rénovation au sein des locaux de l'hôpital de la commune sont achevés et les personnels de santé et administratif dédiés à son fonctionnement sont recrutés.

Des mesures incitatives, comme l'aide à l'installation et au maintien de professionnels de santé favorisent également l'égalité de traitement sur le territoire des Alpes-Maritimes.

• **Les appels à projets santé : mission innovation et recherche**

Les innovations technique, technologique ou d'usage dans le domaine de la santé sont portées par les appels à projets santé. En 2021, le comité scientifique, composé de spécialistes et de personnalités éminentes de la santé, présidé par Mme Clara DUCORD, directrice du Cancéropôle PACA, ont examiné et évalué 17 dossiers sur les thématiques suivantes :

- le cancer, incluant les cancers de l'enfant ;
- les maladies neurodégénératives et perte d'autonomie, le handicap et les maladies rares ou orphelines ;
- les nouvelles technologies numériques, e-santé et l'intelligence artificielle au service de la santé ;
- la santé et l'environnement ;
- la recherche appliquée en infectiologie-épidémiologie et clinique.

Le Département entend développer des partenariats avec les institutions et les laboratoires publics qui œuvrent dans les champs d'éligibilité des appels à projet santé. Pour ce faire, il prévoit de signer des accords de partenariat afin de mieux accompagner scientifiquement et financièrement les projets présentés. En 2021, une charte a été signée en ce sens avec le Cancéropôle PACA.

La santé dans toutes les politiques

Une démarche ambitieuse a été lancée en transversalité avec l'ensemble des directions de la collectivité avec pour objectif de prendre en compte la notion de santé dans l'ensemble des politiques du Département telles que le sport, l'environnement, la qualité de l'air, l'alimentation, le bien être...



CHIFFRES CLÉS

Appel à projets santé :

- 12 dossiers retenus
- 1 962 262,76 € investis

Aide à l'installation :

- 9 professionnels de santé bénéficiaires
- 22 116,76 € de subventions

Actions hors les murs :

- 73 actions
- 1 471 personnes informées et/ou dépistées

Vaccination Covid :

- 149 884 injections réalisées
- 9 centres départementaux
- 1 équipe mobile

Dépistage test PCR :

- 902 tests réalisés à l'antenne ambulatoire du Cadam



ZOOM

Création d'une cellule de coordination et de mission de gestion de crises

La gestion de la crise a montré la nécessité d'intervention de moyens humains compétents et de moyens matériels rapidement mobilisables. En cas d'état d'urgence ou de plans sanitaires décrétés par les autorités compétentes, et requérant l'appui du Département, l'objectif est de pouvoir activer, dès le besoin repéré, la « Mission gestion de crises sanitaires », tant que celle-ci perdure : mise à disposition des compétences de la collectivité grâce à la mobilisation d'agents aguerris aux procédures et aux fonctions assumées lors de précédentes crises. Pour tenir compte de ces transversalités, la mission est rattachée à la cellule coordination en charge de superviser l'opérationnel et en capacité de déployer les ressources à chaque situation d'urgence correspondant à son domaine de compétence.

les politiques d'insertion



DONNÉES BUDGÉTAIRES

RSA

- Montants inscrits
165,7 M€
- Montants mandatés
165,7 M€
- Taux de réalisation
100 %

FSL

- Montants inscrits
1 M€
- Montants mandatés
1 M€
- Taux de réalisation
100 %

La population des Alpes-Maritimes a été particulièrement affectée par les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Mi-2021, Pôle emploi recensait plus de 75 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (pour 65 000 en 2019). En conséquence, le nombre d'entrées au RSA a plus que doublé pendant cette crise, passant de 900 à 1 900 ouvertures de droits chaque mois. Courant 2020, le nombre de bénéficiaires est ainsi passé de 22 000 à 27 000.

Pour soutenir les aguréliens les plus affectés par ce choc économique, le **Département a considérablement renforcé les dispositifs d'insertion**, parvenant à plus de 2 000 sorties mensuelles du RSA. Grâce à la poursuite de la stratégie « Agir pour l'emploi », le nombre d'allocataires a diminué régulièrement au cours de l'année, retrouvant en novembre 2021 un niveau inférieur à celui de 2019. On constate ainsi une baisse de 18,8 % de décembre 2020 à décembre 2021 (22 314 allocataires du RSA en décembre 2019, 27 144 en décembre 2020, et 22 037 en décembre 2021).

Cette stratégie a permis d'assurer une maîtrise budgétaire, en établissant la dépense d'allocation RSA à 146,6 M€ pour 2021.

Corrélativement au renforcement des actions d'accompagnement à l'emploi, l'année 2021 est marquée par une **gestion plus rigoureuse** du versement des allocations : 13 567 bénéficiaires ont vu leur allocation suspendue pour non-respect des devoirs liés à l'insertion, soit 2 fois plus que l'année passée (6 133 en 2020).

Quelques chiffres :

- taux de sortie à 12 mois dans les Alpes-Maritimes : 45,9 % contre 34,1 % en moyenne dans la région PACA ;
- taux de sortie de 66,9 % pour les nouvelles entrées ;
- soit un total d'une personne sur deux qui ressort du RSA après moins d'un an, le premier facteur de sortie du RSA étant l'accès à l'emploi.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

En 2021, le FSL a permis d'accorder 1 396 aides individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (cautionnement, aide à l'installation et au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz ou d'électricité). Le montant des aides accordées en 2021 s'est élevé à 482 748 €.

Par ailleurs, 5 conventions, pour un montant de 540 000 €, ont été conclues avec des associations afin de leur permettre de conduire des actions collectives autour des thématiques suivantes :

- favoriser l'accès et/ou le maintien dans le logement ;
 - aider les ménages précaires à payer leurs factures de fluide énergétique ;
 - prévenir les expulsions locatives.
- 583 personnes en ont bénéficié.

Au total, le budget FSL pour l'année 2021 s'est élevé à 1 022 748 € pour un total de 1 979 ménages aidés dans le cadre des actions individuelles et collectives.

Enfin, l'action de « Formation aux écogestes et installation de kits d'économie d'énergie 06 » par l'association départementale d'information sur le logement (ADIL 06) et la mise en place de référents de parcours juridiques et sociaux pour accompagner les familles en difficulté face à un impayé de loyer, a permis d'accompagner 206 ménages dans la réduction de leur consommation d'énergie. Cette action a pour objectif de limiter l'expulsion, et plus encore l'engagement de la procédure judiciaire, par une intervention précoce, notamment dès le commandement de payer.

En outre, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a confié à l'ADIL 06 la mise en place de référents de parcours juridiques et sociaux afin d'accompagner les familles en difficulté face à un impayé de loyer. Cette mission a pour objectif de limiter l'expulsion, et plus encore l'engagement de

la procédure judiciaire, par une intervention précoce, notamment dès le commandement de payer. C'est ainsi que 3 007 commandements de payer ont été reçus par la direction de l'insertion. En 2021, 936 signalements ont été adressés à l'ADIL. 452 ménages ayant reçu un commandement de payer se sont vu proposer un rendez-vous en moins de 4 mois. Parmi eux, 228 ménages se sont déplacés et sont entrés en accompagnement.

Le projet GREEN Deal : la lutte contre la précarité énergétique

Le 12 novembre 2021, le Fonds social à la maîtrise de l'énergie (FSME) a été lancé par le Président du Département. Ce fonds a pour objectif de subventionner, en complément des dispositifs d'aides nationales existantes, la réalisation d'audits énergétiques avec préconisation de travaux, ainsi que des travaux ou l'achat d'équipements destinés à réduire la consommation énergétique des logements.

En 2021, 619 ménages ont contacté le Département pour obtenir des renseignements sur ce dispositif.

Cette nouvelle mesure vient s'ajouter au dispositif porté par la Fondation de Nice d'accompagnement des ménages confrontés à la précarité énergétique, visant l'augmentation de la performance énergétique du logement. En 2021, 206 ménages maralpins ont bénéficié de cette mesure.



ZOOM

Le Service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE)

En juin 2021, afin de mener des actions d'insertion concertées, cohérentes et efficaces, le consortium départemental (Pole Emploi, CPAM, CAF, PLIE NCA, Cannes Pays de Lerins...) a répondu à un appel à manifestation d'intérêt portant sur le SPIE, devenant ainsi territoire d'expérimentation, conformément à la convention conclue avec l'Etat le 13 décembre 2021. L'idée est d'adopter une approche holistique afin d'optimiser un retour à l'emploi durable et de lever les éventuels freins.

Avec le consensus de ses partenaires, 3 thématiques ont émergé :

- Les modes de garde : mise en place d'une crèche familiale, labellisation des crèches à vocation d'insertion professionnelle ;
- La mobilité : acquisition d'une plateforme, augmentation de la flotte de véhicules de prêt, transports d'utilité sociale, permis accéléré ;
- Le diagnostic partagé/ journée de l'emploi (JE) : événements mensuels où les bénéficiaires ont accès aux offres d'emploi et conseils sur les freins potentiels, création d'une culture commune à visée professionnelle (via ESTIME, JE).



CHIFFRES CLÉS

RSA

Diminution du nombre de foyers allocataires :

- décembre 2020 : 27 144 ;
- décembre 2021 : 22 037 ;

Taux de sortie à 12 mois:

- 45,9 % pour l'ensemble des allocataires ;
- 66,9 % pour les nouveaux entrants.

Suspensions :

- 2020 : 6 133
- 2021 : 13 567

Fraude :

- 462 amendes : 180 990 €
- sanctions d'indus : 3 863 062 €

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

- 1 396 aides individuelles accordées : 482 748 €
- 583 ménages ont bénéficié d'aides collectives : 540 000 €

Partie 2

Les missions et politiques Les actions éducatives, sportives et culturelles

Dans le cadre du plan collèges objectif 2028, le Département s'investit fortement dans ses compétences régaliennes en matière d'éducation afin de préparer les générations de demain. Il met tout en œuvre pour leur donner les meilleurs moyens et conditions d'éducation et d'évolution.

Le Département valorise également les résultats des collégiens, les encourage à viser l'excellence et à utiliser tous les moyens numériques mis à leur disposition pour parfaire leur scolarité. Concernant la restauration scolaire, le Département s'implique également dans l'élaboration de menus équilibrés privilégiant la présence de produits locaux tout en développant des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

En soutenant le sport sous ses multiples formes, le Département contribue à l'essor des disciplines de pleine nature favorisées par un environnement exceptionnel conjuguant mer et montagne. Il soutient ainsi clubs et manifestations.

Le Département contribue également à promouvoir et valoriser les pratiques sportives adaptées et propose des programmes handi voile et handi ski visant à faire pratiquer le sport en toute confiance dans des sites choisis et avec un matériel adapté. Le Département favorise l'accès des jeunes à la voile, à la natation, à l'escalade en finançant l'encadrement de ces pratiques sur le temps scolaire, mais aussi hors temps scolaire pour le ski.

Les quatre écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer accueillent la jeunesse azuréenne en colonie de vacances dans un environnement privilégié. Elles sont également ouvertes aux classes transplantées pendant le temps scolaire, tant pour les écoliers que les collégiens toujours aussi nombreux. La jeunesse demeure une priorité confirmée avec le Conseil départemental des jeunes.

Soucieux de développer la résilience et d'apporter une continuité pédagogique sur l'ensemble de son territoire, le Département a ouvert un campus connecté dans la haute vallée du Var, permettant ainsi aux étudiants de disposer d'une palette d'offres d'enseignement supérieur dispensées à distance, tant en formation initiale que continue, aux côtés des adeptes du travail en temps partagé.

Le Département est le partenaire privilégié des structures et événements culturels des Alpes-Maritimes et il encourage la restauration et la valorisation du patrimoine historique. Les musées départementaux des Merveilles à Tende et des arts asiatiques à Nice présentent des collections permanentes et des expositions temporaires attractives et gratuites au public maralpín. Une politique articulée autour du soutien à la création cinématographique et la diffusion au cinéma Jean-Paul BELMONDO vient

compléter l'offre culturelle, également développée autour du spectacle vivant à l'espace Laure Écard de Nice. L'espace culturel Lympia, la grotte du Lazaret et la Micro-Folie apportent aussi une diversité dans l'offre culturelle départementale.

Marathon des Alpes-Maritimes, Ultra-Trail Côte d'Azur Mercantour, Soirées estivales, Prix littéraires Paul Langevin et Livre Azur, Défi orthographique des collèges, Cinéma itinérant... sont autant d'événements que le Département tient à maintenir sur tout son territoire.

Enfin, les Archives départementales ont encore confirmé le Département dans son rôle de collecteur et protecteur des valeurs historiques et patrimoniales, tout en l'inscrivant dans l'avenir numérique tant pour l'archivage électronique que pour la numérisation.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
98,6 M€
- Montants mandatés
93,31 M€
- Taux de réalisation
94,63 %

- La culture
- Les sports et la jeunesse
- L'éducation
- L'enseignement supérieur



la culture



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
21,35€
- Montants mandatés
19,58 M€
- Taux de réalisation
91,71 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Fréquentation des structures culturelles départementales en 2021

Cinéma Jean-Paul Belmondo :
23 270 spectateurs

Musée des Merveilles à Tende :
14 572 visiteurs

Musée des Arts asiatiques à Nice : 25 843 visiteurs

Espace Lympia : 13 626 visiteurs

Salle Laure Ecard :
7 363 visiteurs

Grotte du Lazaret :
10 507 visiteurs

En 2021, la politique culturelle menée par le Département s'articule autour de quatre programmes :

- les événements culturels départementaux,
- la valorisation du patrimoine,
- le soutien aux acteurs via l'attribution de subventions culturelles,
- l'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels.

Des manifestations culturelles départementales de grande ampleur

Tout au long de l'année, les Alpes-Maritimes accueillent artistes et festivals pour le plus grand plaisir de ses habitants et des touristes : du classique au jazz, de la littérature aux œuvres de musées, du chant à la danse, du théâtre au cinéma. La programmation abondante et éclectique rythme les soirées de milliers de Maralpins qui accèdent gratuitement à des spectacles de qualité sur l'ensemble du territoire. La volonté du Département de rendre la culture accessible à tous se traduit en 2021 par une politique événementielle ambitieuse proposant plus de 500 concerts gratuits. Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, les grands événements culturels de l'année 2021 ont été maintenus ou réadaptés.

La 26^e édition des **Soirées estivales** a remporté un vif succès avec plus de 450 représentations animées dans plus de 157 communes et qui rassemble chaque année 100 000 spectateurs par an. Une édition spéciale 2021 a été offerte au public : une nouvelle ligne musicale baptisée « les capsules des Soirées Estivales » a mis en avant les artistes de la scène « musique actuelle » du département. Une tournée musicale avec les artistes locaux ayant participé au single « nos vallées » a été organisée spécialement dans les communes touchées par la tempête Alex.

L'édition 2021 du **festival des mots** a offert 13 grands voyages dans 13 communes du département pour partager un moment de culture avec des grands textes de littérature. Cette année encore des comédiens de renom (tels que Thierry Lhermitte, Anne Parillaud, la princesse Clotilde Courau, Anny Duperey, Marc Jolivet, Denis Podalydès entre autres...) ont prêté leur voix pour ce festival.

Le **Jazz Art Lympia**, dans le cadre des visites nocturnes de l'exposition « Tatoueurs tatoués », a proposé sa 3^e édition en transformant le toit terrasse de l'Espace culturel Lympia en un club de jazz à ciel ouvert lors de 6 soirées inoubliables sur fond de musique jazzy et de soleil couchant.

Pour sa 21^e édition, **Les Folies des lacs** se sont installées toute l'après-midi sur les bords du Lac de la Colmiane en proposant de vivre une journée de concerts inoubliables avec une programmation de musique actuelle de 4 concerts entrecoupés de sets de DJ.

Depuis 2005, **C'est pas classique** illustre la volonté du Département d'offrir une culture de qualité, plurielle, vivante et accessible au plus grand nombre. Ce Festival a déjà forgé de grands et beaux souvenirs grâce à des artistes d'exception. Pour la 16^e édition, le Palais Acropolis a accueilli plus de 50 concerts et animations gratuits avec une programmation riche et variée et une attention prononcée pour le jeune public offrant des spectacles, des ateliers et des animations pour éveiller leur sens musical. Les rendez-vous incontournables des temps forts du festival joués dans la salle Apollon d'Acropolis a offert pour cette édition un hommage à Serge Gainsbourg ; 2 représentations du Ciné-concert de Disney philharmonique ainsi que le concert inaugural avec les sœurs Berthollet.

Le **festival Nananère** : en raison des contraintes sanitaires, l'édition 2021 s'est voulue 100 % numérique et digitale en proposant 5 spectacles de qualité en ligne qui ont été préalablement enregistrés dans les conditions du direct par les équipes du Département des Alpes-Maritimes à la salle Laure Ecard. Des ateliers créatifs en live à suivre sur le compte Instagram du Département animés par des influenceurs de renom sous le parrainage de la journaliste et animatrice TV, Carole Tolila ont également été proposés.

L'**Espace Laure Ecard** a été fortement impacté par les contraintes sanitaires et n'a pu

maintenir sa programmation culturelle qu'au cours du dernier trimestre 2021.

La médiathèque départementale

En 2021, la médiathèque départementale a travaillé à la redéfinition de son projet de service pour proposer un nouveau schéma départemental de lecture publique pluriannuel. Ce document stratégique a été adopté par l'assemblée départementale en décembre 2021. Trois axes majeurs ont été définis : conduire une redynamisation du réseau de lecture publique départemental, accompagner la modernisation des bibliothèques-médiathèques en tiers lieux culturels, éducatifs et sociaux et contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, aux savoirs et à l'information à l'échelle départementale. Un dispositif d'aide en faveur de la lecture publique à destination des médiathèques communales du réseau départemental (- de 10 000 habitants) mobilisant plus d'un million d'euros sur 3 ans a également été approuvé.

En parallèle, l'activité courante du service a été maintenue malgré le contexte de crise sanitaire. La desserte documentaire a été restructurée pour plus d'efficacité autour de trois services : tournées de bibliobus, navettes mensuelles en véhicules légers et emprunt direct à la médiathèque départementale au sein du Biblio Espace. L'activité de formation a repris au second semestre avec l'organisation de 8 sessions et la présence d'une centaine de stagiaires. Au sein du réseau départemental, plusieurs médiathèques ont pu être accompagnées dans des projets de réaménagement ou d'ouverture de nouveaux sites (Bendejun, Lucéram, Fontan).

Au sein des médiathèques valléennes (médiathèques départementales annexes de Saint-Martin-Vésubie, Valberg, Tende et Roquebillière), l'accueil du public comme la mise en œuvre d'une riche programmation culturelle ont été maintenus. De la même manière, l'animation par la médiathèque départementale des deux prix littéraires, le Prix Livre Ažur (rassemblant 114 jurés au sein de comités de lecture en médiathèques) et le Prix littéraire Paul Langevin (à destination des collégiens), ont été adaptés.

Le soutien au tissu associatif et à l'emploi culturel

421 organismes, associations et collectivités publiques ont été soutenus par le Département pour un montant global de 8 845 700 € :

- 5 330 700 € ont été consacrés aux grands organismes culturels (orchestre régional de Cannes PACA, orchestre philharmonique de Nice, Opéra de Nice, théâtres de Nice, Grasse et Antibes, école de danse Rosella Hightower de Cannes) ;
- 1 619 500 € ont permis d'accompagner le tissu associatif local ;
- 1 351 000 € ont été dédiés au soutien des festivals et grandes manifestations ;
- 544 500 € ont été dédiés aux autres organismes publics dans le haut et le moyen pays.

Par ailleurs, 1 100 000 € ont été attribués au Conservatoire départemental de musique qui agit dans le haut et le moyen pays.

La préservation et la valorisation de la mémoire et du patrimoine

Les opérations de restauration du patrimoine ont été renforcées. Les aides concernant le patrimoine religieux privé et communal sont attribuées dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine religieux (2020-2022) dont le lancement a donné une forte impulsion à la politique de sécurisation, de restauration et de valorisation des édifices religieux. Elles concernent la remise en état de chapelles rurales, de chapelles de confréries et d'églises paroissiales. Il s'agit notamment de la chapelle Saint-Jean à Antibes, de la chapelle Saint-Hospice à Saint-Jean-Cap-Ferrat et de l'église paroissiale de Saint-Martin-du-Var.

En matière de restauration d'objets mobiliers religieux, le Département a aidé à la restauration de onze retables, tableaux et statues.

Dans le même temps, l'aide au patrimoine architectural et artistique du XXe siècle a été poursuivie à travers le Riviera Palace à Beausoleil et la Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence.

Par ailleurs, le Département a adopté le 1^{er} octobre 2021 le programme départemental pour la préservation, la valorisation et la mise



CHIFFRES CLÉS

- Malgré des conditions d'accès très difficiles dans la Roya, suite au passage de la tempête Alex, 11 700 personnes ont visité durant l'été 2021 le musée départemental des Merveilles à Tende ! 1 200 personnes de plus que l'année précédente...

Un record de fréquentation !

la culture

en réseau du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes. Le travail de connaissance et de valorisation du patrimoine, notamment dans le haut pays des Alpes-Maritimes, s'est poursuivi avec la publication de la collection « Passeurs de mémoire ». Des travaux de recherche sont menés également pour documenter des monuments appartenant au Département : darse de Villefranche, camp des Fourches à Saint-Dalmas-le-Selvage, chapelle des Trinitaires à Saint-Etienne-de-Tinée, forts de la Revère et de la Drète.

Des opérations pluriannuelles sont menées, à travers un système d'informations géographiques départemental, pour alimenter une vaste base de données géolocalisées du patrimoine bâti du département (plus de 1 000 notices sur le site). Ce système assure aussi, par le biais du « Portail des savoirs », la diffusion et la valorisation du patrimoine auprès des publics jeunes.

Le site de la grotte du Lazaret a développé de nouvelles actions de médiation à l'attention du public familial. En outre, à la demande de la DRAC PACA, un projet collectif de recherche a été lancé. Ce projet, d'une durée de trois ans, regroupe plus de 37 chercheurs de renommée internationale. Il a pour objectif d'initier une nouvelle dynamique d'étude du matériel archéologique provenant de la grotte du Lazaret et constitue un préalable nécessaire à la future reprise des opérations de fouilles dans la cavité.

La création d'une Micro-Folie départementale à Nice et d'un dispositif de soutien territorial

L'année 2021 a été marquée également par la mise en place d'une politique départementale de développement d'un réseau de Micro-Folies (espace culturel numérique) sur le territoire maralpin, en partenariat avec la Villette-Paris et le Ministère de la Culture. Autour de deux actions :

- L'ouverture en mai 2021 de la première Micro-Folie dans les Alpes-Maritimes : la Micro-Folie départementale à Nice. Cet espace de 300 m² est articulé autour d'un musée numérique, d'un espace de réalité virtuelle, d'un FabLab, d'une ArtBox présentant des expositions et d'une Biblio'Art. L'entrée et les activités sont gratuites. La Micro-Folie a un double objectif : favoriser l'accès aux chefs d'œuvres de l'histoire des Arts et valoriser notre histoire maralpine, notre patrimoine remarquable afin de mieux faire connaître nos richesses dans le cadre du réseau national des Micro-Folies.
- Un soutien financier massif (40 000 euros par projet) et un accompagnement tout au long du projet pour inciter les communes, établissements publics, associations, à créer des Micro-Folies sur notre territoire, complexe par sa géographie, marqué par de nombreuses zones blanches. En 2021, le Conseil départemental a financé 4 projets de Micro-Folies à Vence, Roquefort-les-Pins, Grasse et Cannes pour un montant global de 160 000 euros.

L'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels

En matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments culturels, le Département a poursuivi sa stratégie patrimoniale selon deux axes :

- la conservation du patrimoine bâti départemental qui a pour objet d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;
- la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées afin de leur permettre une participation effective et entière à la vie sociale.

L'ensemble des travaux dans les bâtiments culturels s'est élevé en 2021 à 2 584 937 € en investissement et à 244 903 € en fonctionnement. Ont été réalisés notamment la requalification de l'entrée du musée des arts asiatiques à Nice, la réfection de la salle n°2 du cinéma Jean-Paul BELMONDO à Nice, le confortement de la Caserne Dubois au Port de la Darse de Villefranche-sur-Mer...

Les Archives départementales

Les événements marquants :

Nouveau logiciel, nouveau portail : saison 2/3

L'effort a été poursuivi sur la mise à jour des données scientifiques et techniques et la mise aux normes des données de classement et de description. Le nouveau portail sera ouvert à la fin de l'automne 2022.

De nouvelles sources et un fonds photographique exceptionnel

720 mètres linéaires d'archives définitives sont entrés aux Archives départementales en 2021. La collecte des archives publiques définitives, qui revêt un caractère réglementaire, constitue 95 % des entrées. En 2021, avec un concours élevé du ministère de la Culture, le fonds Paul Louis, reporter de presse (vers 1930-1980), a été acquis, avec ses droits, par le Département. Quelque 300 000 négatifs et plaques de verre illustrent le département et sa population : la libération de Nice, le Festival de Cannes... D'ores et déjà le fonds est en cours de classement pour en permettre la réutilisation dans les meilleures conditions.

Communiquer en temps de crise

Le nombre de chercheurs ayant travaillé en salle de lecture a été affecté par la crise sanitaire, mais reste à un niveau élevé (821 inscrits). Les demandes de recherche par correspondance sur des actes circonstanciés, a porté sur plus de 5 200 sollicitations, la

tendance reste à la hausse depuis quatre ans, sauf en 2020. La consultation en ligne reste élevée.

Aller au-devant du public

L'exposition sur les cimetières dans les Alpes-Maritimes du Moyen Âge à nos jours a été ouverte au public à compter du 2 novembre 2021 et prolongée jusqu'au 27 mai 2022, avec l'accord des prêteurs (consistoire israélite de Nice, archiconfrérie des pénitents noirs de Nice, Holy Trinity church de Nice, Ville de Grasse, A. Obolensky).

Un ouvrage-mémorial des soignants ayant œuvré dans les hôpitaux temporaires des Alpes-Maritimes a été publié. IL est richement illustré. Il recense un peu plus de 100 noms avec le contexte des décorations pour services rendus et la biographie des acteurs.

Le prêt d'expositions itinérantes dans les établissements d'enseignement a repris le rythme de l'avant-confinement : les expositions ont été vues par un peu plus de 3 800 élèves (+ 55 %). 1 501 visiteurs ont été accueillis au palais des rois sardes pour les Journées européennes du patrimoine.



Expo Tatouage - Espace Lympia - Nice

les sports et la jeunesse



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
12,03 M€
- Montants mandatés
11,34 M€
- Taux de réalisation
94,26 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Volonté de redynamiser la pratique du ski des enfants sur le temps scolaire et le mercredi :

- ouverture du dispositif à toutes les communes du département ;
- revalorisation du montant de la participation au transport de 3 € à 10 € par élève ;
- instauration d'une participation aux frais de repas jusqu'à 10 € par élève pour inciter la pratique sur une journée complète ;
- augmentation du nombre de séances par saison hivernale.

La politique Sports et jeunesse menée par le Département s'articule autour de 4 volets : les subventions sports et jeunesse, les initiatives sportives départementales, les écoles départementales et les équipements sportifs.

Une forte mobilisation a permis de poursuivre activement le soutien aux comités et clubs sportifs. En complément, un renforcement très apprécié de l'offre de la pratique du ski chez les jeunes a été proposé pendant le temps scolaire et aux communes le mercredi.

Dans un esprit solidaire, une forte mobilisation des personnels des écoles départementales a permis l'ouverture de l'ensemble des collèges pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Le programme « sport fédéral et socio-éducatif »

638 subventions de fonctionnement ont été octroyées pour un montant total de 6 919 790 € (dont 5 108 060 € alloués aux structures sportives et 1 811 730 € alloués aux 115 projets de manifestations sportives).

Des subventions d'investissement ont également été octroyées, pour un montant de 421 162 €.

Des récompenses individuelles, d'un montant total de 34 500 €, ont été accordées à des sportifs de haut niveau.

Le Département a parallèlement maintenu 9 contrats de prestations de communication avec des clubs professionnels pour un montant de 272 763 €.

Un soutien particulier pour la jeunesse a permis de financer des classes de découverte et d'environnement (43 360 €), des séjours en centres de vacances (39 915 €), des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH, 339 821 €), soit un total de 423 096 € versé aux associations organisatrices, aux communes de moins de 20 000 habitants, aux syndicats de communes, aux caisses des écoles et aux établissements publics communaux.

Dans le cadre de l'aide aux œuvres sociales de jeunesse et de vacances (OSJV), 180 500 € ont été versés à 17 associations au titre des dépenses de fonctionnement et 30 000 € à 2 structures au titre de l'investissement.

Le programme « initiatives sportives départementales »

Le contexte sanitaire a eu un impact important sur l'ensemble des dispositifs sportifs mis en place par le Département. Toutefois, l'ouverture des stations de ski a pu être organisée pour la pratique du ski scolaire.

Le dispositif mer et voile

- Le plan voile scolaire a permis à 5 427 élèves des collèges des communes littorales de pratiquer la voile durant leurs heures d'éducation physique et sportive. En 2020/2021, le Département a financé 13 bases nautiques à hauteur de 205 527 €.
- Dans le cadre du plan « handi voile 06 » (financé à hauteur de 72 008 €) 957 personnes en situation de handicap ont pu pratiquer la voile.

Le dispositif montagne et ski

- Ski scolaire : 3 048 enfants (écoles primaires, collèges et lycée de la montagne) ont pu pratiquer le ski sur le temps scolaire dans le cadre de l'éducation physique et sportive. Pour le lycée de la montagne, 29 750 € ont permis un encadrement des activités montagne par un guide. L'activité ski a pu être maintenue de janvier jusqu'à mi-mars ;
- Handiski : le stage de brevet de pilotage de fauteuil-ski pour personnes handicapées au bénéfice d'une vingtaine de stagiaires a été reconduit.

Le plan natation haut pays

La crise sanitaire a encore eu un impact important sur la mise en œuvre du dispositif visant à favoriser l'acquisition du « savoir nager » pour les élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) des écoles et collèges du haut pays. Ainsi, 245 élèves, ont bénéficié sur le temps scolaire de séances de natation et de la prise en charge du transport par le Département.

Le plan escalade et activités connexes

La programmation de journées au pôle sports « Vesúbia Mountain Park » dédiées aux collégiens n'a pas pu être maintenue. En revanche 109 écoliers ont toutefois pu bénéficier de séances de découverte de l'escalade au « Vesúbia Mountain Park » à partir du mois de mai.

Les écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer

En 2021, 5 885 enfants ont été accueillis au sein des quatre écoles départementales qui ont comptabilisé :

- pour les séjours vacances : 1 004 enfants ;
- pour les classes découverte : 2 985 enfants (190 écoles de 69 communes du département) ;
- pour les séjours d'intégration des classes de 6^{ème} : 1 896 élèves

Entretien et travaux dans les écoles de neige, d'altitude et de la mer

En 2021, les travaux suivants ont été réalisés pour un montant total de 1 249 802 € :

- Des travaux de lasure des bardages de la façade Nord-Est et la réfection de sols du rez-de-chaussée de l'école départementale des neiges (EDN) d'Auron,
- La création d'un plateau sportif, la mise en peinture des bureaux et de la chausserie à l'EDN de la Colmiane,
- Des travaux de mise en peinture et de remplacement du sol, la mise en place d'un plafond acoustique dans le réfectoire de l'EDN de Valberg,
- La réfection de sols et de peinture dans des salles de classes, circulations et cages d'escalier à l'école de la mer de Saint-Jean-Cap-Ferrat.



l'éducation



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
62,87 M€
- Montants mandatés
60,07 M€
- Taux de réalisation
95,55 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Poursuite de l'installation de défibrillateurs dans l'ensemble des collèges et des gymnases ainsi qu'à l'école Freinet.

Adoption du Plan collège 2028 avec un budget de 300 M€.

Particulièrement impactée par la crise sanitaire, l'année 2021 n'aura pas pour autant connu une diminution des activités du Département en matière éducative !

Le Département s'est continuellement mobilisé, pour poursuivre les études et les travaux dans les collèges et pour maintenir l'ouverture et les activités, notamment grâce au redéploiement des agents des écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer et par la création d'une équipe mobile composée d'agents techniques pouvant rapidement pallier les absences de personnel en milieu scolaire.

En 2021 le plan Collèges 2028, mesure pluriannuelle d'envergure, d'un budget de 300 M€ articulé autour de trois axes majeurs a été adopté :

- Adapter l'implantation de collèges à l'évolution de la population ;
- Décliner le GREEN Deal pour rendre plus agréable le cadre des études et la qualité de vie ;
- S'inscrire dans le SMART Deal.

Opérations livrées en 2021 :

- 1^{re} phase de modernisation de l'internat filles du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée ;
- Réfection de la couverture et des façades de la chapelle des Trinitaires et de son bâtiment conventuel au collège Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée, réfection du platelage bois de la cour de récréation au-dessus du gymnase ;
- Ravalement des façades des collèges Roustan à Nice et Romée de Villeneuve à Villeneuve-Loubet ;
- Construction d'un bâtiment vie scolaire et infirmerie du collège Sadi Carnot à Grasse ;
- Réaménagement et réfection des locaux infirmerie des collèges André Capron à Cannes et Yves Klein à la Colle-sur-Loup ;
- Réfection du gymnase et extension de la structure d'escalade du collège André Malraux à Cagnes-sur-Mer ;
- Réfection complète du gymnase, des vestiaires, des salles de danse et des locaux de stockage du collège l'Eau Vive à Breil-sur-Roya ;
- Rénovation des peintures intérieures et mise en place d'un nouveau sol sportif du gymnase du collège Alphonse Daudet à Nice ;
- Création ou extension de structures d'escalade dans les gymnases des collèges Jean-Baptiste Rusca à Tende, Les Jasmins à Grasse et Jean Rostand à Nice ;
- Réfection du plateau sportif des collèges Simon Wiesenthal à Saint-Vallier-de-Thiery et Port Lympia à Nice ;
- Construction d'un local de stockage du matériel sportif dans les collèges Les Baous à Saint-Jeannet et Saint-Exupéry à Saint-Laurent-du-Var ;
- Réfection du mur de soutènement du collège Roland Garros à Nice ;
- Rénovation des sanitaires des collèges Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer et Frédéric Mistral à Nice et création de sanitaires à l'internat du collège Jean Baptiste Rusca à Tende ;
- Réhabilitation des salles de sciences des collèges La Sine à Vence, Parc impérial et Roland Garros à Nice, La Chenaie à Mouans Sartoux, René Cassin à Tourrette-Levens, Les Jasmins à Grasse, Roustan et Fersen à Antibes ;
- Aménagement de modulaires pour la création de l'Espace départemental des solidarités et aménagement du « Campus connecté » au collège Auguste Blanqui de Puget-Théniers ;
- Remplacement des lave-vaisselle à avancement automatique et des équipements périphériques de l'espace laverie des collèges La Chenaie à Mouans-Sartoux, Roger Carlès à Contes, Alphonse Daudet et Raoul Dufy à Nice, André Maurois à Menton, Sadi Carnot à Grasse et Picasso à Vallauris, Roustan à Antibes et Gérard Philippe à Cannes la Bocca ;
- Mise en place de capteurs Co² dans les réfectoires de tous les collèges ;
- Création d'une SEGPA HAS au collège Paul Langevin à Carros ;
- Aménagement des cours des collèges Jules Romains à Nice et André Malraux à Cagnes-sur-Mer.

Opérations pluriannuelles poursuivies :

- **Travaux de réhabilitation** des collèges Les Vallergues à Cannes, Pierre Bonnard au Cannet, Albert Camus à Mandelieu, Roger Carlès à Contes, La Bourgade à La Trinité et Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer ;

- **Actions de rénovation énergétique** : éclairages de type leds, nouvelles chaudières, isolation, remplacement des menuiseries extérieures au Parc Impérial, bornes de recharge des véhicules électriques et procédures de conclusion des contrats de performance énergétique aux collèges Raoul Dufy à Nice, Les Vallergues et André Capron à Cannes ;

Études poursuivies en 2021 :

- Reconstruction sur site du collège Les Campelières à Mougins ;
- Etudes de programmation de construction du collège à Levens et d'implantation d'un collège dans la Plaine du Var ;
- Etudes prospectives de renforcement parasismique des collèges, avec une étude spécifique pour le collège Les Vallergues à Cannes ;
- Etudes de réfection de la toiture du collège Auguste Blanqui à Puget-Thénières, avec intégration de panneaux photovoltaïques.

Principales opérations réalisées en 2021, dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée des collèges pour les personnes handicapées :

- Ascenseurs dans les collèges Les Baous à Saint-Jeannet, Bellevue à Beausoleil, Alphonse Daudet et Roustan à Nice ;
- Mise en conformité des escaliers : nez de marche, pose de bandes podotactiles, de rampes d'accès PMR dans divers collèges ;
- Matérialisation de places de parking PMR dans les collèges Roland Garros, Louis Nucéra, Joseph Vernier et Alphonse Daudet à Nice, Les Jasmins à Grasse ;
- Sanitaires PMR dans les collèges Saint Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée, l'Eganaude à Biot, et Parc Impérial à Nice ;
- Plateforme PMR au collège Les Mimosas à Mandelieu.

Poursuite du plan Sécurité des collèges : 12 M€ :

- Généralisation du contrôle d'accès périmétrique (+ 2 M€) avec déploiement du badge multifonctions dans les collèges Jean Salines à Roquebillière, Paul Arène à Peymeinade, Maurice Jaubert, Jules Romains et Alphonse Daudet à Nice, Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée, André Malraux à Cagnes-sur-Mer, La Chênaie à Mouans-Sartoux, Les Mûriers à Cannes, Pablo Picasso à Vallauris, La Bourgade à La Trinité, Parc Impérial à Nice, Cantepedrix à Grasse, Saint-Exupéry et Joseph Pagnol à Saint-Laurent-du-Var, Frédéric Mistral, Raoul Dufy et Antoine Risso à Nice, Auguste Blanqui à Puget-Thénières, André Maurois à Menton. L'équipement des autres établissements sera poursuivi en 2022 ;
- Renforcement de la vidéo protection des 72 collèges et de l'école Freinet : parc de 788 caméras ;
- Clôtures et occultation dans les collèges Yves Klein à la Colle-sur-Loup, Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var, Parc Impérial à Nice et sas de sécurité à Maurice Jaubert à Nice ;

L'ensemble des dépenses s'est ainsi élevé en 2021 à 27,65 M€.

Acquisitions foncières : 624 862 € :

- Logements de réserve pour la construction d'un gymnase au collège Rostand à la Madeleine : 618 456 € ;
- Relevés topographiques aux collèges de la Sine à Vence et Pierre Bertone à Antibes : 6 406 €.

Fonctionnement des établissements :

- dotation initiale de fonctionnement : 11 329 262 € ;
- environ 1 000 personnes, pour assurer l'entretien, la maintenance, la restauration et l'accueil ;
- garantie de services de restauration de qualité respectant les normes d'hygiène HACCP sur l'ensemble des collèges.

Concernant les 19 collèges privés sous contrat d'association avec l'État :

- versement d'un forfait externat : pour la part « matériel » : 238,55 € par élève et pour la part « personnel » : 313,90 € ;
- participation aux travaux d'investissement de mise aux normes et grosses réparations, et prise en charge de l'annuité d'emprunt de l'exercice en cours souscrit par les établissements : plus d'1 M€ ;
- dans le cadre de la loi Falloux, suite à la mise en place du plan Sécurité collèges, priorité aux travaux d'investissement a été donnée pour la mise en sécurité des locaux. 1 080 681 € ont été engagés en 2021.

Concernant l'ensemble des collèges :

- conventions de mise à disposition réciproque et gracieuse d'utilisation des installations sportives des communes pour les cours d'éducation physique et sportive des collégiens ;
- prise en charge des transports afférents à ces cours et aux activités éducatives scolaires et périscolaires ;
- Mise en application de la loi Egalim pour améliorer la qualité des repas et sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Développement de l'usage du numérique :

Équipement :

- 11 000 ordinateurs, soit 1 pour 4,5 élèves ;
- 16 000 tablettes numériques ;
- 2 600 vidéoprojecteurs ;
- 650 tableaux numériques interactifs.



CHIFFRES CLÉS

Un patrimoine composé de :

- 72 collèges publics + la prise en charge du CIV pour le fonctionnement
- 19 collèges privés
- L'école Freinet
- 51 gymnases et 9 salles de sport

l'éducation

Maintien d'un parc informatique homogène avec le remplacement de 1 700 ordinateurs dans les collèges publics ;

Poursuite du déploiement des classes mobiles, l'installation d'écrans multimédia interactifs et l'implantation de « studios médias » ;

Poursuite du déploiement du Très haut débit :

Reconduction du dispositif « Ressources 06 » pour l'acquisition de ressources numériques pédagogiques ;

Poursuite de la formation apprentis Technicien supérieur système et réseau permettant la maintenance informatique de niveau 1 dans les établissements ;

Mise en œuvre du transfert de compétence de la maintenance informatique pédagogique du Rectorat vers le Département, conformément à la loi Peillon ;

Maîtrise de la fracture numérique, surtout en période de crise sanitaire : partenariat avec l'association Actif Côte d'Azur qui récupère des matériels d'occasion (PC, portables), les rénove via un programme d'insertion et les propose à des prix très raisonnables à des élèves issus de familles aux revenus modestes.

Accompagnement des familles en difficulté et valorisation du mérite et de l'excellence :

Grâce à des aides sociales (Scolarité 06 et Cantine 06) et par la récompense de l'excellence des mentions très bien au bac et brevet.

Valorisation des initiatives :

Deux mesures à destination de la jeunesse âgée de 18 à 25 ans révolus sont mises en œuvre : **aide au logement et bourse d'enseignement supérieur.**

La collectivité poursuit par ailleurs son dispositif de **catalogue d'offres péri-éducatives « Ac' Educ »** : activités, en lien avec les associations et les organismes soutenus par le Département dans divers domaines.

En concordance avec les programmes scolaires incitant à développer l'oralité, le Département a créé un **concours départemental d'éloquence** rassemblant des collégiens finalistes, venus défendre leurs idées et disposant de « Trois minutes pour convaincre » devant un jury.

Le Département participe par ailleurs à l'apprentissage de la citoyenneté : **le Conseil départemental des jeunes** travaille, pour le mandat en cours 2020-2022, sur les thèmes de l'alimentation (gaspillage alimentaire et équilibre alimentaire) et de l'intelligence artificielle, en vue de réaliser des campagnes de sensibilisation qui seront relayées dans tous les collèges.

Médiation scolaire et présence sécuritaire aux abords de tous les collèges :

Dans le cadre du plan Sécurité développé par le Département, ce dispositif assure une **présence aux abords de l'ensemble des collèges**. Il est assuré par l'association La Semeuse, qui couvre l'ensemble des collèges de la commune de Nice via 6 équipes de 3 médiateurs, et l'association P@je pour le reste du département, via 13 équipes.

Poursuite du plan départemental d'actions pour le respect des valeurs républicaines et citoyennes :

Ce plan comprend 2 volets : le **devoir de mémoire**, avec le maintien malgré la crise sanitaire de 4 voyages de la mémoire réalisés en décembre 2021, et le **respect des valeurs citoyennes et des principes républicains**, avec notamment la visite commentée de l'hémicycle du Département et le développement du dispositif des cadets de la défense.



l'enseignement supérieur



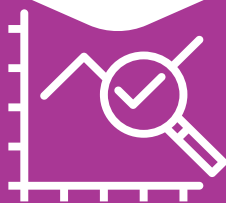
DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **2,35 M€**
- Montants mandatés **2,31 M€**
- Taux de réalisation **98 %**

CAMPUS CONNECTE

(politique GREEN Deal)

- Montants inscrits **•276 613 €**
- Montants mandatés **261 825 €**



CHIFFRES CLÉS

- A la rentrée universitaire 2020-2021, 33 901 étudiants étaient inscrits à l'Université Côte d'Azur (cœur universitaire et établissements composants).

Entretien et travaux dans les bâtiments d'enseignement supérieur

En 2021, les principales opérations ont consisté à assurer la pérennité des bâtiments et la sécurité des personnes au titre des grosses réparations et aménagements des deux sites George V et Stephen Liégeard à Nice mais aussi à poursuivre les études d'optimisation de ces sites, mis à disposition de l'INSPE en vue de leur regroupement sur le site unique de Stephen Liégeard.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 61 868 €.

Enseignement supérieur, recherche et vie scolaire : les principales opérations

Le soutien financier de 50 000 € a été poursuivi au bénéfice de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aide au développement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton.

La densification du potentiel d'enseignement supérieur-recherche est un des objets du volet Enseignement supérieur, recherche et vie étudiante, en cours de négociation dans le cadre du Contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027.

Création d'un campus connecté à Puget-Théniers :

L'objectif est d'offrir à la jeunesse locale d'immenses possibilités de qualifications et un cadre de formation continue, ponctuelle ou de reconversion pour adultes. Un étudiant habitant à Roquestéron peut donc désormais s'inscrire à une formation diplômante proposée dans une université parisienne et suivre ses cours depuis le campus connecté de Puget-Théniers.

L'objectif est également de revitaliser le territoire en déclenchant un potentiel afflux des jeunes vers les moyen et haut pays, et en développant un espace de coworking. Ainsi, étudiants et adeptes du travail partagé ont, dès la rentrée de septembre 2021, évolué en parfaite synergie, avec une éventuelle animation par un tuteur.



Ouverture d'un nouveau campus en mai 2021 à Cannes avec 1 000 étudiants, tourné vers l'écriture créative, les nouveaux medias et la création audiovisuelle

Une aide départementale conséquente de 1,72 M€ a été votée dans le cadre du règlement départemental des aides aux collectivités en faveur de la ville de Cannes, en 2018, pour la création du campus universitaire et les aménagements extérieurs, dont le coût global était estimé à 17,2 M€ HT.



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



L'Etat a définitivement confirmé le **label Initiative d'Excellence (Idex)** de l'Université Côte d'Azur (UCA) en août 2021. Ce label vient appuyer le statut expérimental que connaît l'UCA : en 2016, elle obtient le programme d'Investissement d'Avenir, l'IDEX, après analyse d'un jury international. En quatre ans, 58 M€ ont été injectés dans la recherche, la formation et l'innovation sur le territoire de la Côte d'Azur.

Le Département ne peut que s'en féliciter ayant apporté une aide de 20 000 € à l'UCA pour cofinancer les prestations de cabinets conseil dans le cadre de sa candidature à l'AAP Idex.



ZOOM

Le site de Bastide Rouge, bénéficiant d'une situation exceptionnelle sur la Côte d'Azur et d'un environnement particulièrement favorable à l'émergence d'une véritable dynamique de partenariats innovants, concrétise des synergies nouvelles pour les étudiants, les enseignants chercheurs et les entreprises au sein d'une collaboration étroite entre l'UCA, la Ville de Cannes, la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et la pépinière des entreprises déjà implantées sur le site, essentiellement dans le domaine des industries créatives.

Cet établissement de formation supérieure innovant et porteur, orienté autour de l'entrepreneuriat, la créativité et les loisirs, constitue pour la jeunesse étudiante un pôle de forte attractivité aux niveaux territorial, national et international.

Partie 2

Les missions et politiques L'aménagement et le développement du territoire

En 2021, le Département a poursuivi son investissement dans les domaines de l'agriculture, de la préservation de l'environnement, du tourisme durable, de la solidarité territoriale mais aussi en matière d'accessibilité du très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Particulièrement engagé dans le secteur de l'agriculture, il a apporté un soutien actif aux exploitants, avec notamment des dotations à l'installation des jeunes agriculteurs et des aides à la modernisation des exploitations agricoles. Dans le cadre de sa politique de préservation du foncier agricole, un projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) a été initié sur le secteur du Val de Cagnes. Il a poursuivi son engagement dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Toujours soucieux de valoriser les circuits courts et le développement de l'approvisionnement local, le Département a souhaité réaliser un diagnostic pour la mise en place d'une nouvelle structure pour porter la plateforme « 06 à Table ! » visant à renforcer le dialogue entre les différents acteurs.

Par ailleurs, devant l'omniprésence du frelon asiatique exerçant une pression sur la filière apicole, il a continué de missionner des entreprises spécialisées pour assurer la destruction des nids ; un nouveau partenariat 2021 – 2024 a été proposé aux EPCI.

Le Département a poursuivi ses actions en matière de soutien à l'attractivité touristique du territoire des Alpes-Maritimes notamment en accompagnant la qualification des professionnels et leur montée en gamme, la valorisation des itinéraires labellisés et en portant des projets de développement structurants comme le 3ème Festival des Jardins de la Côte d'Azur.

Collectivité de la solidarité territoriale, le Département s'est toujours engagé pour accompagner, de façon équitable, le développement de tous les cantons du territoire départemental, en portant une attention particulière aux communes rurales et aux plus petites communes en zone montagne. Pour l'année 2021, 692 projets en zone rurale ont été soutenus.

Dans le cadre de la transition énergétique, l'année 2021 a également vu le lancement du guichet Confort Energie 06, pour accompagner les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Engagé de longue date dans la protection de l'environnement, le Département a poursuivi ses actions de préservation de la biodiversité dans les espaces naturels sensibles et les zones marines protégées, de prévention des incendies de forêt et d'accompagnement sanitaire pour renforcer la sécurité de tous. Il a facilité l'accès de nombreux publics à la nature dans les 20 parcs naturels départementaux et sur les 6 500 km d'itinéraires de promenade et de randonnées qu'il entretient et dont il assure un aménagement raisonné et éco-responsable.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
221,04 M€
- Montants mandatés
209,08 M€
- Taux de réalisation
94,59 %

- Le logement
- L'emploi, le tourisme et l'attractivité du territoire
- La sécurité
- Les ports départementaux
- La solidarité territoriale
- La politique environnement
- La transformation numérique et la relation à l'utilisateur



le logement



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
11,20 M€
- Montants mandatés
10,49 M€
- Taux de réalisation
93,66 %

L'aide aux organismes constructeurs de logements sociaux :

En 2021, les aides départementales aux organismes constructeurs de logements sociaux ANRU et hors ANRU s'élèvent à 8 814 087 € pour 268 logements.

Les programmes de rénovation urbaine de Nice (Les Moulins, Pasteur, L'Ariane, Nice centre) Grasse (Gare et Porte est) et Cannes (Ranguin) totalisent un investissement global de 504 M€, le Département intervenant à hauteur de 74,80 M€ de crédits mobilisés pour l'ensemble des programmes.

En 2021, 2 014 107 € ont été engagés pour 58 logements (constructions neuves) et 2 889 239 € ont été mandatés pour 286 logements (273 constructions neuves et 13 acquisitions-améliorations).

Le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) dans le cadre du GREEN Deal :

Le Département s'est engagé à hauteur de 3 M€ pour 3 ans en tant que porteur associé dans le dispositif SARE, hors Métropole, affirmant son rôle moteur dans les économies d'énergies dans le logement, conformément au GREEN Deal.

L'année 2021 a notamment été marquée par :

- l'ouverture d'une plateforme téléphonique pour aider et accompagner les propriétaires vers la rénovation énergétique ;
- la signature de la convention avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, l'ensemble des porteurs associés du territoire et les sociétés Esso, Distridyn et Armorine qui financeront les certificats d'économies d'énergie ;
- l'établissement d'un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat de même qu'avec les EPCI du territoire hors Métropole, dans le cadre du déploiement du programme ;
- le lancement d'une campagne de communication.

En 2021, 1 505 actes ont été réalisés concernant 1 171 dossiers.

L'appui opérationnel à la production de logements :

La SEML Habitat 06 poursuit le développement de son activité de réalisation de logements sociaux et d'accèsion à la propriété. Son action concerne tant la construction neuve que l'acquisition-amélioration, sans exclure la reprise de patrimoines existants.

En 2021, une 5ème augmentation de capital pour un montant de 6 799 980 € a été déterminante pour amorcer la reconstruction de logements, suite à la tempête Alex, dans

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) obligeant les bailleurs sociaux gérant moins de 12 000 logements à s'adosser à un groupe d'organismes de logement social, Habitat 06 est devenue adhérente de la Société HACT France (Habitat Aménagement et Coopération des Territoires), première société de coordination agréée par le ministère du Logement. L'un des principaux atouts de cette société est de permettre aux sociétés d'économie mixte immobilières de conserver leur enracinement local et de demeurer sous la pleine responsabilité de leurs élus.

Le conseil d'administration d'HACT France a validé le 19 mars 2021, à l'unanimité, l'entrée d'Habitat 06. Cette adhésion permet à la SEML de conserver ses spécificités, ses projets, sa dimension territoriale et son lien spécifique avec le Département mais également de s'inscrire dans une dynamique nationale de réseau et de développement.

le cadre du plan logement pour les vallées de la Vésubie et de la Roya.

Par ailleurs, l'opérateur répond aux besoins de résidences pour des populations spécifiques telles que les seniors, les étudiants, les saisonniers ou les personnes en situation de handicap.

Il accompagne les initiatives territoriales du Département à travers les projets d'hébergement de tourisme et de loisirs (stations de montagne, thêmes de Berthemont-les-Bains, Vesùbia Mountain Park).

Les aides aux particuliers :

Au titre de la solidarité territoriale :

Concernant l'amélioration de l'habitat rural et la préservation de l'architecture locale, 236 logements ont bénéficié d'un montant total d'aides de 498 550 €. Cette mesure permet aux habitants d'adapter le confort du bâti ancien, tout en protégeant le charme et l'authenticité des villages de ces territoires ruraux.

Au titre de la politique en faveur des personnes âgées :

Concernant l'aide à l'adaptation du logement des seniors, 48 logements ont bénéficié d'un montant total d'aides de 107 315 €. Cette mesure permet de favoriser leur maintien à domicile.

ZOOM



Par délibération du 18 décembre 2020, le Département s'était engagé pour 3 ans en tant que porteur associé dans le dispositif SARE.

2021 a vu la mise en place du dispositif devenu opérationnel à compter du mois de juillet : ce programme permet aux particuliers, aux copropriétés et aux petits locaux tertiaires privés de moins 1 000 m² de bénéficier de conseils, d'accompagnement des ménages dans la réalisation des travaux et d'aides en termes d'ingénierie financière.

Le SARE s'appuie sur :

- 2 conseillers « France Rénov » du Département formés aux conseils en travaux et à l'ingénierie financière concernant la rénovation énergétique ;
- 3 opératrices téléphoniques formées pour un premier niveau d'information, suite à la campagne de communication lancée le 10 novembre 2021.

Parallèlement, 13 permanences ont été mises en place au sein des Maisons du Département et des EPCI qui entrent dans le périmètre SARE (CASA, CAPG, CACPL, CARF, CCPP, CCAA), c'est-à-dire hors Métropole.



CHIFFRES CLÉS

- Habitat 06 – Pour accompagner le développement touristique du Mercantour, facteur d'emploi en zone rurale et afin de pallier le déficit d'initiative privée, la Résidence Pure Montagne Resort, nouvelle résidence hôtelière du Mercantour, a été ouverte avec 44 hébergements répartis dans 6 chalets, pour un total de 230 lits.
- SARE : 1 505 actes réalisés = 1 171 dossiers
70 % des actes ont conduit à un audit énergétique et 40 % à un service d'accompagnement complet jusqu'aux travaux

l'emploi, le tourisme et l'attractivité du territoire



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **7,74M€**
- Montants mandatés **7,14 M€**
- Taux de réalisation **92,25 %**

Emploi

Les crises climatique et sanitaire qui se sont succédées ces dernières années ont conforté l'échelon départemental en matière de solidarité territoriale et de proximité.

Cette solidarité s'est traduite en 2021 par la mise en place de 2 fonds de soutien en faveur des entreprises sinistrées par la tempête Alex dans les vallées, permettant d'y maintenir l'emploi et par conséquent la population.

La solidarité en matière d'emploi s'exerce également pour les plus démunis à travers les actions menées en coopération avec la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMAR) en faveur de la sortie d'allocataires du RSA vers l'emploi.

Le secteur de l'artisanat, premier secteur d'activité de notre territoire, caractérisé par une forte densité d'entreprises de petites tailles, regroupe plus de 45 000 entreprises pour 80 000 actifs et un chiffre d'affaires global de 4 milliards d'euros.

Ainsi, en 2021, en partenariat avec la CMAR, le Département a :

- favorisé le retour de 80 allocataires du RSA vers l'emploi ; 48 ont retrouvé une activité ; A noter que plusieurs offres d'emplois avaient été suspendues en raison de la crise de la Covid-19 ;
- poursuivi le soutien et l'accompagnement des artisans des vallées sinistrées en octobre 2020 à travers les 2 fonds mis en place en 2020 : le Fonds d'urgence pour un montant de 6,1 M€ et le Fonds d'aide à la reconstitution des moyens de production pour un montant de 1,5 M€ ;
- poursuivi le partenariat avec les Maisons du Département (MDD) : service de visio-guichet assuré au quotidien ; forums de l'emploi en zone rurale ; diffusion des offres de transmission/reprise d'entreprise ; réception en proximité des porteurs de projets ; organisation de manifestations thématiques et de réunions d'information sur la création et le développement des entreprises (et notamment micro-entreprises) artisanales.

Tourisme

Le Département porte des projets de développement touristique structurants ainsi que des actions d'ingénierie. Il accompagne les professionnels à la qualification en matière de labels et de marques : « Qualité tourisme », « Tourisme & Handicap », « Accueil Vélo » et

les communes à travers « Villes et Villages fleuris ».

Réalisations 2021 :

- lancement d'un carnet de micro-aventures pour les saisons estivale et hivernale destiné à un public local qui propose près d'une cinquantaine d'activités de courte durée pour vivre en famille des expériences originales outdoor ;
- 3^e édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur du 9 mai au 9 juin 2021 sur le thème « Jardins d'artistes » avec 24 jardins éphémères ; 13 créations paysagères et 11 jardins hors concours ;
- valorisation des itinéraires labellisés « Vélo et Fromages » : l'édition 2021 du Petit Futé, propose 5 itinéraires labellisés : 1 boucle famille (La Brigue) ; 3 boucles sportives (Vence, Guillaumes, les Gorges rouges) et 1 boucle en itinérance (le Grand Tour des Préalpes d'Azur) ;
- participation à des manifestations d'envergure : le Tour de France (août) ; l'Ultra trail Côte d'Azur Mercantour (juillet) ; 2^e édition de l'Astro Valberg (août) ; le Marathon des Alpes-Maritimes (novembre) ; la Fête patronale Notre Dame des Neiges à Valberg (stand GREEN Deal - juillet) ; la bourse aux dépliants.

Le Département réalise ses actions en partenariat avec les acteurs locaux : Comité régional du tourisme Côte d'Azur France, Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, offices de tourisme, parcs, gîtes de France, syndicats des hôteliers...

Les intempéries et la crise sanitaire liée au Covid-19 ont fortement impacté les tendances en termes de consommation, l'année 2021 marque une volonté des acteurs locaux réunis au sein de la « Task Force Mercantour » de développer le tourisme durable

Agriculture

Un Plan départemental agricole et rural 2021 – 2027..

Le Département a décidé de conforter son soutien à l'agriculture départementale avec une nouvelle politique agricole qui répond à 3 enjeux :

- le soutien à l'alimentation durable locale ;
- l'adaptation des exploitations au changement climatique ;
- la structuration agricole du territoire.

Le Département maintient son dispositif d'Aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME).

De même, le Département continue de soutenir les élevages avec une participation de 40 à 60 % du coût des campagnes de prophylaxie animale et une aide au maintien de l'exercice vétérinaire en zone de montagne.



CHIFFRES CLÉS

EMPLOI

- Reconstitution du partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat : 100 000 €.

ECONOMIE

Tempête Alex

Fonds de soutien 06 :

- 446 entreprises aidées
= 2 762 124 €

Fonds d'aide à la reconstitution des moyens de production :

- 23 entreprises aidées
= 614 529 €

TOURISME

Prestataires qualifiés en 2021 :

- 4 établissements Tourisme et Handicap (2 offices de tourisme, 1 site de loisirs et 1 hébergement) ;
- 18 établissements Accueil Vélo ;
- 1 charte accueil sportifs et handisport ;
- 1 charte accueil « Les Alpes-Maritimes à cheval »

AGRICULTURE

Tempête Alex :

- 50 agriculteurs aidés
= 138 460 €
- aide à la Chambre d'agriculture pour la Plateforme = 65 000 €

AIME

- 2 376 628 € pour 97 projets

...plus que jamais GREEN deal, comme en témoignent les actions structurantes menées en 2021 :

Développement de la politique en matière de foncier à destination de la production agricole ; validation d'une procédure de création d'un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) à Cagnes-sur-Mer ;

- préparation d'une opération de récupération des Produits phytosanitaires non utilisables en collaboration avec la FDSDA, la Chambre d'agriculture et les coopératives agricoles prévue sur les sites des coopératives de Nice et Pégomas ;
- élaboration d'un diagnostic départemental en vue de la réalisation du Projet alimentaire territorial (PAT) départemental pour rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs et tous les acteurs de la société civile mais aussi pour développer la qualité de l'alimentation. Ce PAT portera aussi des actions à forts enjeux destinées au secteur social et aux populations en difficulté ;
- création de la Commission départementale d'aménagement foncier.

Enfin, les foires agricoles et manifestations paysannes, organisées chaque année dans de nombreuses communes, bénéficient également d'une aide financière départementale.

Dans le cadre de la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, le Département a poursuivi son dispositif de destruction des nids ; les signalements des particuliers via « Mesdémarches06 » sont immédiatement traités.

Depuis 2016 et le début de la lutte proposée par le Département, plus de 3 500 nids ont été détruits.

Aménagement du territoire

Le Département, en qualité de personne publique associée, a suivi 24 procédures d'urbanisme : élaboration, révision, modification et déclarations de projet. Elles ont porté principalement sur la reprise du Plan local d'urbanisme (PLU) de Valbonne Sophia Antipolis, sur des modifications (Peymeinade, Antibes...), des déclarations de projets (Antibes, Mouans-Sartoux, Beausoleil, Villeneuve-Loubet...) et l'élaboration du SCoT de la CASA et du PLU de Beausoleil.

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial, des avis ont été rendus sur 7 dossiers pour des projets situés principalement sur l'ouest du département (Cannes, Mougins) et sur le territoire de la Métropole.



ZOOM

3 grandes orientations du Plan départemental agricole et rural 2021 – 2027 :

- soutien à alimentation durable locale ;
- adaptation des exploitations au changement climatique ;
- structuration agricole du territoire.

déclinées en 6 axes :

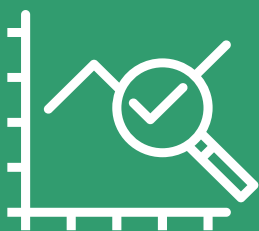
- protection du foncier agricole ;
- installation et maintien des exploitations ;
- accompagnement dans les démarches environnementales ;
- développement des circuits courts pour une alimentation durable ;
- soutien aux filières locales ;
- gestion des risques et défis environnementaux.

la sécurité



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
89,57 M€
- Montants mandatés
89,41 M€
- Taux de réalisation
99,82 %



CHIFFRES CLÉS

SDIS :

- 106 875 interventions
- 76 centres d'incendie et de secours

Plan sécurité immobilier :

- 14 gendarmeries (la gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie a été détruite lors de la tempête Alex du 02/10/2021)
- 2 commissariats

La politique Sécurité permet de prendre en compte l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Alpes-Maritimes via d'une part, le développement et l'amélioration de la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire et d'autre part, l'action du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Les dépenses de cette politique s'élèvent à 89,41 M€ en 2021 dont 83,08 M€ de participation au SDIS et 6,33 M€ pour les dépenses des gendarmeries.

Entretien et travaux dans les gendarmeries, les commissariats et la base de sécurité civile

Le périmètre d'intervention du Département comprend 15 sites affectés à la Gendarmerie nationale, les commissariats de Grasse et de Nice-Les Moulins et la base hélicoptère de la sécurité civile de Mandelieu-La Napoule.

Les travaux conduits au titre de la conservation du patrimoine bâti ont pour objectif de parvenir à un niveau de performance, de confort et de sécurité dans les bâtiments ainsi qu'à l'adéquation fonctionnelle de ces derniers, conformes aux missions attendues.

Ce programme « entretien et travaux dans les bâtiments liés à la sécurité » s'est traduit en 2021 par la réalisation des travaux suivants :

- Démolition du bâtiment logement de la gendarmerie à Saint-Martin-Vésubie déstabilisé suite à la tempête Alex ;
- Réfection du bardage bois et de la peinture des balcons et des ferronneries de la gendarmerie de Breil-sur-Roya ;
- Remise en état de la production solaire de l'eau sanitaire des gendarmeries de Puget-Théniers et de Levens ;
- Réparation de l'étanchéité de la toiture au commissariat de Grasse ;
- Remplacement d'une chaudière à la gendarmerie de Saint-Martin-du-Var.

L'ensemble de ces travaux pour les bâtiments liés à la sécurité s'est élevé à 467 932 € pour l'investissement et 115 435 € pour le fonctionnement (hors baux).

Plan Sécurité immobilier relatif aux gendarmeries, aux commissariats et aux ouvrages de sécurité civile

Les opérations de baux emphytéotiques administratifs font l'objet de deux conventions distinctes : l'une entre l'emphytéote et le Département, l'autre entre le Département et l'État (Gendarmerie nationale et Police nationale).

D'une part, le Département verse des loyers à l'emphytéote pour la construction, et d'autre part, il récupère un loyer pour la sous-location du bâtiment à l'État.

Le coût total annuel des loyers et charges versés par le Département en 2021 à l'emphytéote s'élève à 5 441 254 €.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

En 2021, des participations d'un montant total de 83,1 M€ ont été versées au SDIS des Alpes-Maritimes, dont 80 M€ en subventions de fonctionnement et 3,1 M€ en subventions d'investissement.



les ports départementaux



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **0,45 M€**
- Montants mandatés **0,43 M€**
- Taux de réalisation **95,56 %**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a eu des répercussions sur l'activité économique des ports : moins de navires de passage, baisse des recettes de l'exploitation du plan d'eau, stationnements plus longs sur les aires de carénage, baisse de recettes des AOT (exonérations restaurateurs et exploitants transport maritime).

Dans ce contexte difficile, le port a accompagné autant que possible les professionnels par l'allègement du montant des redevances.

L'année 2021 a été également marquée par la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de la Mer de Villefranche présent sur le port de la Darse dotée d'une reconnaissance internationale sur ses travaux de recherche en biologie marine et en océanographie.

Le port de la Darse de Villefranche-sur-Mer, ancien arsenal de construction des galères, est le port historique de Villefranche-sur-Mer. Il fut construit au milieu du XVIème siècle en même temps que la citadelle Saint Elme. Constitué d'un ensemble de bâtiments remarquables chargés d'histoire, le site est depuis 1991 inscrit en totalité aux Monuments historiques.

Le port de la Santé a été aménagé sur le site de l'ancien port médiéval, le port d'Olive. Celui-ci accueille aujourd'hui des bateaux de pêche, quelques unités de plaisance et les navettes des nombreux paquebots de croisière au mouillage dans la rade de Villefranche-sur-Mer.

Deux ports à Villefranche-sur-Mer gérés par une régie à simple autonomie financière :

- le port de la Santé est un port abri de petite dimension permettant d'accueillir une cinquantaine de navires de mi-avril à mi-octobre ;
- le port royal de la Darse, d'une superficie totale de 6,6 ha, compte près de 500 anneaux, 1 bassin de radoub de 65 m de long, 2 slipways, 2 aires de carénage, 1 cale de halage et des locaux commerciaux, artisanaux et associatifs.

Le conseil d'exploitation de la régie et le conseil portuaire se réunissent deux fois par an. Le CLUPP (Comité local des usagers permanents du port) se réunit deux fois par an.

Une équipe de 17 agents est organisée autour de deux sections : exploitation et administration / finances.

Travaux de modernisation des infrastructures portuaires :

Les travaux de mise à niveau des infrastructures portuaires se poursuivent pour proposer des équipements conformes aux besoins des plaisanciers et navires de passage.

Travaux principaux sur les infrastructures portuaires :

- remplacement appuis, structure et entrée ponton F ;
- reprise d'étanchéité du bassin de radoub (tranche 1) ;
- reprise réseaux électriques et eau quai de la jetée.

Travaux principaux sur les bâtiments :

- rénovation des sanitaires des plaisanciers ;
- ravalement façade de la capitainerie tranche 1 ;
- travaux sur voûte n°8 Caserne Dubois ;
- réalisation d'une maquette de la caserne Dubois ;
- travaux de rénovation de la salle du Lazaret ;

L'ensemble des travaux réalisés représentent 1 343 829 €.



Renouvellement de la Certification Ports Propres actifs en biodiversité :

Les ports s'engagent désormais dans :

- la gestion responsable et durable de l'infrastructure portuaire ;
- la gestion raisonnée des ressources d'eau et d'électricité ;
- la traçabilité des déchets dangereux, la prévention des pollutions chroniques et occasionnelles ;

- la formation, l'information et les actions pédagogiques ;
- les pratiques de protection et de restauration de la biodiversité marine et terrestre (installation de nurseries à poissons).

Autorité portuaire et autorité investie du pouvoir de police portuaire :

- application du règlement particulier de police (modifié en 2020) et des différentes réglementations ;
- régulation du trafic des navires, de la gestion des mouvements et du placement des navires... ;
- gestion et conservation du domaine public.

Exploitation du plan d'eau :

- 552 postes gérés sur les deux ports : attribution des postes, placement des navires, entretien du plan d'eau et des dispositifs d'amarrage (amarres, pendilles, chaînes-filles des pontons, chaînes de rive sur la jetée, bouées avec amarres et pendilles au port de la Santé) ;

En 2021, 1 313 825 € de recettes ont été encaissées.

Exploitation des terre-pleins et aires de carénage :

- 20 000 m² de terre-pleins à entretenir et à maintenir ;
- 2 aires de carénage : 744 opérations de grutage pour 319 unités ;
- 2 slipways : 62 navires accueillis pour entretien par les chantiers navals (pour certains plusieurs sorties dans l'année) ;
- bassin de radoub : 12 navires accueillis ;

Les recettes se sont élevées à 164 247 €.

Gestion du domaine public portuaire : ports de la Darse et de la Santé :

- 46 locaux pour une surface totale de 5 215 m² sont mis à disposition, par voie d'autorisation d'occupation temporaire (AOT), d'artisans, du centre de formation INB, de l'Institut de la mer de Villefranche, d'associations, de clubs et de restaurants. Tous ont vocation à participer au développement et à l'attractivité du site.

Le montant des recettes générées s'établit à 351 186 €.

Gestion du domaine public routier : voies latérales du Port de Nice :

Le service des ports assure également la gestion du domaine public maritime des voies latérales du port de Nice, 55 AOT soit 881 m² de terrasses, pour un montant 48 892 € de recettes, en baisse puisque les restaurateurs ont bénéficié d'une annulation des redevances suite à la crise liée au Covid-19.

En 2021, des appels à candidatures ont permis de renouveler les exploitants de certaines activités majeures :

restaurant du port de la Darse, location de navires au port de la Santé.

Accueil des escales croisières en rade de Villefranche :

En 2021, 35 escales croisières ont été accueillies à Villefranche-sur-Mer soit un taux d'activité de 38 % par rapport à une année normale (avant Covid).

Autres missions / Manifestations :

Port de Nice, navette « Lou Passagin » : près de 49 000 passagers ont utilisé cette navette en 2021. L'activité ayant été réduite du fait d'un démarrage tardif et d'une baisse de l'activité touristique, en raison des mesures de confinement.



ZOOM

Après plusieurs études géotechniques conduites depuis 2005, la caserne de la Darse dite « Dubois » déconstruite après la seconde guerre mondiale et dont il ne reste que les voûtes et les galeries occupées par des professionnels de la construction et de la réparation navale et le jardin « Beaudoin » qui lui a succédé, font à nouveau l'objet d'un programme complet de réhabilitation et de requalification. Ce programme devra permettre de développer une offre culturelle de mise en valeur du site, et de son histoire.

la solidarité territoriale



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
84,17 M€
- Montants mandatés
78,51 M€
- Taux de réalisation
93,28 %

Aides aux communes et à leurs groupements

Suite aux intempéries des 2 et 3 octobre 2020 qui se sont abattues sur le territoire des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement sur les vallées, le Département a mis en place un dispositif d'aide d'urgence exceptionnelle en faveur des communes sinistrées classées en état de catastrophe naturelle.

Ainsi depuis le mois d'octobre 2020, et tout au long de l'année 2021, 35 collectivités ont pu bénéficier de ce soutien pour un montant total de 17 270 843 €.

En 2021, le Département confirme son rôle essentiel dans la solidarité territoriale : son action se manifeste cette année par l'attribution de plus de 690 subventions en faveur de communes et groupements de communes, pour un montant global de 48,49 M€.

Les établissements d'enseignement primaire et les crèches ont bénéficié du soutien du Département qui a participé financièrement à hauteur de 6,34 M€ à des rénovations ou des créations.

Enfin, les infrastructures de voirie, d'eau potable, d'assainissement, ont bénéficié d'un soutien départemental de 10,30 M€. L'aménagement des bâtiments communaux a également été soutenu à hauteur de 9,23 M€. Le Département confirme ainsi son rôle indispensable dans le confortement des services à la population, particulièrement en milieu rural.

Contrats de territoires urbains

Afin de renforcer sa politique de solidarité territoriale, le Département a décidé de mettre en œuvre des outils de contractualisation avec les intercommunalités urbaines et leurs communes centres, instaurant **une nouvelle relation pour bâtir le territoire de demain** via les contrats de territoire urbains.

La mise en cohérence des actions du Département et des 5 EPCI urbains exprime la volonté d'élaborer un projet commun pour favoriser le développement durable des Alpes-Maritimes et améliorer la qualité de vie des Maralpins.

Ainsi, au sein d'une démarche partagée, ambitieuse et responsable, 10 contrats ont été conclus en 2021 avec les 5 EPCI urbains (CAPG, CACPL, CASA, MNCA, CARF) et leurs villes centres (Grasse, Cannes, Antibes, Nice et Menton).

Ces 10 contrats, qui regroupent en un document unique **les financements prévus par chaque signataire, représentent une aide départementale de plus de 150 M€ sur 6 ans pour 138 projets**, générant ainsi un effet levier considérable pour le développement du territoire maralpin avec plus d'un milliard d'investissement.

Ces contrats, d'une durée de 6 ans, sont désormais l'outil privilégié et exclusif de dialogue concernant les aides départementales entre les 5 EPCI, leurs communes centre et le Département. Ils sont en concordance avec les calendriers des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (Fonds européens, Plan de relance, contrat d'avenir et CPER...) et permettront de porter les grands investissements d'intérêt départemental de chaque territoire.

Contrat de plan Etat-Région 2015-2020

Le CPER 2015-2020 a été prolongé de 2 ans pour la partie « accessibilité ». L'avenant n°8, adopté par la Région le 18/10/21 redéfinit les enveloppes financières et les programmations d'ici 2022.

Contrat territorial de proximité avec la Région PACA

La Région a voté en octobre 2021 une aide de 10 M€ en faveur du Département au titre de la reconstruction des infrastructures post tempête Alex, dans le cadre du contrat territorial de proximité.

Participations aux syndicats mixtes

Le Département poursuit son action pour favoriser le développement économique des stations de montagne et renforcer l'attrait touristique des vallées sur l'ensemble de son territoire. Le développement des activités en toutes saisons est aujourd'hui indispensable pour maintenir l'attractivité de nos stations et le tissu économique local face au changement climatique et à une concurrence exacerbée.

18 M€ ont été dévolus aux syndicats mixtes pour le développement touristique des vallées et des stations de montagne, au titre des participations statutaires du Département en tant que membre de ces structures.

Les investissements se sont poursuivis avec l'extension des réseaux de neige de culture, l'optimisation du parc de remontées mécaniques et les équipements de diversification.

Programmes européens

Le Département bénéficie d'aides du Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur de projets en cours de réalisation dans lesquels il est chef de file ou partenaire :

Programme FEDER :

- 3 projets de pistes cyclables sélectionnés : RD 604 à Valbonne, RD 304 à Grasse et EV8 à Antibes : aide de 1 005 777,66 € ;
- Finalisation du projet de Plateforme transverse interopérable de la donnée pour Télé-services et gestion de la relation usagers : aide de 1 146 259,46 € ;
- Programme transfrontalier France-Italie Alcotra ;
- En réponse à la crise sanitaire, l'UE a lancé les programmes Relance et Passerelle pour soutenir les territoires : les projets RECOVALX (aide de 674 149,60 €) et EDUMOB 2 (aide de 317 004,09 €) ont été retenus et vont permettre la reconstruction des sentiers de randonnées et favoriser la mobilité douce ;
- 3 projets simples du Plan intégré thématique MITO (PITEM) dans le domaine des activités de pleine nature sont toujours en cours : aide de 658 750 €. De même que le projet PATRIM-Patrimoine naturel et culturel du Plan intégré territorial ALPIMED : aide de 353 000 € mettant en valeur le patrimoine par l'itinérance ;
- Programme transfrontalier Italie-France Marittimo : poursuite des projets MED COOP FIRE (aide de 239 326 €) et MED STAR (aide de 217 443 €) concernant la préservation et la gestion conjointe avec l'Italie des risques d'incendie ;
- Programme MED : le projet MEDcycletour concernant la promotion du tourisme durable par le développement du cyclotourisme sur la voie méditerranéenne Eurovélo 8 est terminé et a été financé à hauteur de 146 713,79 €.

Numérique

L'année 2021 a marqué la poursuite des déploiements du Réseau d'initiative publique (RIP) 100 % fibre optique avec 26 400 prises déployées et affermées au délégataire à fin 2021, dont 22 600 prises commercialisables et 140 kms de réseau de collecte. Elle a également permis l'attribution par le SICTIAM des marchés nécessaires au lancement de la deuxième phase 2022 - 2024 qui conduira à l'achèvement des déploiements fibre FTTH sur les 100 communes bénéficiaires du RIP.

Au terme de la période 2011 - 2021, assurée en maîtrise d'ouvrage départementale, les services départementaux ont préparé la continuité de la diffusion audiovisuelle TNT des 27 chaînes numériques gratuites et de la nouvelle chaîne locale BFM Nice Côte d'Azur. Cette diffusion 100 % HD modernisée et fiabilisée, que continuera de prendre en charge financièrement le Département sur huit relais impactant 10 000 foyers, sera désormais assurée par le SICTIAM suite au transfert de cette compétence.



ZOOM

2021 a vu la poursuite du déploiement du Très haut débit mobile 4G, dans le cadre du New deal national et des travaux de l'Équipe-projet locale des Alpes-Maritimes, co-pilotée par le Département et la préfecture. 12 relais 4G (quadri-opérateurs) étaient en service fin 2021, tandis que 10 nouveaux relais étaient sélectionnés et ajoutés, au titre de la dotation 2022, aux 37 déjà sélectionnés en total cumulé des dotations antérieures.

A ces 47 relais relevant du dispositif de couverture ciblée, 21 relais 4G fixe ont par ailleurs été obtenus par le Département et font l'objet d'une concertation approfondie avec les territoires, en ciblant prioritairement les secteurs moins denses, les plus complexes ou reculés.

la politique environnement



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
20,71 M€
- Montants mandatés
17,01 M€
- Taux de réalisation
82,13 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

4 programmes composent la politique Plan environnemental GREEN Deal :

- Espaces naturels, paysages
- Entretien et travaux (bâtiments liés aux espaces naturels)
- Forêts
- Eau, milieu marin, déchets, énergies

Ils ont vocation à préserver les espaces et sites, à valoriser le patrimoine dans les espaces naturels, et à réduire l'exposition aux risques majeurs par la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment des risques de feux de forêt.

La politique Environnement a pour objectif de préserver les espaces, les paysages ou les sites naturels, de valoriser le patrimoine naturel des Alpes-Maritimes et de soutenir la filière bois. Elle participe à la réduction de l'exposition du territoire aux risques sanitaires et aux risques majeurs, notamment aux feux de forêt, et permet d'intervenir dans la gestion de crise. La stratégie GREEN Deal a également été développée dans les domaines essentiels que sont l'énergie, la résilience des territoires et l'écoresponsabilité.

Préservation et valorisation des espaces naturels

Les travaux d'aménagement, d'entretien et de valorisation de l'ensemble des parcs représentent 1 373 000 € en investissement et 973 000 € en fonctionnement, dans une démarche globale de préservation d'espaces naturels sensibles et d'espèces protégées, de pédagogie environnementale, d'accueil et d'accompagnement du public, avec une fréquentation toujours croissante des parcs naturels départementaux (+ 15 % soit 3,2 millions de visiteurs en 2021).

De nombreux travaux d'aménagement ont été réalisés en 2021 dans les parcs naturels départementaux de la Grande Comiche, du Vinaigrier, d'Estienne d'Orves, de la Pointe de l'Aiguille, des Rives du Loup (installation de la passerelle de la Luona) ainsi que du Paradou.

Par ailleurs, ont été sécurisés les massifs forestiers des parcs naturels départementaux du Paradou (sécurisation forestière), et de l'Estérel (rénovation ou enfouissement des citernes DFCI).

Enfin, différents équipements destinés à l'accueil du public ont été remplacés (aire de jeux pour enfants de Roquevignon) afin de maintenir l'attrait des parcs, la protection des espèces, la pédagogie environnementale et de garantir la sécurité du public.

En 2021, de nombreuses actions de sensibilisation du public ont également été mises en œuvre : 295 animations grand public ont rassemblé 3 596 participants, 71 projets d'éducation vers un développement durable ont sensibilisé 3 128 élèves, et 831 collégiens issus de 16 établissements différents ont participé aux Journées nature. L'application ludique et éducative des Explorateurs des parcs a été lancée lors d'une importante manifestation sur le parc de Vaugrenier.

Le Département a participé à hauteur de 225 000 € au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional des Préalpes d'Azur, ayant notamment permis le diagnostic d'espaces naturels prioritaires, l'animation d'une stratégie relative aux manifestations sportives éco-responsables, des actions liées à la labellisation « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE), la création d'un guide de préconisations pour l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques en toiture et la mise en œuvre de la Maralpine, en lien avec le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR).

Programme « Entretien et travaux » (bâtiments liés aux espaces naturels)

Les travaux d'aménagement, d'entretien et de valorisation de l'ensemble des parcs représentent, pour la partie bâtiment, 3 949 161 € en investissement et 486 844 € en fonctionnement.

En 2021, ont été principalement réalisées les études de conception de la Maison de l'environnement et de l'observation à Valberg ; les travaux de mise en valeur du fort de la Drète ont été poursuivis et la base Force 06 de Levens a été livrée.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)

Le programme de travaux de restauration et de sécurisation menés sur les itinéraires inscrits au (PDIPR) s'est poursuivi avec notamment des travaux d'amélioration de l'itinéraire du Balcon des gorges de Daluis situé en partie dans la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis, et de la Grande Traversée du Mercantour dans le cadre du Programme européen ALPIMED.

Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

Le Département met en œuvre la stratégie départementale de pérennisation des sports de nature avec le PDESI. 61 espaces, sites et itinéraires sont inscrits au PDESI (aéromodélisme, canoë-kayak, escalade, Kite Surf, Snow Kite, parapente, plongée-sous-marine, randonnée subaquatique, spéléologie et sports motorisés), et 16 nouveaux sites ont été mis à l'étude. 2021 a vu par ailleurs le développement du baromètre des sports de nature, en partenariat avec les sept intercommunalités.

Filière bois

10 038 € d'aides ont été allouées aux communes en 2021, dont 49 % pour les programmes forestiers, 25 % pour le débardage par le câble, 22 % pour l'incitation à la vente de bois en bord de route, 4 % d'aides à la première éclaircie. Dans le même temps, la forêt privée a bénéficié de 3 080 € de subventions, réparties auprès de 6 propriétaires forestiers couvrant près de 22 ha au titre de l'aide à la première éclaircie. Enfin, le Département a financé à hauteur de 35 600 € l'investissement en matériels d'exploitation forestière d'une entreprise locale.

Prévention et gestion des risques – Feux de forêt et opérations de mise en sécurité

Le programme d'entretien des ouvrages utiles à la défense des forêts contre l'incendie a concerné 1 117 km de pistes, 1 191 km de sentiers inscrits au PDIPR, 235 km de débroussaillage linéaire de sécurité, 282 ha de débroussaillage surfacique et 569 hydrants contrôlés et entretenus. À ceci s'ajoutent des opérations de brûlage dirigé sur 486 ha.

Concernant la campagne estivale « feux de forêts », 9 postes de guet ont été activés du 1^{er} juillet au 17 septembre 2021, complétés durant l'été par 15 à 17 patrouilles de surveillance de la forêt (80 000 km parcourus) et 8 camions citernes feux de forêts de 10 000 litres. Au cours de cette période, 177 alertes sont parvenues à Central Vert pour 79 interventions du dispositif terrestre.

Eau et milieu marin

2021 a vu la poursuite des actions engagées sur le parc maritime départemental Estérel-Théoule avec l'étude de caractérisation de ses habitats marins, la gestion des 4 zones marines protégées et des nurseries marines dans les ports de Villefranche-sur-Mer ainsi que la contribution à la propreté des eaux de baignade par surveillance aérienne. Par ailleurs, le Département a accompagné la commune de Cap d'Ail dans le suivi du cantonnement de pêche créé en 2020.

Déchets

68 véhicules hors d'usage ont été retirés sur les communes ne disposant pas d'un service de fourrière.

Tout au long de l'année, les différents déchets des activités des services départementaux ont été orientés et traités vers des filières de valorisation et de traitement agréées, dont notamment 202 tonnes de déchets industriels banals, 86 tonnes de gravats et 48 tonnes de végétaux. 57 tonnes de papier et 50 kg de piles, collectées sur le CADAM, ont également été valorisées.

Sur l'ensemble du territoire départemental, une campagne d'élimination de dépôts sauvages a permis par ailleurs de traiter des tonnages conséquents de déchets divers (déchets industriels banals, déchets verts, gravats,...).

Prévention et gestion des risques – Risque sanitaire

En 2021, le Laboratoire vétérinaire départemental a effectué près de 95 000 analyses : 42 000 analyses des aliments (dont 9 000 pour les collèges),



CHIFFRES CLÉS

- 19 parcs naturels terrestres sur 4 749 ha, 3,1 millions de visiteurs
- 1 parc maritime de 357 ha
- 6 500 km d'itinéraires balisés et entretenus : dont 180 itinéraires de randonnée pédestre valorisés dans les guides Randoxygène
- 61 espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI, 16 en cours d'étude
- 4 zones marines protégées

la politique environnement

14 000 analyses sur les eaux chaudes sanitaires ou les eaux de consommation (dont 4 000 dans les collèges), 24 000 contrôles réglementaires sur les animaux de rente (bovins, ovins, caprins), 2 300 analyses sur les eaux des stations d'épuration (chimie et surveillance du SARS-CoV-2), 12 000 analyses sur la faune domestique et sauvage et 115 autopsies.

Le Laboratoire a également obtenu son accréditation pour les analyses PCR et a pu valoriser son expertise en recherchant le SARS-CoV-2 sur les eaux résiduaires des communes partenaires du réseau COMETE.

Enfin, il s'est adapté à la demande des usagers du Laboratoire, en lien avec l'actualité sanitaire locale, en mettant en place les analyses de métaux lourds dans l'eau de consommation.

Mission GREEN Deal

Le Département a mis en œuvre la stratégie GREEN Deal dans ces 3 composantes : énergie, résilience des territoires et écoresponsabilité/exemplarité.

En matière d'énergie, le Département a créé une SEML « GREEN Energy 06 » visant à démultiplier la production d'énergie renouvelable sur le territoire, dont il est actionnaire principal aux côtés de la Banque des territoires, du Crédit agricole et de la Caisse d'épargne. Une première capitalisation de 0,57 M€ a permis dès 2021 d'investir dans un projet de production d'énergie photovoltaïque au sol sur un terrain départemental situé à Saint-Auban.

Énergies renouvelables

Les démarches pour l'implantation de la centrale solaire de Saint-Auban, sur des terrains départementaux, se sont poursuivies en lien avec l'opérateur Akuo. L'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2021 « portant dérogation à l'interdiction de destruction et de perturbation d'espèces protégées » a permis la réalisation du chantier. Le défrichement des terrains et les travaux préparatoires à l'implantation des panneaux ont été réalisés à l'automne 2021 et le chantier se poursuit pour un raccordement des modules et une réception de la centrale fin août 2022.

Le Département a également lancé deux études, l'une sur le potentiel de production d'énergies thermiques et l'autre sur le potentiel de développement de l'hydrogène et du gaz naturel pour véhicules (GNV) sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Enfin, pour soutenir les projets et les pratiques écoresponsables, le Département a lancé un appel à projets à destination des communes et des associations dont les premières subventions ont été versées en 2021 pour des projets qui s'étaleront sur quatre ans.

Le Département a également réalisé et financé en 2021 son bilan des émissions de gaz à effet de serre pour analyser l'impact de ses activités et définir une trajectoire de réduction de celui-ci.



ZOOM

Eau et milieu marin : restaurations écologiques

Port de Villefranche-Darse : restauration de la fonction de nurserie par l'installation de structures artificielles spécifiques en protégeant de la prédation les post-larves et juvéniles présents dans les bassins portuaires afin de leur permettre d'atteindre une taille pré-adulte en vue de contribuer à l'accroissement des populations adultes et au maintien de la biodiversité.

Parc maritime départemental Estérel-Théoule : réalisation par le GIS Posidonie d'une étude de caractérisation des habitats marins et des peuplements de poissons associés afin d'évaluer le bon état écologique des principaux écosystèmes présents et de servir d'état de référence. Cette étude permettra la mise en place d'un suivi à long terme permettant d'évaluer l'efficacité des actions de préservation et de gestion engagées dans le cadre du plan de gestion.

Zones Marines Protégées du département : gestion et suivi de ces 4 espaces aménagés en récifs artificiels, avec notamment la réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une deuxième zone marine sur la commune de Cagnes-sur-Mer.



la transformation numérique et la relation à l'utilisateur



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
5,69 M€
- Montants mandatés
4,24 M€
- Taux de réalisation
74,52 %



CHIFFRES CLÉS

- Application « Explorateur des parcs » :
- Installée sur 3 913 appareils différents (782 installations/mois).
- Utilisée 7 039 fois (1 407 sessions de jeux par mois)
- 1 438 heures de jeux cumulées par l'ensemble des explorateurs.

Smart Corner

- 157 réunions
- 243 réservations Smart Store & Collect
- 40 événements avec plus de 480 participants

Dans une logique de développement des actions engagées, la politique SMART Deal de transformation numérique du Département s'est consolidée autour d'orientations stratégiques permettant de répondre aux enjeux du territoire.

Simplification des démarches et dématérialisation des services



Poursuite du déploiement du guichet unique « Mes Démarches 06 »

Initiée en 2019 pour faciliter et simplifier les démarches des usagers, la plateforme numérique « Mes démarches 06 » s'est enrichie en 2021 de nouveaux formulaires portant notamment sur :

- Les aides liées au logement (amélioration de l'habitat, rénovation énergétique, guichet confort énergie etc.) ;
- Les aides au tourisme ;
- Les aides aux collectivités ;
- Le transport adapté des élèves en situation de handicap ;
- Les inscriptions à diverses activités et expositions (animations dans les Parcs naturels départementaux, journées du patrimoine à la Grotte du Lagaret, expositions à l'Espace Lympha et dans les musées départementaux etc.) ;
- Les pré-inscriptions au Campus connecté de Puget-Théniers ;
- Les appels à projets ou candidatures (Festival Astro Valberg, GREEN Deal etc.) ;
- En 2021, ce sont plus de 50 000 démarches qui ont été réalisées pour une centaine de démarches proposées de façon dématérialisée à tous les usagers du département (particuliers, associations, collectivités, en continu ou ponctuellement).

Le portail a été enrichi d'une aide innovante sous forme d'un « chatbot », agent conversationnel virtuel apportant des éléments de réponse aux usagers.

Lancement du projet de CRM et évolution de la relation aux usagers

En complément du portail de téléservices « Mes démarches 06 » et afin d'offrir un meilleur service quel que soit le canal de contact ou le lieu d'accueil, la mise en œuvre d'un logiciel de CRM (« Citizen relationship management ») a été lancé en 2021.

Grâce à cet outil, à travers l'agrégation d'informations issues de l'ensemble des services du Département et le suivi des interactions avec les usagers, les agents d'accueil du Département seront en mesure d'apporter aux usagers des informations fiables, rapides et complètes sur le traitement de leurs demandes.

Durant l'année, un premier périmètre de fonctionnalités a été développé à destination des services du protocole.

En parallèle de la mise en œuvre de l'outil, le standard du Département a poursuivi sa mue pour se transformer en Centre de Relation Usagers capable d'apporter des réponses qualifiées et rapides de premier niveau aux Maralpains.

Généralisation du Modèle de Maison du Département connectée

Après un pilote en 2020 sur la Maison des Alpes-Maritimes de Grasse, le modèle de maison du département connectée a été déployé sur l'ensemble des MDD.

Cette structure a vocation à faciliter le parcours usager en renforçant l'acculturation numérique des publics accueillis. Ainsi, cette MDD nouvelle génération offre aux usagers un panel d'outils numériques tels que :

- à l'accueil : un système de double-affichage écran permettant à l'utilisateur de suivre sa démarche en temps réel et y participer ;
- une borne tactile permettant l'accès à un panel de services interactifs web et vidéos ;
- une borne visio-guichet pour les entretiens bilatéraux avec les référents partenaires ;
- un accès WIFI gratuit ;
- un espace numérique gratuit en libre accès (PC connectés à internet, imprimante/scanner).

Inclusion numérique des Maralpins

Engagement de la stratégie d'inclusion numérique et recrutement de conseillers numériques

L'année 2021 a permis de poser les bases d'une stratégie ambitieuse en la matière qui s'est matérialisée par le recrutement de 7 conseillers numériques France Service.

Affirmation du rôle de solidarité territoriale du Département dans l'accompagnement des Maralpins pour leurs démarches administratives

Afin d'accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives, une nouvelle maison des Alpes-Maritimes a été ouverte à Vence, portant à 12 le nombre de structures de médiation administrative du Département.

Le rôle majeur de ces structures et du Département a été reconnu à double titre :

- d'une part par une labellisation « France Service » de 11 MDD ;
- et d'autre part, par une désignation du Département comme animateur du réseau de l'ensemble des « France Services » du territoire maralpin. Confiée par l'Agence nationale de cohésion territoriale (ANCT) dans le cadre d'une expérimentation nationale d'une durée d'un an, l'animatrice départementale a pour missions de structurer et coordonner les « France services » du 06, d'accompagner ces structures labellisées vers une harmonisation des pratiques et un standard qualité de l'offre de services, de renforcer les synergies partenariales en organisant des animations régulières.

Stratégie SDDAN 06 (Schéma directeur départemental d'aménagement numérique) pour le déploiement du très haut débit fixe et mobile

Aménagement numérique du territoire

L'année 2021 a marqué la poursuite des déploiements du réseau d'initiative publique (RIP) 100 % fibre optique, avec 26 400 prises déployées et affermées au délégataire à fin 2021, dont 22 600 prises commercialisables et 140 kms de réseau de collecte. Elle a également permis l'attribution par le SICTIAM des marchés nécessaires au lancement de la deuxième phase 2022 – 2024 qui conduira à l'achèvement des déploiements fibre FTTH sur les 100 communes bénéficiaires du RIP.

2021 a également vu la poursuite du déploiement du Très haut débit mobile 4G dans le cadre du New deal national et des travaux de l'Equipe-projet locale des Alpes-Maritimes, co-pilotée par le Département et la préfecture. 12 relais 4G (quadri-opérateurs) étaient mis en service à fin 2021, tandis que 10 nouveaux relais ont été sélectionnés et se sont ajoutés, au titre de la dotation 2022, aux 37 déjà sélectionnés en total cumulé des dotations antérieures. A ces 47 relais relevant du dispositif de couverture ciblée, 21 relais 4G fixe ont par ailleurs été obtenus par le Département et font l'objet d'une concertation approfondie avec les territoires en ciblant prioritairement les secteurs moins denses, les plus complexes ou reculés.

Enfin, au terme de la période 2011 – 2021 assurée en maîtrise d'ouvrage départementale, les services départementaux ont préparé la continuité de la diffusion audiovisuelle TNT des 27 chaînes numériques gratuites et de la nouvelle chaîne locale BFM Nice Côte d'Azur. Cette diffusion 100 % HD modernisée et fiabilisée, que continuera de prendre en charge financièrement le département sur huit relais impactant 10 000 foyers, sera désormais assurée par le SICTIAM dans le cadre du transfert de la compétence départementale à son bénéficiaire.

Encapacitation de la collectivité au numérique

Ouverture du Smart Corner et de la démarche d'encapacitation de la collectivité au numérique

Depuis le 23 septembre 2021, les agents du Département disposent d'une structure dédiée pour les accompagner dans l'appropriation et la maîtrise des outils numériques au quotidien : le Smart Comer.

Né d'un concept innovant visant à créer un parcours d'appropriation numérique immersif et capacitatif pour les agents départementaux, cet espace favorise l'apprentissage du numérique pour un usage courant, performant, responsable et innovant. C'est également un pôle d'échange entre les collectivités et les professionnels du secteur public sur les bonnes pratiques autour du numérique avec la programmation d'ateliers, de tables rondes et de visioconférences sur différentes thématiques en lien avec le numérique.

Une administration plus digitale pour mieux accompagner les Maralpins est l'un des objectifs au cœur de notre projet Smart Deal.



CHIFFRES CLÉS

- 100 % des dispositifs d'aide pérennes (APA, AAH, culture, éducation, sport ont été dématérialisés et sont accessibles par l'utilisateur via MesDémarches06.
- 5 Maisons du Département labellisées « France services » en 2021 (Grasse, Vence, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Menton, Maison du Département Itinérante), portant à 11 au total les MDD labellisées (en 2020 : Plan-du-Var/ Levens, Roquebillière, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Vallier-de-Thiery, Nice) ;
- 131 694 démarches usagers accompagnées au sein des Maisons du Département, dont 16 814 concernant des démarches numériques ;
- 147 000 appels téléphoniques traités par le centre de relation usagers du Département concernant l'ensemble des compétences et services du Département
- 185 000 courriers entrants, traités et distribués par le service de la relation à l'utilisateur, dont 100 000 dossiers et plus de l'aide sociale adulte et de la MDPH numérisés;
- 50 000 démarches réalisées sur le portail « Mes démarches 06 » par les usagers du Département (particuliers, professionnels et associations).

la transformation numérique et la relation à l'utilisateur

LES QUATRES ESPACES DU SMART CORNER

Un Smart Store & Collect, dédié à l'accompagnement personnalisé et au retrait rapide du matériel, il s'adresse aux agents du Département mais également aux élus.

Une Smart Room, espace de découverte autour d'innovations numériques composé de 3 unités. Sont proposés l'organisation d'ateliers, un kiosque numérique pour éveiller les lecteurs aux nouvelles tendances sociétales comme le numérique responsable, la cybersécurité ou encore le numérique au service de l'innovation managériale et des démonstrateurs technologiques pour implémenter les usages à venir.

Un Smart Lab, lieu de conception, de création, d'idéation autour des projets numériques. Ce lieu invite à se réinterroger sur les processus métiers de la collectivité. C'est ici que l'on vient réfléchir en intelligence collective avec un groupe pour notamment définir la valeur et le bénéfice de mener ou non un projet.

Une Smart Class, une salle équipée pour se former aux outils numériques. Plus classique, attractive et ludique, la Smart Class propose en lien avec un learning center des formations à distance ou en présentiel

Gouvernance de la donnée

La valorisation des données - avec l'Open Data ou en les utilisant à des fins d'analyse et de reporting en interne - est possible en se basant sur des prérequis essentiels que sont la connaissance du patrimoine de données, leur qualité et la maîtrise de leur cycle de vie. En 2021, l'enrichissement de la plateforme d'Open Data du Département, ouverte sur DataSud, s'est poursuivi avec la publication de nouveaux jeux de données : le comptage des véhicules sur le réseau routier départemental (permanents et temporaires) et le bomage des routes départementales en collaboration avec la Direction des Routes et des Infrastructures, les couches de données issues du Système d'Information Géographique caractérisant les cantons et les circonscriptions des Alpes-Maritimes (limites géographiques, superficie, population, représentants etc.) et la modélisation 3D des bifaces issus des fouilles de la grotte préhistorique du Lazaret.

En parallèle, la collectivité s'est structurée en faisant l'acquisition d'une plateforme de maîtrise de ses données. Celle-ci permettra une meilleure connaissance, valorisation et mise en forme des données pour construire de nouvelles manières de piloter l'action publique en intégrant ces enjeux Data.

Poursuite de la dématérialisation des flux internes

Le Département poursuit ses objectifs de dématérialisation des dispositifs et de leurs processus de traitement afin d'améliorer la qualité de service, de moderniser son administration et de réduire la circulation du papier.

Parallèlement au développement des téléservices, plusieurs actions majeures ont abouties en 2021 :

- la numérisation des dossiers et courriers de la MDPH pour une dématérialisation complète de la chaîne de traitement ;
- le déploiement d'une solution de gestion électronique du courrier auprès de l'ensemble des services de la collectivité ;
- la mise en œuvre d'une solution de signature électronique certifiée déployée dans tous les services du Département.

Acculturation au numérique et à l'intelligence artificielle des Maralpins

Lancement de l'application « Explorateur des parcs »

Dans le cadre de ses politiques SMART Deal et GREEN Deal, le Département a mis au point une application mobile, destinée aux petits comme aux grands pour faire découvrir ses parcs naturels autrement avec des contenus pédagogiques et ludiques.

Fort d'un fond scientifique accessible, « Les explorateurs des parcs » est conçue pour un usage en extérieur, mêlant physique et digital. Elle permet de découvrir la faune, la flore, le patrimoine historique et géologique des parcs tout en s'amusant. L'exploration propose, à travers un parcours défini, de rencontrer 10 espèces emblématiques des parcs. Chaque rencontre est rythmée par 10 défis : quiz, jeux de rapidité, expériences en réalité augmentée mais aussi reconnaissance de plantes grâce à une intelligence artificielle (IA).

Inaugurée dans le parc de Vaugrenier, cette application sera progressivement accessible dans d'autres parcs (Grande Comiche Avril 2022, Vinaigrier Mai 2022, Cros de casté Octobre 2022, Esterel décembre 2022). « Les explorateurs des parcs » promeut ces espaces naturels riches et fragiles tout en sensibilisant le public à leur protection.

Ouverture de la première micro-fole départementale

L'année 2021 a été marquée également par la mise en place d'une politique départementale de développement d'un réseau de Micro-Folies (espace culturel numérique) sur le territoire maralpin, en partenariat avec la Villette-Paris et le Ministère de la Culture, autour de deux actions :

- L'ouverture en mai 2021 de la première Micro-Folie dans les Alpes-Maritimes : la Micro-Folie départementale à Nice. Cet espace de 300 m² est articulé autour d'un musée numérique, d'un espace de réalité virtuelle, d'un FabLab, d'une ArtBox présentant des

expositions et d'une Biblio'Art. L'entrée et les activités sont gratuites. La Micro-Folie a un double objectif : favoriser l'accès aux chefs d'œuvres de l'histoire des Arts et valoriser notre histoire maralpaine, notre patrimoine remarquable afin de mieux faire connaître nos richesses dans le cadre du réseau national des Micro-Folies.

- Un soutien financier massif (40 000 euros par projet) et un accompagnement tout au long du projet pour inciter les communes, établissements publics, associations, à créer des Micro-Folies sur notre territoire, complexe par sa géographie, marqué par de nombreuses zones blanches. En 2021, le Conseil départemental a financé 4 créations de Micro-Folies à Vence, Roquefort-les-Pins, Grasse et Cannes.

Maison de l'Intelligence artificielle

En 2021 la MIA s'est attachée à développer sa feuille de route au regard des 4 axes stratégiques qui orientent ses missions.

Tout d'abord sur le volet acculturation et sensibilisation à l'IA pour les scolaires et le grand public, ce sont près de 3 000 élèves et plus de 300 visiteurs tout public qui auront été accueillis à la MIA dans un contexte sanitaire peu favorable dont l'impact s'est toutefois allégé à partir de mai 2021. Les ateliers pédagogiques (10) et démonstrateurs d'applications industrielles de l'IA (7) ont ainsi été mis en œuvre.

La MIA en collaboration avec ses partenaires, et particulièrement l'Institut Europ'IA, a organisé 10 conférences publiques thématiques avec une diffusion principalement en ligne pour une participation cumulée supérieure à 500 personnes et une consultation des replays atteignant les 1 000 vues en fin d'année.

La MIA a par ailleurs œuvré pour affirmer son rôle de lieu d'échange et de collaboration avec l'ensemble de l'écosystème numérique maralpin.

Challenge IA – Démonstrateur d'une plateforme d'analyse des risques naturels

Le projet de développement du démonstrateur de « Plateforme d'analyse des risques naturels, climatiques, environnementaux, pour la prévention et l'information globale ou ciblée des populations » a été lancé en avril 2020 et finalisé en 2021.

Il faisait suite à la candidature du Département pour l'organisation d'un challenge autour de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de BPI France.

Le lauréat NUNKI – société française de développement de logiciels applicatifs spécialisée dans l'anticipation, la détection et la gestion des crises – a pu mettre en place un démonstrateur de l'apport des technologies d'intelligence artificielle pour répondre à un enjeu majeur du territoire.



ZOOM

Le développement des usages numériques et la dématérialisation nécessaire des démarches constituent en soi un progrès en termes de service public rendu à l'utilisateur.

Mais dans un même temps, ils mettent en difficulté un nombre non négligeable de personnes (éloignées de la culture numérique) dans leur vie quotidienne, et peut représenter un risque potentiel de nonaccès aux droits. Selon les études, ce sont près de 20 à 30 % de la population française qui peuvent souffrir d'une ou plusieurs difficultés avec le numérique.

C'est pourquoi, le Département, chef de file des solidarités sociales et territoriales, entend relever le défi majeur de l'inclusion numérique aux côtés des autres acteurs maralpains (collectivités, administrations, associations, etc.) en s'engageant dans une action structurante.

Chaque citoyen doit pouvoir accéder aux mêmes chances de réussite grâce ou dans le numérique, qu'il habite au cœur d'un pôle urbain ou en zone rurale.

Cette action se structurera autour de trois piliers complémentaires :

1. améliorer la capacité de diagnostic des besoins des usagers ;
2. encourager la structuration d'un réseau de médiation numérique ;
3. favoriser l'autonomisation et la formation au numérique des usagers.

Le recrutement de 7 conseillers numériques France services (CNFS) en 2021 est la première brique de cette ambition. Affectés sur les zones géographiques suivantes, avec comme camps de base les MDD : Vésubie, Tinée et Plan-du-Var, Pays grassois, Menton et vallée de la Roya, Vallées du var et de l'Estéron, Nice et périphéries ; ils auront pour missions d'accompagner les Maralpains dans leurs usages quotidiens du numérique, les sensibiliser aux enjeux du numérique, rendre autonomes pour savoir utiliser seuls le numérique pour leurs démarches administratives en ligne.

Les missions et politiques

Le développement des infrastructures

La politique de développement des infrastructures a pour finalité de permettre aux usagers de bénéficier d'un réseau routier départemental offrant un niveau très satisfaisant de confort, de fluidité et de sécurité pour les déplacements du quotidien, de loisir et de tourisme.

La modernisation des infrastructures doit nécessairement prendre en compte les objectifs de développement durable labellisés de manière transversale dans le cadre du GREEN Deal départemental et intégrer les innovations liées aux nouvelles technologies et au digital pour tendre à terme vers une route plus résiliente, plus durable et de plus en plus connectée.

La préservation de notre environnement remarquable impose une recherche d'un équilibre optimal en matière de déplacements qui doit nécessairement combiner le développement des transports collectifs et tous les modes alternatifs à la voiture individuelle mais également des modalités de construction économes en ressources naturelles, en énergie et limiter au strict nécessaire l'artificialisation des sols.

L'investissement dans la recherche et développement au travers de partenariats avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le tissu académique et socio-économique, autant que la modernisation des moyens des services routiers ont pour objectif de garantir aux Maralpins le meilleur service au coût le plus efficient.

- Les infrastructures routières



Opération de nettoyage des routes à Sophia Antipolis



Aire de covoiturage de Mandelieu-La Napoule

ICI,
LE DÉPARTEMENT
VOUS
AVANT
TOUT!
ENCOURAGE
À COVOITURER.

les infrastructures routières



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
56,19 M€
- Montants mandatés
46,72 M€
- Taux de réalisation
83,15 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le secteur des transports est le 1^{er} émetteur de gaz à effet de serre.

Ce constat légitime l'engagement de la politique stratégique GREEN Deal de la collectivité départementale dans le domaine des infrastructures.

L'objectif est de lutter contre les émissions des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, de limiter l'empreinte carbone des déplacements, de lutter contre la pollution et de réduire la part modale de la voiture individuelle.

Le secteur des transports représente 41 % des émissions de gaz à effet de serre selon le rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat. L'impact de la voiture individuelle y contribue pour 52 %. 40 % des déplacements en voiture concernent des distances inférieures à 3 km (CEREMA). La part du vélo en France est de 4 % des déplacements soit 10 fois moins que les Pays-Bas.

Le Département, au travers de sa direction des routes et des infrastructures de transport, poursuit l'ambitieux plan de modernisation du réseau routier permettant d'œuvrer fortement en faveur de la mobilité des Maralpins. L'adaptation des routes, tant au niveau de la capacité que de sa sécurité pour des conditions de circulation améliorées est un objectif majeur pour la disparition des points noirs routiers.

Cette politique est conduite en anticipant les impératifs environnementaux tant au plan des techniques de construction que de l'exploitation du réseau pour éviter les zones de congestion et enfin faciliter le report modal pour des déplacements plus axés sur les modes doux dans le cadre de la politique GREEN Deal.

Un effort particulier est apporté sur la rapidité de reconstruction des voies routières dans les vallées touchées par la tempête Alex et en particulier celle de la Roya.

A ce titre le Département poursuit le développement des travaux pour améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements.

Ont été engagés en 2021 les grands chantiers suivants :

- RD 1009 Mandelieu : réalisation de la dernière section de la liaison intercommunale de la Siagne ;
- RD 6185 Grasse : lancement des travaux du nouvel échangeur de la Paoute ;
- contribution au financement des travaux de la bretelle A8 Beausoleil lancés par Escota.

Les études ont été poursuivies pour préparer les grands projets qui verront leur engagement en 2022 :

- conception du Pont de la Trinité à Puget-Théniers ;
- RD 6107 : réalisation de la poursuite de la déviation de Vallauris- Golfe-Juan ;
- sécurisation des tunnels (Mescla à Malaussène, Castillon, Saint-Roch à Saorge).

Les opérations d'aménagement localisées suivantes ont été livrées :

- RD 2564 Roquebrune-Cap-Martin : carrefour Vista Palace ;
- RD 109 Pégomas : réalisation de cheminements piétons sécurisés ;
- RD 9 Grasse : aménagements de sécurité ;
- RD 2562 Grasse : réaménagement du giratoire de la Halte 1ère phase ;
- RD 209 Mouans Sartoux : confortement de chaussées.

La lutte contre le réchauffement climatique se traduit notamment au travers de la modernisation de l'éclairage publique.

Ainsi, 8 grands chantiers de modernisation de l'éclairage routier ont été réalisés pour permettre d'économiser l'énergie :

- RD 6107 Antibes ;
- RD 6098 Antibes ;
- RD 2564 Roquebrune-Cap-Martin ;
- voiries latérales du Port de Nice ;
- boulevard Leclerc à La Colle-sur-Loup ;
- avenue de Grasse à Mouans Sartoux ;
- tunnel Molinari à Menton.

Dans le cadre du programme d'entretien routier, 109 chantiers de réfection des chaussées ont été livrés soit au total 84 481 ml ou 504 030 m². Notons que 40,2 % ont utilisé des matériaux issus d'agrégats recyclés soit 21 665 tonnes. Cette action permet de contribuer à la préservation des ressources. Les techniques à froid, moins consommatrices d'énergie dans la fabrication des matériaux, ont pu être mises en œuvre sur 42,9 % du linéaire traité.

Une convention de recherche et développement lie le Département et le CEREMA pour la définition d'une politique d'entretien optimisée des moyens humains, ressources techniques et coûts pour la gestion du réseau routier départemental principal dont le rapport a été finalisé en 2021.

Un ambitieux plan Vélo pour contribuer à décarboner les déplacements.

Dans le cadre de la politique GREEN Deal, le Département a adopté, en décembre 2021, un ambitieux « Plan vélo départemental horizon 2028 » qui mobilisera un engagement financier de 62 M€ pour offrir aux Maralpains 320 km de pistes cyclables, 2200 km d'itinéraires cyclables.

La direction des routes et des infrastructures de transport a pour mission de créer des infrastructures cyclables sécurisées, continues, performantes pour des liaisons confortables de haute qualité et des durées de trajet fiables du quotidien, de loisir et du tourisme intégrant des services aux cyclistes par des équipements pratiques pour le confort et pour le développement de la pratique du vélo.

En 2021, ont été réalisées de nouvelles sections de pistes cyclables pour un total de 5,64 km, notamment sur les communes de Villeneuve-Loubet, Antibes, Biot, Cannes...



Inauguration de la piste cyclable BI DIRECTIONNELLE – RD 6098 et présentation de l'aménagement des giratoires

ZOOM

Le Département poursuit le développement des parkings de covoiturage pour lutter contre l'autosolisme et limiter les émissions de gaz à effet de serre. En 2021, ont été mis en service les aires de covoiturage suivantes :

- RD 1009 Mandelieu Parking Mermoz : 34 places VL + 2 roues ;
- RD 6007 Vallauris Parking Pont de l'Aube : 34 places VL + 2 roues ;
- RD 504 Sophia-Antipolis : 50 places VL.

Partie 2

Les missions et politiques Le fonctionnement de l'administration départementale

Le fonctionnement de l'administration départementale a été optimal grâce à une bonne maîtrise de l'épidémie de COVID-19 au sein des services et la mise en place d'un dispositif de télétravail exceptionnel qui a perduré jusqu'à ce que la situation permette de mettre en œuvre un télétravail pérenne, dans le cadre de projets de service aboutis. La qualité de service a été maintenue sur tout le territoire.

Pour ce faire et en dépit du fait que la gestion des moyens généraux reste dominée par la nécessité de sobriété financière, deux impératifs ont entraîné une augmentation des budgets dédiés : d'une part l'accompagnement de nouvelles missions telles que la mission de reconstruction de la Roya et celle de la vaccination contre le COVID-19, mise en œuvre dans des centres dédiés, et d'autre part l'adaptation énergétique du parc de véhicules pour une empreinte carbone maîtrisée.

Ce sont également les dispositions réglementaires en matière environnementale mais aussi en matière d'accessibilité qui ont prévalu dans l'exécution de la politique relative à l'entretien et aux travaux dans les bâtiments de l'administration. Le Département fait sa part de l'effort qui conduira à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne la gestion budgétaire, elle a été dictée par la prudence du fait des incertitudes régnant tant sur les recettes que sur les dépenses. De ce fait, l'endettement a été maintenu au niveau de 2020 pour faire face aux dépenses de reconstruction post tempête Alex, y compris les participations aux investissements de collectivités ou du SMIAGE.

Cependant, contre toute attente, les droits de mutation à titre onéreux ont atteint en 2021 un niveau record à 616,2 M€, induisant la constitution d'une provision en vue de faire face à la hausse de la contribution du Département au fonds globalisé de péréquation horizontale de 2022.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
492,27 M€
- Montants mandatés
469,41 M€
- Taux de réalisation
95,36 %

- Les moyens généraux
- Les ressources humaines
- L'entretien et les travaux dans les bâtiments
- La gestion financière



smart room



les moyens généraux



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **28,14 M€**
- Montants mandatés **27,73 M€**
- Taux de réalisation **98,54 %**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Mutation dans le domaine des usages du numérique (dématérialisation, nomadisme, innovation, agilité, collaboration)

Poursuite de la démarche de rajeunissement du parc automobile dans le cadre du GREEN Deal

Maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration

Services numériques

Soucieux d'apporter à ses concitoyens un service public de qualité et de moderniser son fonctionnement interne, le Département déploie une offre de services adaptée aux usages accrus du numérique dans l'administration en application des programmes SMART Deal et GREEN Deal de la collectivité.

En 2021, cet objectif s'est décliné au travers de plusieurs réalisations.

Des projets et des applications :

- Environnement bureautique de travail : déploiement de Windows 10 et Office 365, avec un accompagnement visant notamment la mise en application des nouvelles stratégies de stockage documentaire pour développer la collaboration et l'éco-responsabilité. Ce déploiement a créé plus d'agilité dans l'organisation. La collectivité a ainsi pu s'adapter au contexte sanitaire et la mise en place du télétravail a été facilitée ;
- Déploiement massif de la signature électronique au sein des services départementaux dans le cadre de la dématérialisation des processus ;
- Migration du logiciel Nova, logiciel métier de gestion de la protection maternelle et infantile, sur un environnement full web, et formation des 300 agents départementaux des centres de PMI ;
- Mise en ligne de Transcolaire, application d'inscription et de gestion du transport scolaire des enfants handicapés. Cette application simplifie les démarches pour les familles et améliore la gestion des processus.

Des infrastructures :

- Montée en débit des liaisons informatiques :
 - 26 sites distants ont migré vers la fibre et 54 ont bénéficié d'internet via le réseau mobile (dont 16 sites équipés d'antenne externe 4G) ;
 - déploiement de la technologie SD-WAN sur 15 sites distants, permettant d'agréger les connexions et les débits internet des réseaux filaires (cuivre, fibre) et mobiles de différents opérateurs ;
- 25 sites distants ont bénéficié d'une refonte de leur câblage et/ou de bornes wifi additionnelles ;
- Création d'un centre d'appels internes dédiés aux déclarations d'incidents informatiques qui a été reproduit pour l'accueil téléphonique des Maisons du Département (MDD) et des Maisons des solidarités départementales (MDS) ;
- Hébergement centralisé de l'infrastructure système des collèges ;
- Equipement du Campus Connecté et du Centre de Santé à Puget-Théniers : visioconférence, fibre, câblage réseaux, PC, moyen d'impressions ;
- Soutien matériel et logiciel au fonctionnement de trois centres de vaccinations ;
- Transformation des MDD classiques en MDD connectées (renouvellement du parc informatique avec écrans et tables tactiles, TV, etc.). L'objectif est de simplifier et faciliter l'usage du numérique.

Sécurité des agents et sûreté des locaux

Sur le CADAM, le nombre d'interventions est demeuré stable et concerne principalement les interventions d'assistance à personnes, les désincarcérations dans les cabines d'ascenseurs, la surveillance des chantiers en matière de sécurité incendie, les ouvertures de portes et les fuites d'eau. Compte tenu du niveau actuel du plan Vigipirate, le dispositif de filtrage des accès piétons à l'entrée du centre administratif a été renforcé.

Le déploiement du contrôle périmétrique et du système de badge multifonctions s'est poursuivi dans les collèges en complément du plan sécurité dans les établissements pour une enveloppe de 14 M€.

En outre, 800 agents ont reçu une formation, dispensée en interne, pour répondre à un besoin spécifique dans plusieurs domaines : secourisme, maniement des extincteurs, conduite à tenir en cas d'évacuation ou d'alerte attentat.

Gestion des parcs automobiles

Compte tenu du vieillissement du parc automobile, un plan de renouvellement a été initié en 2019 afin de disposer progressivement d'une flotte plus propre, moins consommatrice en carburant et moins soumise à de lourdes maintenances. L'année 2021 a donc été marquée par la poursuite de cette modernisation du parc, le Département ayant, par exemple, acquis 9 nouveaux véhicules électriques qui s'ajoutent ainsi à ceux existants. L'objectif est de passer d'un parc automobile intégralement thermique à une flotte constituée essentiellement de véhicules à faibles émissions.

L'optimisation de la gestion de la flotte automobile s'est également traduite par le renforcement de la pratique d'autopartage (réorganisation d'e-zycar06) et l'encouragement à privilégier les transports en commun lors des déplacements professionnels.

Moyens de proximité

Le service des moyens de proximité gère depuis le début de la crise sanitaire l'acquisition d'équipements de protection et matériels divers (masques, gel, tests...). Ces achats se poursuivront tant que cette crise perdurera, le Département veillant à disposer d'un stock stratégique.

Par ailleurs l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux de la collectivité a été poursuivie afin de faire face à la propagation du virus de la COVID 19.

De manière générale, l'objectif de maîtrise des dépenses d'économat, de mobilier, d'équipement de protection individuelle et de fournitures courantes a été poursuivi en 2021. Les dotations aux agents ont été encadrées dans le respect des obligations réglementaires au plus juste des besoins. Le renouvellement de certains matériels et des mobiliers en fin de vie a été conduit avec le souci d'une stricte économie de moyens. Les aménagements divers ont ainsi été réalisés en privilégiant la réutilisation de mobilier existant.



ZOOM

Ouvert en 2021, le SMART Comer est une structure destinée à accompagner les agents dans l'appropriation et la maîtrise des outils numériques. Cet espace est également un pôle d'échanges sur les bonnes pratiques avec la programmation d'ateliers, de tables rondes et de visioconférences sur des thématiques en lien avec le numérique.

Le SMART Comer comprend quatre espaces dédiés : retrait du matériel et accompagnement personnalisé, découvertes des innovations ; conception, création et idéation autour de projets ; formation.



CHIFFRES CLÉS

- 3 300 postes de travail dont 2 470 pc portables, 450 moyens d'impression,
- 1 200 km de liaisons informatiques,
- 2 600 lignes mobiles, 200 sites connectés, 600 serveurs virtuels, 250 bases de données, 250 To de stockage,
- 1 340 véhicules dont 904 véhicules légers (28 électriques), 126 poids lourds, 262 engins et remorques,
- 48 deux roues motorisés
- 115 000 m² de locaux et 45 000 m² de voirie CADAM nettoyés
- 1 000 interventions en matière de sécurité des agents et sûreté des locaux, hors demandes liées aux travaux ; 1 160 lecteurs de badges ; 513 caméras

Les ressources humaines



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
185,62 M€
- Montants mandatés
185,20 M€
- Taux de réalisation
99,77 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans la continuité des mesures mises en place en début de crise sanitaire, le Département a continué en 2021 à favoriser le télétravail pour ses agents, dans le cadre d'un dispositif de télétravail exceptionnel.

La situation sanitaire évoluant favorablement, ce dispositif particulier s'est arrêté au cours du dernier trimestre 2021 et a été remplacé par la pratique d'un télétravail plus conventionnel, encadrée par un protocole de télétravail régulier et pérenne, permettant de répondre à la fois aux souhaits des agents et aux exigences des services de la collectivité. Au sein des services départementaux des projets de direction ont ainsi été définis.

Plus de 1 450 agents se sont inscrits dans ce dispositif qui leur permet de télétravailler jusqu'à 2 jours par semaine.

Des effectifs et une masse salariale impactés par deux années de crise

L'effectif en poste dans les services départementaux progresse de 3,9 % et enregistre une hausse de 159 agents par rapport au 31 décembre 2020.

Cette évolution est pour partie liée à l'adaptation de la collectivité à la crise sanitaire due à la Covid-19 et aux répercussions de la tempête Alex : déploiement de centres de vaccination, d'une plateforme d'accueil téléphonique et de la mission Reconstruction des vallées.

La masse salariale globale, tous budgets confondus, augmente de 2,9 % sur l'exercice 2021.

Les évolutions règlementaires

Le protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) signé en 2015, et dont l'application avait été gelée en 2017 puis réactivée au 1^{er} janvier 2019, s'est clôturé en 2021. Pour mémoire, le PPCR révisé les grilles, généralise les carrières en trois grades, transfère une partie des primes sur la rémunération indiciaire et augmente la valeur du point (0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} janvier 2017). La valeur du point d'indice stabilisé à 4,6860 € depuis le 1^{er} février 2017, n'a pas évolué en 2021.

En 2021, le Département a également finalisé le déploiement du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sur 8 nouveaux cadres d'emplois pour un coût annuel de 675 000 € qui intègre la première des trois tranches de revalorisation pour les personnels techniques des collèges. En parallèle, pour la première fois en 2021, 180 agents ont bénéficié d'une revalorisation de leur Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE = part mensuelle du RIFSEEP) au titre de la prise en compte de leur expérience professionnelle, telle que prévue dans le décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

Une action sociale de qualité

L'enveloppe budgétaire consacrée aux actions sociales en faveur du personnel est en forte évolution du fait notamment de l'ouverture de l'attribution des chèques déjeuners aux journées télétravaillées. Le niveau des subventions accordées aux associations du personnel (COS et DUC) est resté stable.

L'unité de conseil et accompagnement social (UCAS) pour des problématiques financières, sociales, administratives et familiales a conservé un niveau d'activité important. Ainsi, en 2021, 275 agents ont été suivis par l'UCAS.

La crèche du centre administratif a, quant à elle, maintenu son activité : 103 enfants ont été accueillis dans le respect des protocoles sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19.

Une volonté de répondre, malgré le contexte de crise sanitaire, aux besoins des services sur les compétences attendues

Malgré les contraintes sanitaires, l'utilisation de la visioconférence pour les entretiens a permis de poursuivre les procédures de mobilité et de recrutement. Ainsi, en 2021, 443 agents ont bénéficié d'une mobilité interne. De plus, 634 recrutements ont été opérés, en augmentation de 18 % par rapport à 2020 notamment sur des métiers fortement représentés dans la collectivité ou en tension comme les médecins, les travailleurs sociaux, les agents des collèges, des routes et des espaces naturels, et afin de compenser des départs en retraite.

En ce qui concerne l'organisation des formations, l'année 2021 s'est caractérisée par une forte reprise de l'activité, sans toutefois revenir au niveau d'avant crise. Le nombre de formations a ainsi connu une forte progression : 4 887 inscriptions en formation ont été enregistrées, soit le double qu'en 2020. Les formations les plus suivies sont les formations sur la sécurité, le social et la santé, sur les repères et outils fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel et les formations en génie technique.

En revanche, grâce au développement des nouveaux usages numériques, le Learning Center a conforté son activité en 2021. Plus de 1 300 agents ont été actifs sur la plateforme, visionnant 11 349 heures de formation. Les formations distancielles privilégiées par les agents concernent les formations bureautiques, les actions de développement personnel et l'apprentissage des applications métiers.

Des propositions d'accompagnement des parcours professionnels sur mesure

En 2021, un dispositif de bilans professionnels a été mis en place et proposé aux agents souhaitant engager une réflexion sur leur évolution professionnelle, notamment ceux en situation d'usure professionnelle. Parallèlement, le service des parcours professionnels a initié, en lien avec les directions en faisant la demande, un accompagnement au changement sous forme de séances de coaching professionnel en direction des cadres.

Par ailleurs, le dispositif d'accompagnement des agents faisant l'objet d'une période préparatoire au reclassement (PPR) à la suite d'une inaptitude définitive aux fonctions pour raisons médicales a été renforcé. Les agents bénéficient désormais d'un accompagnement à la construction de leur projet professionnel, de tests en bureautique, de formations ciblées (bureautique, accueil, communication), de stages d'observation et d'immersion et d'entretiens réguliers de suivi. Depuis la mise en place du dispositif en 2019, 15 agents sont entrés dans le dispositif, 8 ont pu être reclassés sur un nouveau poste au sein de la collectivité et 4 sont encore en cours d'accompagnement.

Une seconde année exceptionnelle en matière de santé et de prévention des risques professionnels

Sur cette année 2021, le Département a poursuivi sa forte mobilisation en matière de santé et de prévention des risques professionnels. Les dépenses consacrées à la santé et aux conditions de travail sont restées stables et ont représenté 623 408 €.

Le Département a continué à œuvrer par tous les moyens à la protection de ses agents de la Covid-19 en :

- fournissant les équipements nécessaires : masques, gels, plexiglas de protection... ;
- adaptant son organisation et son fonctionnement aux circonstances, avec notamment l'activation, en tant que de besoin, du dispositif de télétravail exceptionnel ;
- isolant dans un premier temps, puis en accompagnant lors de leur reprise, les agents dont l'état de santé les rend vulnérables aux formes graves de la maladie ;
- développant avec ses acteurs de prévention des campagnes de prévention et d'information sur les gestes barrières adaptés aux métiers de la collectivité ;
- accompagnant les agents fragilisés psychologiquement par les confinements successifs et la poursuite de la crise sanitaire ;
- mettant en place un système d'alerte performant 24h/24 et 7j/7 pour détecter les personnes à risque, qui s'appuie sur la médecine de prévention ;
- permettant la réalisation sur site de tests PCR grâce à l'antenne mobile du plan B gérée par la direction de la santé ;
- proposant la vaccination en ouvrant un centre de vaccination sur le centre administratif, également géré par la direction de la santé.

Grâce à ces actions, menées en concertation avec les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et à son adaptation constante aux nouvelles et nombreuses réglementations sanitaires, la collectivité a continué à assurer ses missions de service public tout en maîtrisant, autant que faire se peut, l'exposition de ses agents au risque sanitaire.

Le dispositif visant à préserver la santé des agents au travail (PSAT) a également à nouveau été fortement mobilisé en cette année de crise sanitaire. La psychologue du travail a ainsi réalisé 637 entretiens d'accompagnement, soit 101 de plus qu'en 2020.

En parallèle, grâce au développement de la visioconférence, la commission de maintien dans l'emploi associant la DRH, les assistantes sociales, les psychologues et les médecins de prévention, a poursuivi son activité et ses réunions mensuelles. De même, le suivi médical des agents a été assuré avec une alternance de téléconsultations et de visites en présentiel en fonction des risques sanitaires. 2 541 agents ont ainsi été convoqués.

Un dialogue social constructif

Dans ce contexte une attention toute particulière a été portée sur le maintien d'un dialogue social. Courant 2021, les représentants du personnel ont été associés à chaque étape d'élaboration et de déploiement des nouveaux dispositifs d'accompagnement des agents (télétravail, modalité d'accueil, règles sanitaires...).

Grâce aux visioconférences, les instances de concertation ont pu se réunir (1 comité technique, 1 commission administrative paritaire et 2 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).



ZOOM

Première campagne de promotion interne et d'avancement de grade menée dans le cadre des lignes directrices de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes en matière d'avancement et de promotion interne. Ce sont désormais les lignes directrices de gestion qui déterminent les critères de sélection des agents à promouvoir ainsi que les modalités de mise en œuvre du processus de désignation par l'administration.

Au terme de nombreux groupes de travail avec les représentants du personnel et un échantillon de cadres de l'administration et après avis du comité technique, le président du Conseil départemental a fixé par arrêté les lignes directrices de gestion relatives à l'avancement et à la promotion interne. La campagne de promotion interne et d'avancement (CPIA) 2021 s'est ainsi déroulée, pour la première fois, d'après les règles fixées au sein de ce document.



CHIFFRES CLÉS

Masse salariale globale :
• 205 239 906 €

Masse salariale de l'effectif en poste (hors ASFAM et MDPH) :
• 179 447 275 € dont
175 010 398 € au titre du budget principal

Effectif en poste au 31 décembre 2021 :
• 4 228 agents (hors ASFAM et agents mis à disposition vers d'autres structures)

l'entretien et les travaux dans les bâtiments



DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits
20,86 M€
- Montants mandatés
20,01 M€
- Taux de réalisation
95,93 %

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique Entretien et travaux dans les bâtiments est impactée par des lois fondamentales telles que la loi Urbanisme et habitat qui impose la mise aux normes des ascenseurs, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'ordonnance relative à la mise en accessibilité obligeant tout propriétaire à l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée, ainsi que les lois Grenelle 1 et 2, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la loi Elan, complétées par le décret tertiaire relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire.

La politique Entretien et travaux dans les bâtiments constitue pour le Département un facteur essentiel de modernisation des services publics dont la déclinaison s'inscrit dans la mise en œuvre du GREEN Deal avec un parc immobilier au coût de fonctionnement maîtrisé et du SMART Deal visant notamment des bâtiments au service de l'usager. Cette politique s'articule autour des programmes « Bâtiments sièges et autres », « Bâtiments destinés à l'action sociale » et « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ».

Bâtiments sièges et autres

En 2021, les principales opérations ont été réalisées selon cinq axes majeurs d'intervention :

Renforcement de la sûreté du centre administratif départemental (CADAM) et des bâtiments (hors collèges) :

- Mise en service progressive du système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) sur l'ensemble des barrières du CADAM concomitamment avec la distribution des autorisations pour les véhicules 2021-2022 ;
- Poursuite des études pour renforcer la sécurité de l'entrée principale du CADAM.

Mise en sécurité des locaux :

- Poursuite du remplacement ou de la mise à niveau des systèmes de sécurité incendie en particulier le bâtiment des archives Charles Ginésy ;
- Mise en conformité du désenfumage de la tour Jean Moulin ;
- Poursuite de la rénovation des tableaux électriques basse tension et des postes haute tension au CADAM.

Conservation et adaptation du patrimoine départemental :

- Requalification des locaux de la direction des services numériques avec la livraison du SMART Corner et restructuration des locaux de la direction de l'attractivité territoriale au bâtiment Mounier ;
- Création d'un pôle administratif à Plan du Var - commune de Levens - pour regrouper la Maison des solidarités départementales (MSD), le Centre de protection maternelle infantile (PMI), dans la perspective d'une future Maison des Alpes-Maritimes ;
- Réfection du système de chauffage/ventilation/climatisation de l'Hôtel du Département ;
- Aménagement d'une Maison des Alpes-Maritimes à Vence ;
- Développement de la solution de programmation prédictive pour la gestion patrimoniale Oxand Simeo.

Mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées :

- Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) ;

Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- Réfection de l'étanchéité et de l'isolation des toitures du bâtiment Esterel ;
- Installation d'un deuxième groupe froid/chaud sur la partie ouest de celui-ci pour effectuer du « mix énergétique » (s'agissant de l'utilisation de plusieurs sources d'énergie) ;
- Remplacement du système de climatisation déshumidification du bâtiment des archives Charles Ginésy ;
- Etudes pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation des toitures du bâtiment Cheiron et de l'Hôtel du Département.
- L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 8 067 081 € en investissement et 3 146 043 € en fonctionnement.

Bâtiments destinés à l'action sociale

Les principales opérations ont été réalisées selon les axes majeurs d'intervention suivants :

Conservation et adaptation du patrimoine départemental :

- Études pour la restructuration de la PMI Nice Californie ;
- Diagnostics pour la mise à niveau sécuritaire et fonctionnelle des bâtiments du foyer de l'enfance réintégrés dans le patrimoine immobilier du Département ;
- Études de programmation pour la restructuration de l'EHPAD Gastaldy à Gorbio ;
- Restructuration de la MSD Les Dryades Le Cannet, dans le cadre du processus

d'optimisation fonctionnelle des sites.

Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- Poursuite de l'installation d'équipements de télé-relevés des consommations énergétiques dans les bâtiments ;
- Etudes pour la réfection du chauffage du bâtiment Ariane à Paul Montel (Nice).

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'est élevé à 2 544 146 € en investissement et 4 414 271 € en fonctionnement.

Bâtiments destinés à l'infrastructure routière

Au-delà des actions de maintenance et des petits aménagements conduits sur les bâtiments et liés aux infrastructures routières, diverses opérations ont été réalisées :

- Livraison du bâtiment accueillant le siège de la subdivision départementale d'aménagement et du centre d'exploitation d'Antibes ;
- Travaux de réfection du chauffage des locaux administratifs du Parc et Ateliers de Carros ;
- Regroupement du centre d'exploitation et de la base Force 06 à Tende ;
- Réfection de la toiture du bâtiment administratif du centre d'exploitation de Berre-les-Alpes.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'est élevé à 1 473 025 € en investissement et 367 099 € en fonctionnement.

Acquisitions et ventes foncières

Le coût des acquisitions foncières s'est élevé à 236 000 € (achat de l'ancienne base Force 06 de Levens). Les ventes foncières ont rapporté au Département 1 178 302 €.



CHIFFRES CLÉS

- Mise en accessibilité des bâtiments (hors collèges) au titre de l'Agenda d'accessibilité programmée pour un montant estimé à 4,25 M€, à réaliser entre 2016 et 2024.



ZOOM

Remplacement en site occupé des installations de chauffage, ventilation et climatisation de l'Hôtel du Département au CADAM : 12 mois de travaux – 2,55 M€

- Traitement thermique, traitement aéraulique, remplacement de l'éclairage existant par des panneaux Leds et réfection des faux plafonds dans les bureaux et circulations.

la gestion financière

Les points marquants du compte administratif 2021

Après une année 2020 marquée par deux évènements majeurs, la crise sanitaire et économique provoquée par l'épidémie de Covid-19 et la catastrophe naturelle causée par la tempête Alex, le rebond de la croissance économique et des recettes de fonctionnement permet en 2021 le retour des fondamentaux financiers aux niveaux d'avant crise.

Toutefois, l'année 2021 reste très fortement impactée par les travaux de reconstruction des vallées.

Ainsi, les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 270,2 M€, en hausse de 98,5 M€ par rapport à 2020.

Les recettes de fonctionnement, hors cessions de biens immobiliers, sont en hausse de 11 % par rapport à 2020 passant de 1 258,4 M€ à 1 396,2 M€.

Les dépenses de fonctionnement, hors provision, baissent de 5,4 % passant de 1 180 M€ en 2020 à 1 174,5 M€ en 2021.

Enfin, pour faire face aux opérations de reconstruction suite à la tempête Alex, la collectivité a dû recourir à l'emprunt en augmentant ce dernier à 115 M€ en 2021, comme en 2020, alors qu'il se situait à 40 M€ en 2019. Ce niveau d'emprunt n'avait pas été atteint depuis la crise financière de 2008 et 2009.

Le comité de programmation

Mis en place en 2013, ce comité présidé par le directeur général des services est une instance interne d'information, de concertation et d'arbitrage visant à porter un avis éclairé sur le coût des opérations envisagées ainsi que sur leur opportunité. Le comité de programmation donne également son aval au lancement des procédures pour l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur à 15 000 €, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Treize séances ont été organisées en 2021 et ont permis d'examiner 21 opérations et 181 marchés publics. Elles ont notamment été l'occasion d'insister sur la possibilité d'insérer des clauses sociales dans les marchés à bons de commande.

La dématérialisation de la chaîne comptable

Grâce à la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable, autant en dépense qu'en recette, la Direction des finances a pu faire face aux contraintes dues à la pandémie. La numérisation des procédures de réception des factures depuis le portail Chorus jusqu'à la validation du service fait a permis de poursuivre le paiement des fournisseurs.

Les flux des données des marchés notifiés sont transmis d'une manière dématérialisée à la paierie. Une procédure de validation, mise en place conjointement avec la paierie, permet de visualiser et de contrôler les fiches marchés avant l'acquittement du flux dans le logiciel financier, et cela avant l'émission des mandats.

Également, le regroupement des bureaux financiers a permis l'harmonisation des procédures et une professionnalisation des agents : le délai global de mandatement s'est amélioré.

L'automatisation des bons de commande est en cours. L'objectif est de supprimer les redondances des données fournisseurs, marchés, catalogues... et de fluidifier les nombreuses demandes d'engagement vers les bureaux financiers. Ce projet permet d'assurer l'ensemble du processus de la validation par la signature du chef de service avant l'envoi du bon de commande au fournisseur.

La commande publique

En 2021, 243 consultations ont été lancées qui ont abouti à 399 marchés notifiés pour un montant de 90 915 074 € TTC.

La dématérialisation complète de la chaîne de transmission des marchés au contrôle de la légalité de l'Etat a été mise en œuvre. Dorénavant, grâce au logiciel dédié FAST, tous les marchés sont visés de manière sécurisée et quasi immédiate.

La gestion de la dette 2021

Les emprunts nouveaux 2021 s'élèvent à 115 M€ et se répartissent entre :

- Le Crédit Foncier : 50,9 M€
- La Caisse d'Épargne Côte d'Azur : 29,1 M€
- La Banque Postale : 20 M€
- ARKEA : 10 M€
- Le Crédit Coopératif : 5 M€

Partie
3

Le rapport financier

- Gestion budgétaire
- La structure du compte administratif 2021
- Trésorerie et dette
- Situation patrimoniale du Département



gestion budgétaire

I. GESTION BUDGETAIRE

1. LES POINTS MARQUANTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après une année 2020 marquée par deux événements majeurs, la crise sanitaire et économique provoquée par l'épidémie de Covid-19 et la catastrophe naturelle causée par la tempête Alex du 2 octobre 2020, le rebond de la croissance économique et des recettes de fonctionnement permet en 2021 le retour des fondamentaux financiers aux niveaux d'avant crise. Toutefois, l'année 2021 reste très fortement impactée par les travaux de reconstruction des vallées.

Ainsi, les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 270,2 M€, en hausse de 98,5 M€ par rapport à 2020.

Les recettes de fonctionnement, hors cessions de biens immobiliers, sont en hausse de 11 % par rapport à 2020 passant de 1 258,4 M€ à 1 396,2 M€.

Le marché immobilier ayant fortement rebondi, les droits de mutation ont atteint en 2021 un niveau record à 616,2 M€ entraînant une hausse de la contribution du Département au fonds globalisé de péréquation pour l'année 2022. Afin d'anticiper le financement de cette dépense, une provision de 30 M€ a été constituée.

Les dépenses de fonctionnement, hors provision, baissent de 5,4 % passant de 1 180 M€ en 2020 à 1 174,5 M€ en 2021.

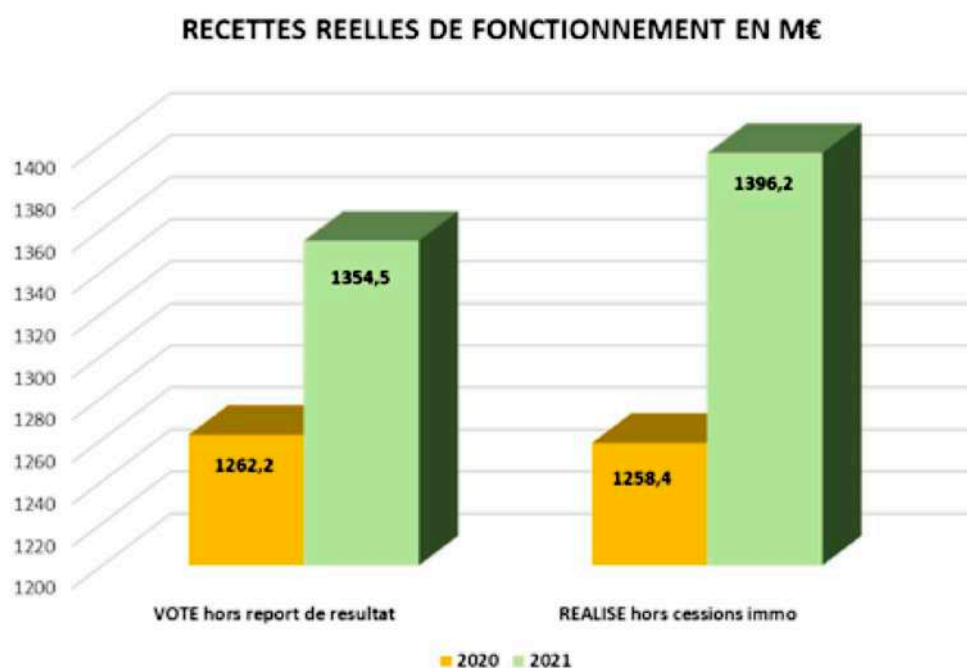
Enfin, pour faire face aux opérations de reconstruction suite à la tempête Alex, la collectivité a dû recourir à l'emprunt en augmentant ce dernier à 115 M€ en 2021, comme en 2020, alors qu'il se situait à 40 M€ en 2019. Ce niveau d'emprunt n'avait pas été atteint depuis la crise financière de 2008 et 2009.

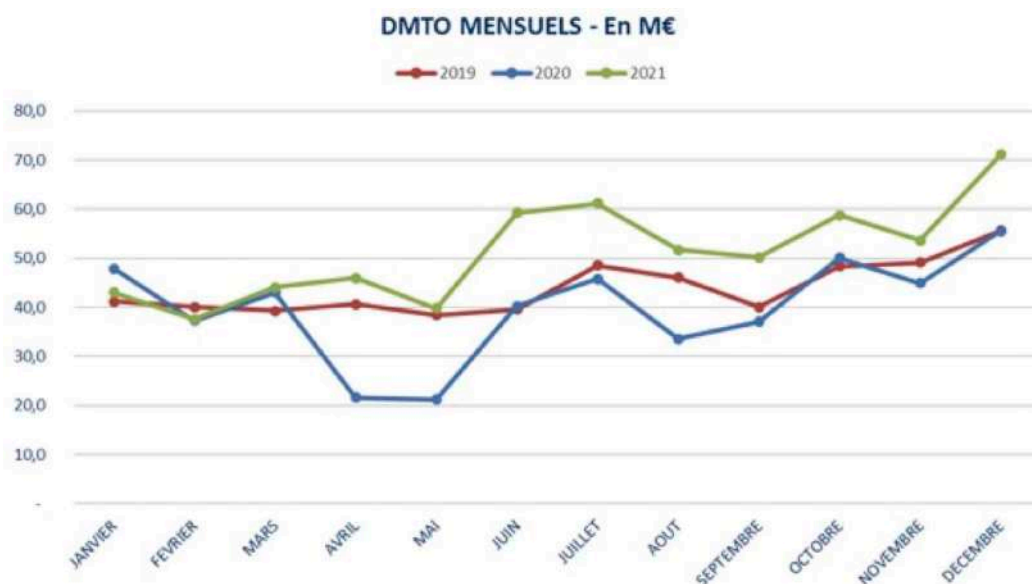
2. LE RÉTABLISSEMENT DES FONDAMENTAUX

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 11 % par rapport à 2020, soit +139 M€.

Alors que les droits de mutation à titre onéreux avaient été fortement impactés par l'épidémie de Covid-19 sur l'année 2020, un rebond des ventes a permis au Département d'augmenter ses DMTO de 137,8 M€.

Les recettes de droits de mutation atteignent 616,2 M€.

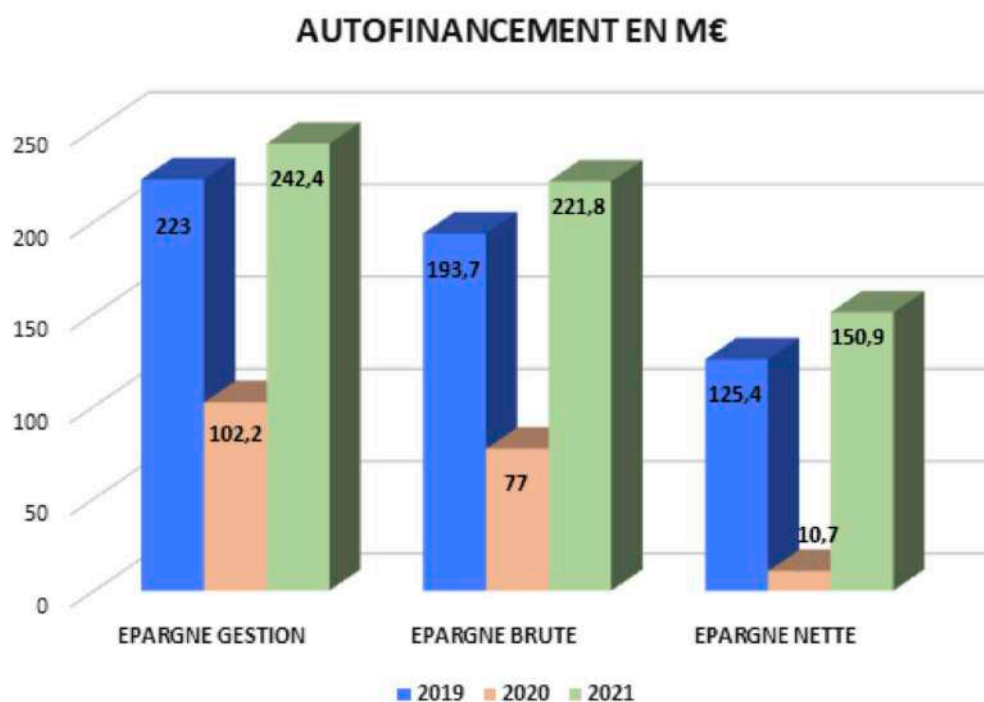




L'épidémie et la tempête Alex avaient dégradé le niveau d'épargne du Département en 2020.

En 2021, la hausse des recettes de fonctionnement et la stabilité des dépenses permettent l'augmentation de l'épargne.

L'épargne nette s'établit à 150,9 M€, soit une hausse de 140,2 M€ par rapport à 2020 (+25,5 M€ par rapport à 2019).



gestion budgétaire

3. LE RÉSULTAT CUMULÉ 2021

L'exercice 2021 fait apparaître un excédent cumulé pour la collectivité de 33 720 615,89 €.

Solde de la section d'investissement 2021 :	- 92 920 712,24 €
Résultat d'investissement reporté 2020 :	- 20 533 282,09 €
Résultat d'investissement reporté des budgets annexes dissous :	
- Port en gestion concédée	- 396 697,89 €
- Port de Villefranche-sur-Mer	- 75 465,14 €
Solde cumulé de la section d'investissement :	- 113 926 157,36 €
Solde de la section fonctionnement 2021 :	+ 112 916 352,22 €
Résultat de fonctionnement reporté 2020 :	+ 34 012 276,47 €
Résultat de fonctionnement reporté des budgets annexes dissous :	
- Port en gestion concédée	423 041,06 €
- Port de Villefranche-sur-Mer	295 103,50 €
Solde cumulé de fonctionnement :	+ 147 646 773,25 €

Suite à la dissolution des budgets annexes des ports en gestion concédée et du port de Villefranche-sur-Mer, il convient de reprendre les résultats dans le budget principal.



la structure du compte administratif 2021

II. LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

1. LES MOUVEMENTS RÉELS ET D'ORDRE

La répartition entre les dépenses réelles et d'ordre se compose de la manière suivante :

- Les dépenses réelles et mixtes s'élèvent à 1 545 641 634,66 €.
- Les dépenses d'ordre à 98 105 552,68 €.

Ces dernières sont constituées en section de fonctionnement par les dotations aux amortissements et en section d'investissement par les subventions reçues, transférées au compte de résultat.

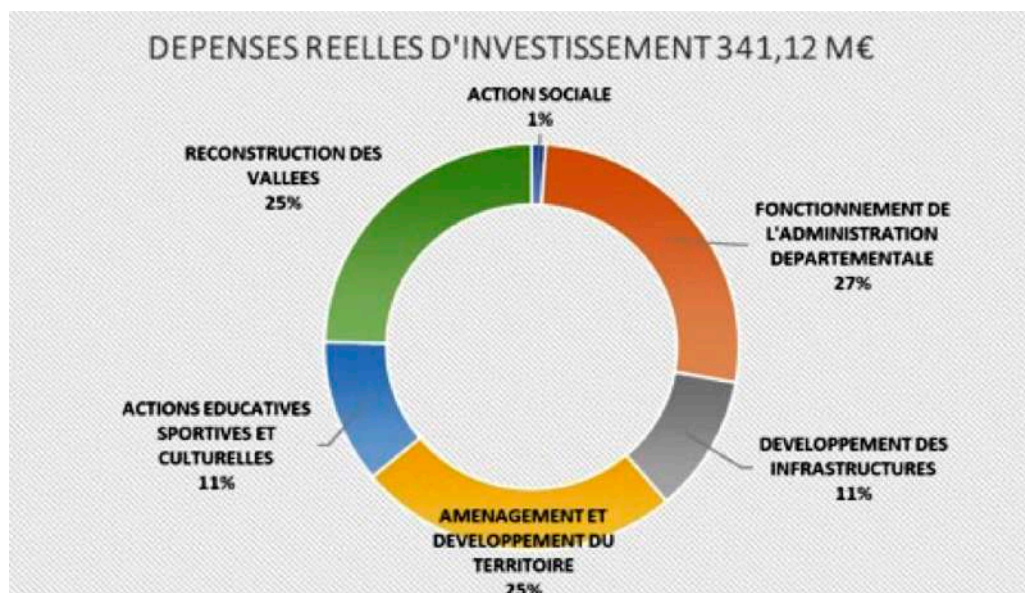
La répartition entre les recettes réelles et d'ordre s'établit de la façon suivante :

- Les recettes réelles et mixtes s'élèvent à 1 565 637 274,64 €.
- Les recettes d'ordre à 98 105 552,68 €.

2. LES DÉPENSES RÉELLES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 341 124 725,98 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement à 1 204 516 908,68 M€.

Les dépenses d'investissement représentent 22,1 % des dépenses réelles.



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 70,9 M€ contre 66,7 M€ en 2020.

L'année 2021 est principalement marquée par les travaux de reconstruction des vallées avec un montant de 83,9 M€ de dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement, hors dette, atteignent 270,2 M€ en 2021.

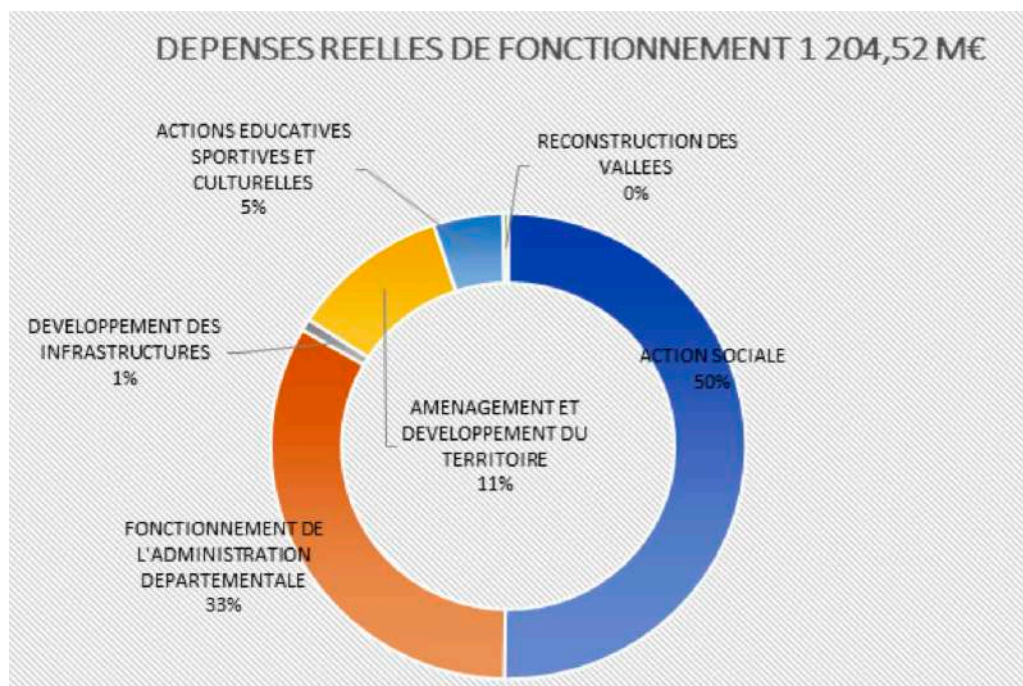
Les prévisions ont été réalisées à 77,2 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE EN M€



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement affichent 1 204,5 M€ soit 1 174,5 M€ hors provision contre 1 180 M€ en 2020.

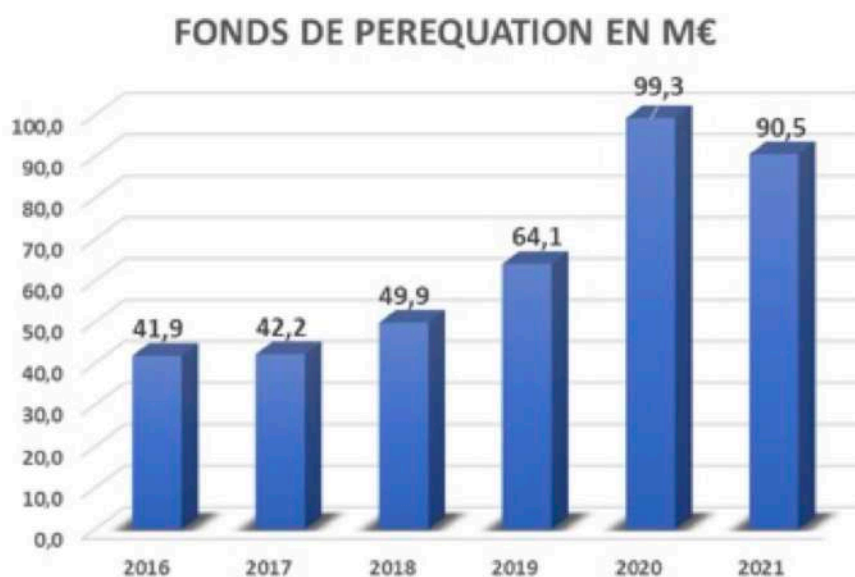


La baisse des DMTO en 2020 a engendré une baisse de la contribution du Département au fonds de péréquation en 2021. En effet il a été versé 90,5 M€, soit une baisse de 8,8 M€ par rapport à l'année 2020.

A contrario, le haut niveau d'encaissement des recettes de droits de mutation en 2021 va engendrer une hausse de la contribution du Département au fonds globalisé de péréquation pour l'année 2022 qui est estimée à 117 M€. Soit une augmentation de 26,5 M€

la structure du compte administratif 2021

Afin d'anticiper le financement de cette dépense, en forte augmentation en 2022, une provision de 30 M€ a été constituée en 2021. Conformément au principe de prudence, ce montant mis en réserve constitue comptablement une dépense de fonctionnement en 2021 et constituera une recette de fonctionnement lorsqu'elle sera reprise lors des exercices suivants.



Répartition des dépenses réelles par mission : 1 545,6 M€

(Investissement + fonctionnement)

La répartition des dépenses réelles de l'exercice 2021 selon l'architecture budgétaire du Département est la suivante :

Mission action sociale :

578,5 M€ se ventilant dans les politiques suivantes :

- Politique aide aux personnes âgées : 152,8 M€
- Politiques aide aux personnes handicapées : 132,3 M€
- Politique dispositif RSA : 165,7 M€
- Politique aide à l'enfance et à la famille : 122,5 M€
- Politique santé : 4,2 M€
- Politique FSL : 1 M€

Mission aménagement et développement du territoire : 209,1 M€

- Politique environnement : 17 M€
- Politique plan numérique « SMART Deal » : 4,8 M€
- Politique emploi, tourisme et attractivité de territoire : 7,1 M€
- Politique logement : 10,5 M€
- Politique sécurité : 89,4 M€
- Politique solidarité territoriale : 78,5 M€
- Politique transports et déplacements : 1,8 M€

Mission développement des infrastructures : 46,7 M€

Mission actions éducatives, sportives et culturelles : 93,3 M€

- Politique éducation : 60,1 M€
- Politique culture : 19,6 M€
- Politique enseignement supérieur : 2,3 M€
- Politique sports et jeunesse : 11,3 M€

Mission fonctionnement de l'administration : 469,4 M€

- Politique ressources humaines : 185,2 M€
- Politique gestion financière : 236,5 M€
- Politique moyens généraux : 27,7 M€
- Politique entretien et travaux dans les bâtiments : 20 M€

Mission Métropole : 60,8 M€

Mission reconstruction des vallées : 87,8 M€

- Politique travaux d'infrastructures : 67,7 M€
- Politique aménagement et protection contre les inondations : 11,2 M€
- Politique bâtiments : 1,2 M€
- Politique solidarité territoriale : 5,6 M€
- Politique solidarités humaines : 2,1 M€

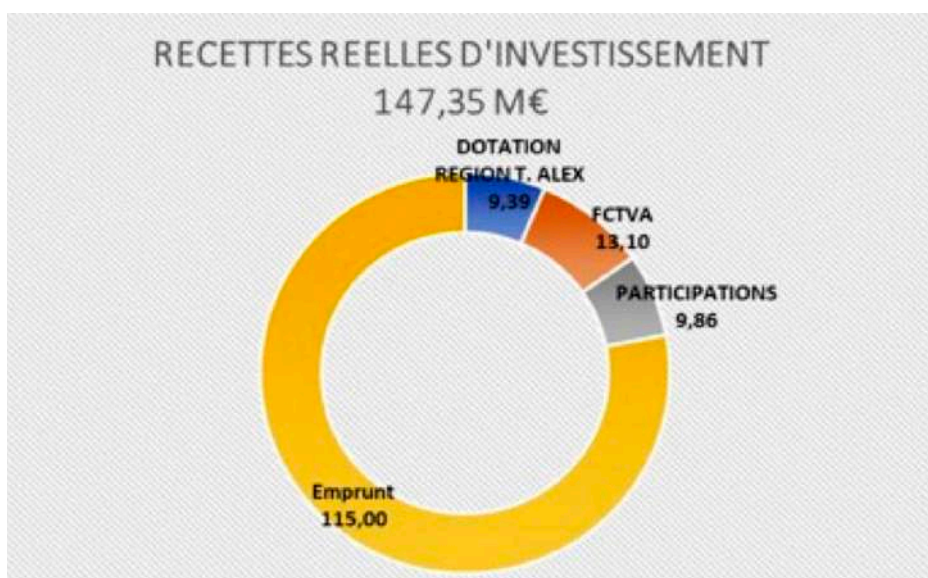
3. LES RECETTES RÉELLES

Hors affectation du résultat 2020, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 147,3 M€.

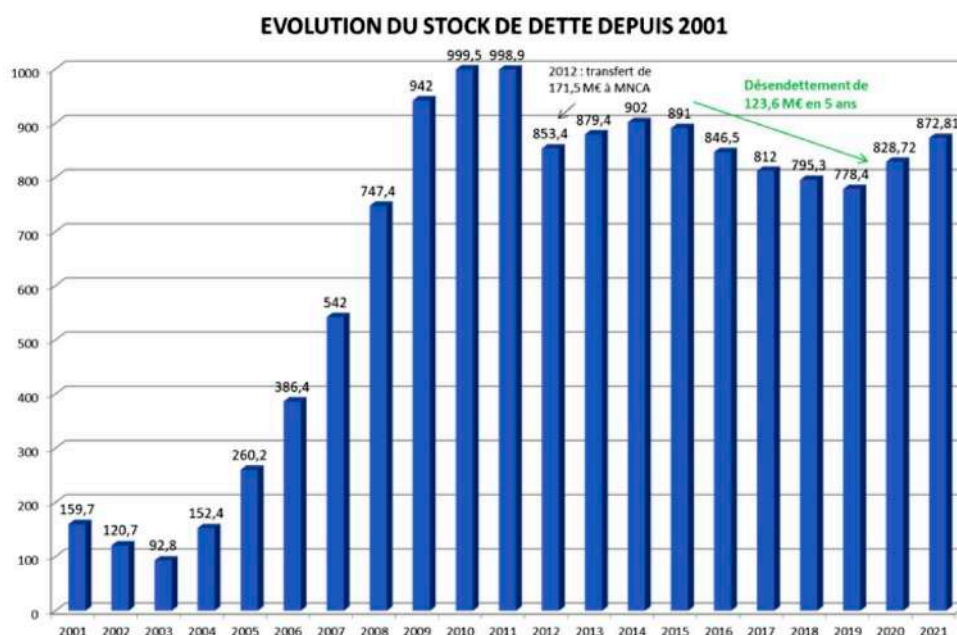
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 397,8 M€ et représentent 89,3 % des recettes réelles totales.

Répartition des recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement atteignent 147,3 M€ en 2021 :

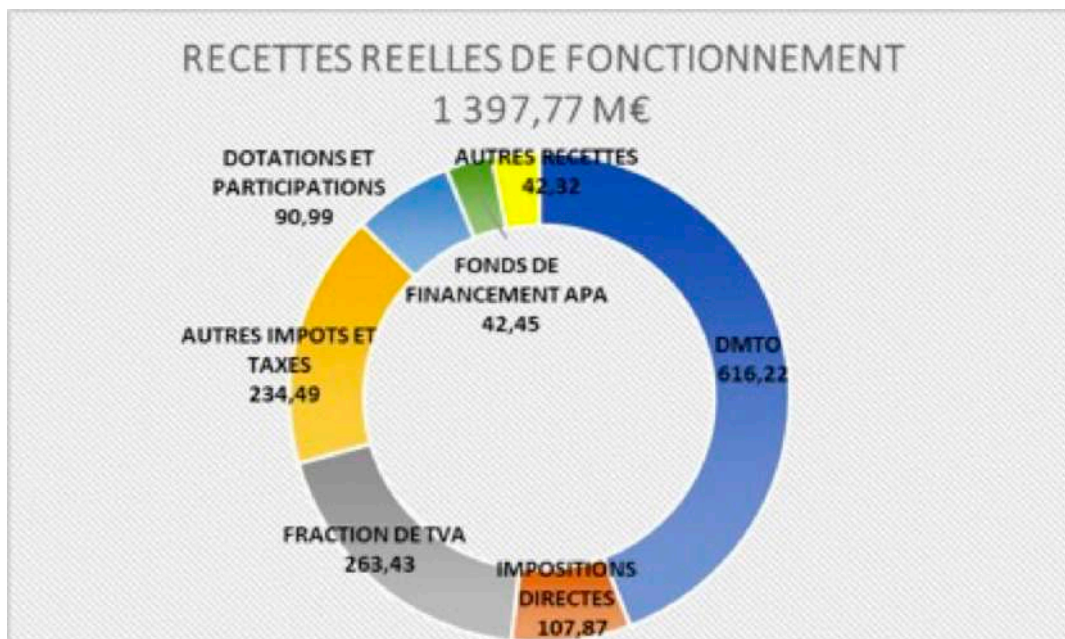


Pour faire face aux opérations de reconstruction suite à la tempête Alex, la collectivité a dû recourir à l'emprunt en augmentant ce dernier à 115 M€ en 2021, comme en 2020, alors qu'il se situait à 40 M€ en 2019. Ce niveau d'emprunt n'avait pas été atteint depuis la crise financière de 2008 et 2009.



la structure du compte administratif 2021

Répartition des recettes réelles de fonctionnement : 1 397,8 M€



Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 11,2 %, par rapport à 2020, et de 7,5 % par rapport à 2019.

La plus importante hausse concerne les DMTO, avec une augmentation 28,8 %, soit +137,8 M€.

Également la fraction de TVA perçue en 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, s'élève à 263,4 M€, soit une hausse de 11 % par rapport au montant perçu en 2020.

La fiscalité directe locale dans son ensemble ne représente plus que 8 % sur l'ensemble des recettes, alors qu'elle pesait 28 % en 2020 avec la TFPB. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a commencé à être impactée par la crise économique de 2020 avec une baisse de 6,9 % en 2021.

La dotation globale de fonctionnement est encore en baisse avec -4,5 % en 2 ans.

PRESENTATION GENERALE

**A - SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)
(en €)**

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Equipements départementaux	170 522 874,15		
Equipements non départementaux	170 601 851,83		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	341 124 725,98	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	167 885 117,82
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT DEPENSES REELLES - RECETTES REELLES =			173 239 608,16
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations d'ordre	10 403 226,52	Opérations d'ordre	90 722 122,44
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	10 403 226,52	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	90 722 122,44
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE SOLDE DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (précédé du signe - si négatif) =			+80 318 895,92
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	351 527 952,50	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	258 607 240,26
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE N-1 (Pour information, non exécuté)			
D001	- 20 533 282,09	R001	
AFFECTATION DE N-1			
C/1068			20 533 282,09
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	372 061 234,59	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	258 607 240,26

**B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)
(en €)**

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Dépenses de gestion des services	1 204 516 908,68	Recettes de gestion des services	1 397 752 156,82
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	1 204 516 908,68	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	1 397 752 156,82
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations d'ordre	87 702 326,16	Opérations d'ordre	7 383 430,24
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	87 702 326,16	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	7 383 430,24
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (solde des opérations d'ordre de section = (précédé du signe - si négatif)			-80 318 895,92
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 292 219 234,84	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 405 135 587,06
RESULTAT REPORTE DE N-1 (Pour info, non exécuté)			
D002		R002	34 012 276,47
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 292 219 234,84	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 439 147 863,53

la structure du compte administratif 2021

ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE

L'article R 2313-1 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios.

La série se référant au compte administratif 2021 est reproduite ci-dessous :

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1108,90 €
2 - Produit des contributions directes / Population (Foncier bâti + C.V.A.E. + I.F.E.R.)	307,48 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1286,80 €
4 - Dépenses d'équipement brut / Population	159,23 €
5 - Encours de la dette / Population	803,53 €
6 - Dotation globale de fonctionnement / Population	35,27 €
7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	17,30 %
8 - Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement annuel dette capital / Recettes réelles fonctionnement	91,20 %
9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	12,40 %
10 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	62,40 %

Département des Alpes-Maritimes : 1 086 219 habitants (population INSEE)



trésorerie et dette

III. TRÉSORERIE ET DETTE

La dette globale du Département se compose de sa dette propre et des engagements hors bilan donnés par la collectivité à d'autres structures (emprunts garantis).

1. LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

La crise financière de la fin des années 2000 a instauré une nouvelle donne en ce qui concerne la gestion de la trésorerie des collectivités locales.

Auparavant, grâce à la souplesse des instruments financiers proposés par les établissements bancaires, le Département gérait en « trésorerie zéro », les volumes mobilisés correspondant exactement aux besoins. Le solde de trésorerie était ainsi tout au long de l'exercice maintenu à zéro, l'ajustement avec les crédits long terme s'effectuait de manière précise en fin d'année.

La crise financière a eu pour conséquence l'explosion du niveau des marges et des montants prêtés plus faibles. Par ailleurs, les banques ont proposé moins d'emprunts à capital renouvelable (« revolving »). Cette situation nouvelle a rendu difficile une gestion en « trésorerie zéro ».

Depuis 3 ans, une nette amélioration sur les conditions financières offertes en termes de marges a été constatée. Le nombre d'établissements proposant des crédits de trésorerie a tendance à augmenter et l'utilisation de ces lignes est redevenue peu onéreuse.

En 2021, une ligne de 30 M€ souscrite auprès de La Banque postale a été mise en place à un taux de 0 %. Les frais d'utilisation (commissions) pour 2021 s'élèvent à 20 555,56 €. Cette ligne permet de suppléer aux éventuelles ruptures momentanées de trésorerie.

2. LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE

2.1. Historique de l'évolution de l'encours de dette

La baisse historique des taux d'intérêts amorcée au milieu des années 1990 a permis au Département d'entamer un programme d'aménagement de sa dette dès 1994, qui s'est poursuivi par un désendettement massif entre 1997 et 2004. Retrouvant ainsi des marges de manœuvre, la collectivité a pu recourir de nouveau à l'emprunt à partir de 2004, pour financer ses programmes d'investissements.

Une période d'endettement lié à l'effort d'investissement...

L'endettement a ainsi progressé depuis 2005. Toutefois le niveau de dette doit être mis en perspective avec l'évolution du budget départemental durant cette période. Le Département a pratiquement doublé le montant de son budget entre 1998 et 2010, passant de 707,7 M€ à 1 319 M€.

... à laquelle fait suite une période de stabilisation.

Depuis 2010, le Département a entamé une période de stabilisation de son endettement, avec un net ralentissement du recours à l'emprunt. De 2012 à 2014, le montant d'emprunts nouveaux a été stabilisé autour de 80 M€.

En 2015, le volume mobilisé a été limité à 50 M€, ce qui a permis d'entamer une phase de désendettement (- 11 M€ au titre de l'exercice).

A partir de 2016, ce désendettement s'est accentué compte tenu :

- d'un volume d'emprunt nouveau limité à 40 M€ en 2016, 30 M€ en 2017, 50 M€ en 2018 et 40 M€ en 2019 auxquels s'ajoutent 10,8 M€ d'indemnité de remboursement anticipé recapitalisée ;
- du remboursement anticipé en 2016 de 3 emprunts comportant des marges élevées, pour 20,3 M€.

Sur 5 ans (2015-2019) le désendettement de la collectivité s'est élevé à plus de 124 M€.

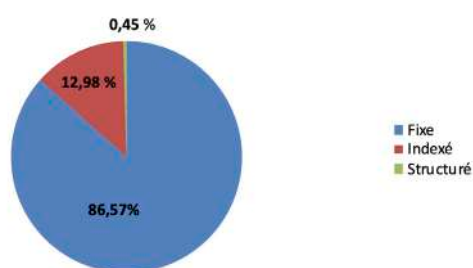
En 2021, comme en 2020, la collectivité a dû recourir à 115 M€ notamment pour financer les travaux de reconstruction suite aux intempéries causées par la tempête Alex. L'encours de dette a augmenté de 44,09 M€ en 2021.

2.2. Un encours majoritairement à taux fixe

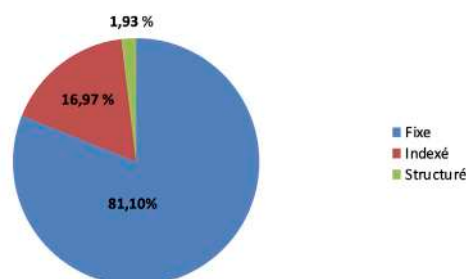
Ces dernières années, le niveau des taux est historiquement bas. Depuis 2016, cette situation s'est encore accentuée, le taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) ayant été ramené à 0,00 % depuis le 16 mars 2016.

En 2021, la part de taux fixe dans l'encours se conforte (de 81,10 % en 2020 à 86,57 % en 2021), elle était de 59,99 % en 2009. La part variable qui représentait 16,97 % en 2020 est de 12,98 % en 2021. Les emprunts structurés ne représentent plus que 0,45 % de l'encours contre 1,93 % en 2020.

STRUCTURE de l'ENCOURS au 31/12/2021



STRUCTURE de l'ENCOURS au 31/12/2020



2.3. Le classement des emprunts selon la charte Gissler

Chaque emprunt réalisé par les collectivités locales est désormais classé selon une échelle de risque de 1 à 6 défini au sein de la charte Gissler.

Le classement de l'encours du Département selon cette charte fait apparaître un pourcentage de 98,38 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple.	106 contrats					
	98,38 %					
	858 636 146,05 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 contrat					
	1,17 %					
	10 253 338,27 €					
(C) Option d'échange (swaption)	1 contrat					
	0,45%					
	3 920 700,00 €					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						
TOTAL	108 contrats					
	100 %					
	872 810 184,32 €					
Encours de la DETTE au 31/12/2021	872 810 184,32 €					

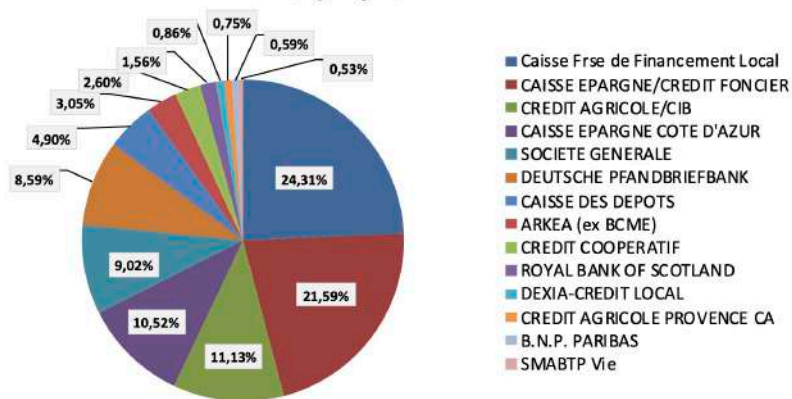
trésorerie et dette

REPARTITION de l'ENCOURS de DETTE par PRETEUR au 31/12/2021

2.4. La répartition entre prêteurs

Deux établissements ont une part prépondérante dans l'encours de la collectivité :

- la Caisse française de financement local (24,31 %) qui a repris l'essentiel de l'encours DEXIA et qui reprend les contrats de La Banque postale après signature pour la gestion courante de leurs emprunts,
- le pool Caisse d'épargne Côte d'Azur/Crédit foncier dont les financements sont conjoints et qui totalisent 21,59 % de l'encours.



2.5. Le niveau des taux et les marges

Après l'explosion des marges bancaires en 2009 liée à la crise de liquidités, ces dernières se sont stabilisées entre 2011 et 2013 mais à des niveaux plus élevés que ceux proposés jusqu'en 2008.

L'année 2018 a confirmé la détente amorcée depuis 3 ans : les marges proposées par les établissements de crédit se sont fortement améliorées.

Le taux moyen de la dette du Département fin 2021 s'élève à 2,48 %.

2.6. L'évolution des annuités d'emprunts

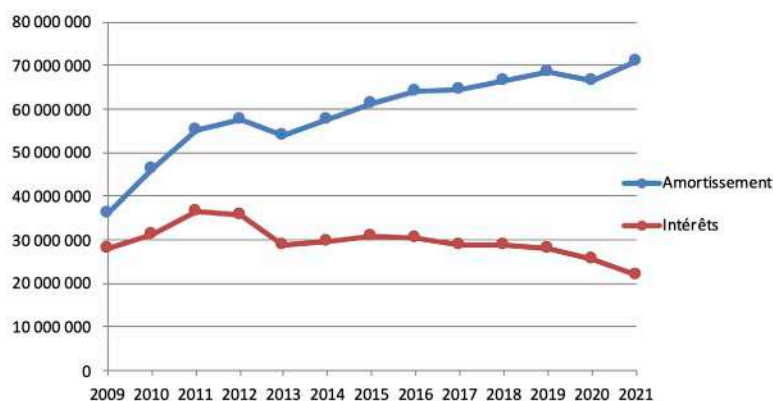
Les frais financiers (intérêts) payés sur les emprunts s'élèvent à 21,8 M€ en 2021 contre 25,7 M€ en 2020. Cette baisse est due à des niveaux de taux sur la partie révisable extrêmement bas, voire négatifs.

De plus, les nouveaux emprunts à taux fixes ont été majoritairement conclus depuis 2016 sur des niveaux de taux compris entre 0,63 % et 2,04 % (marge comprise).

Par ailleurs, 20,3 M€ ont été remboursés par anticipation en 2016 et ne produisent plus d'intérêts.

Le coût de la dette pour la collectivité en 2021 représente 6 % de l'ensemble des dépenses réelles.

EVOLUTION des ANNUITES d'EMPRUNTS



2.7. Le recours à l'emprunt ces 10 dernières années

L'accroissement du recours à l'emprunt a permis le financement de programmes d'investissement importants qui se sont élevés à 2,9 milliards d'euros entre 2004 et 2012, en complément de l'autofinancement propre de la collectivité.

Depuis 2012, l'encours nouveau s'est stabilisé jusqu'en 2014 autour de 80 M€ par an. Entre 2015 et 2019, la tendance a été à une forte diminution du volume mobilisé compris selon les années entre 30 M€ et 50 M€. En 2020 ainsi qu'en 2021, il est passé à 115 M€ suite à la tempête Alex.

La dette mobilisée en 2021 finance 42,56 % des investissements de l'exercice.

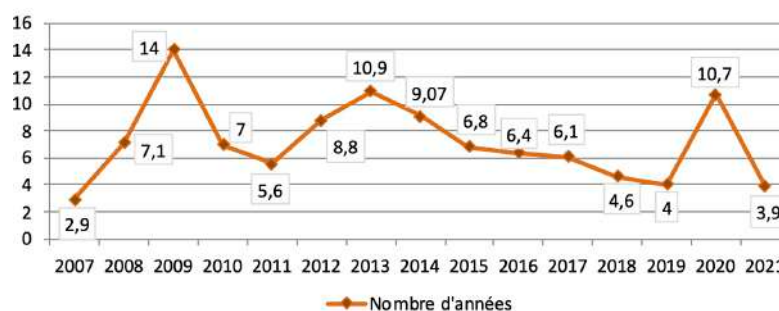
Année	Montant (en €)
2012	83 400 000
2013	80 000 000
2014	80 000 000
2015	50 000 000
2016	40 000 000
2017	30 000 000
2018	50 000 000
2019	40 000 000 (1)
2020	115 000 000 (2)
2021	115 000 000

(1) + 10,8 M€ d'Indemnité de Remboursement Anticipé recapitalisée
(2) + 1,984 M€ d'Indemnité Compensatrice Dérogatoire recapitalisée

2.8. Les ratios d'endettement

- La dette par habitant : au 31 décembre 2021, la dette départementale représente 805,69 € par habitant.
- Le taux d'endettement (rapport entre la dette totale et les recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 62,44 % en 2021.
- La solvabilité du Département (durée mise par la collectivité pour rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée) s'établit à 3 années et 9 mois fin 2021.

Solvabilité du Département



3. LES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LA COLLECTIVITÉ : LA DETTE GARANTIE

3.1. Les principales notions de la garantie d'emprunt

a. Définition

La garantie d'emprunt est un engagement qui s'apparente au contrat de cautionnement issu du droit privé et retrace une relation entre le Département, l'établissement financier et l'emprunteur. Le Département s'engage à assumer la responsabilité de l'emprunteur si ce dernier ne s'acquitte pas des sommes dues au prêteur.

La garantie permet souvent au demandeur, soit d'obtenir un prêt, soit de négocier de meilleures conditions auprès d'un établissement bancaire.

Elle entre dans la catégorie des engagements hors bilan qui représentent une dette potentielle analysée comme une aide indirecte aux organismes bénéficiaires, personnes de droit privé ou de droit public.

b. Les règles d'encadrement de la garantie

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et au profit de structures juridiques multiples (organismes d'HLM, sociétés d'économie mixte, associations ...).

Des textes juridiques ont été adoptés pour protéger les finances des collectivités locales dont les lois n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, dite loi Galland, ainsi que le décret n°88-366 du 18 avril 1988. Toutes ces dispositions ont été reprises dans les articles du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3231-4 à L 3231-5.

Ces lois instaurent également trois ratios cumulatifs pour limiter les garanties uniquement aux personnes morales de droit privé avec certaines exceptions. Ainsi, toutes les opérations de construction, d'acquisition, d'amélioration de logements réalisées par un organisme d'HLM ou alors bénéficiant d'une subvention de l'État, de prêts aidés par l'État ou encore adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées ou bien à destination des personnes morales de droit public en sont exonérées.

Néanmoins, le Département soumet toutes les demandes de garanties d'emprunts à l'examen de ces ratios recalculés en début d'exercice budgétaire et suivis à chaque opération :

- **le ratio de partage du risque** est destiné à laisser au secteur bancaire une part des risques dont sa rémunération est la contrepartie. Plusieurs collectivités peuvent cumuler cette garantie sur un même emprunt. Par principe, la quotité susceptible d'être garantie par la collectivité est fixée à 50 % mais le taux peut être porté, dans certains cas, à 80 % pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 à L 300-4 du code de l'urbanisme.
- **le ratio du plafonnement** permet de limiter globalement les engagements de la collectivité. Il est établi par rapport aux recettes réelles de la section de fonctionnement du budget de la collectivité (plafond fixé à 50 %). Il détermine la capacité à garantir.
- **le ratio de division du risque** permet de se prémunir des conséquences de la défaillance d'un même bénéficiaire afin d'éviter des sinistres trop lourds à supporter par la collectivité. Ainsi, le montant des annuités garanties au profit d'un même bénéficiaire, au cours d'un exercice budgétaire donné, ne peut excéder 10 % de la capacité à garantir précédemment.

trésorerie et dette

c. Les mises en jeu

En cas de défaillance de l'emprunteur, la garantie est mise en jeu. La collectivité garante reste libre, au moment de l'appel en garantie, de choisir les modalités de paiement des sommes dues (paiement sous forme d'annuités ou paiement de la totalité du capital restant dû).

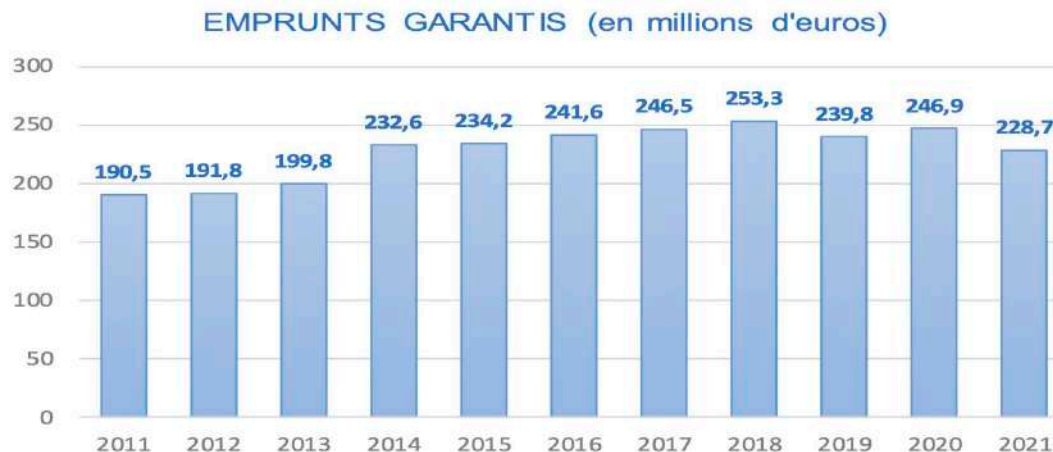
En 2021, le Département a vu sa garantie d'emprunt engagée à la suite du redressement judiciaire à l'encontre d'une société pour laquelle il s'était porté garant en 2015. Le Département s'est acquitté du versement du capital restant dû, auprès du Crédit coopératif, pour un montant total de 425 000 €.

3.2. Analyse des garanties d'emprunts accordées

a. L'encours garanti

L'encours désigne le montant total des prêts garantis par le Département et souscrits par les bénéficiaires. Ce montant fluctue en fonction des nouvelles garanties accordées et des points de départ des prêts, amortissements des prêts déjà garantis et des réaménagements opérés par les bénéficiaires.

	CA 2020	CA 2021	2020/2021 évolution en %
Encours garanti	246 899 973 €	228 742 417 €	-7,3%



L'encours garanti au 31 décembre 2021 s'élève à 228,7 M€ au profit de 45 organismes bénéficiaires. La dette garantie a baissé de 7,3 % par rapport à 2020, les emprunts en fin de vie étant plus nombreux que les nouveaux prêts garantis.

Pour sa part, l'annuité garantie au titre de 2021 est de 17,5 M€.

b. Les garanties d'emprunts accordées en 2021

	CA 2020	CA 2021	2020/2021 évolution en %
Total des garanties d'emprunts accordées	10 947 709 €	3 230 865 €	-70%
Aux organismes de logement social	5 667 544 €	3 230 865 €	-43%
Aux autres organismes	5 280 165 €	0 €	-100%

En 2021, trois nouvelles garanties ont été accordées contre sept en 2020.

	Opération	Banque	Durée en années	Montant garanti (en €)	Type des prêts
Grand Delta Habitat : 3 230 865 €					
	Acquisition 24 logements en VEFA – Résidence Terra Nova Tranche 1 – DRAP	CDC	40	108 000	PHB
	Acquisition 24 logements en VEFA – Résidence Terra Nova Tranche 2 - DRAP	CDC	40	183 897	CPLS
			40	165 130	PLAI
			60	115 567	PLAI
			40	98 302	foncier
			60	165 066	PLS
			40	434 053	PLS
			60	252 260	foncier
			20	108 000	PLUS PLUS foncier PHB
	Acquisition 20 logements en VEFA – Résidence Les jardins d'azur - CARROS	CDC	40	55 728	CPLS
			40	287 195	PLAI
			60	170 322	PLAI
			40	29 153	foncier
			60	50 895	PLS
			40	575 858	PLS
			60	341 439	foncier
			20	90 000	PLUS PLUS foncier PHB

Toutes les opérations sont garanties à 50 % par le Département et 50 % par les communes de Drap et Carros appelées en co-garantie.

c. La répartition par secteur d'activités

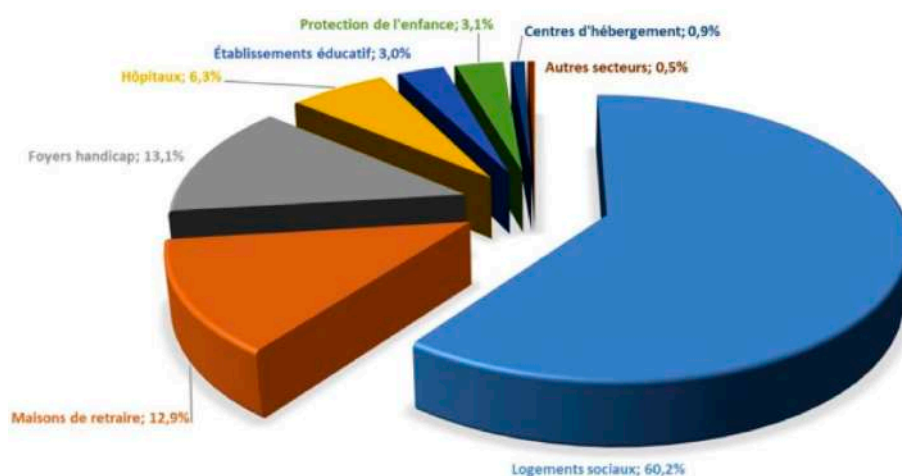
Huit secteurs d'activités se partagent l'encours. Le secteur lié à la protection de l'enfance est en hausse, cela est dû à une nouvelle méthode de comptabilisation intégrant désormais l'ensemble des structures de protection, d'hébergement et d'accompagnement des mineurs et de leurs familles.

	CA 2020	Part secteur /encours 2020	CA 2021	Part secteur /encours 2021	2020/2021 évolution en %
Logements sociaux	147 415 922 €	59,7%	137 790 172 €	60,2%	-6,5%
Maisons de retraite	34 507 027 €	14%	29 479 597 €	12,9%	-14,6%
Foyers personnes handicapées	31 666 100 €	12,8%	30 070 266 €	13,1%	-5 %
Hôpitaux	18 832 254 €	7,6%	14 477 854 €	6,3%	-23,1%
Établissements éducatifs	6 911 121 €	2,8%	6 672 619 €	3,0%	-3,5%
Protection de l'enfance	4 113 910 €	1,7%	7 147 887 €	3,1%	73,7%
Centres d'hébergement	2 308 706 €	1%	2 060 017 €	0,9%	-10,8%
Autres secteurs	1 144 933 €	0,5%	1 043 903 €	0,5%	-8,8%
Encours garanti	246 899 973€	100%	228 742 315€	100%	-7,4%

trésorerie et dette

Ces garanties concernent notamment les organismes de logements sociaux pour 137,8 M€ (60,2 %), des structures gérant des équipements sanitaires et sociaux comme les structures d'hébergement pour personnes handicapées pour 30,1 M€ (13,1 %), les maisons de retraite pour 29,5 M€ (12,9 %) et des installations et équipements hospitaliers pour 14,5 M€ (6,3 %).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS GARANTI AU 31/12/2021 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

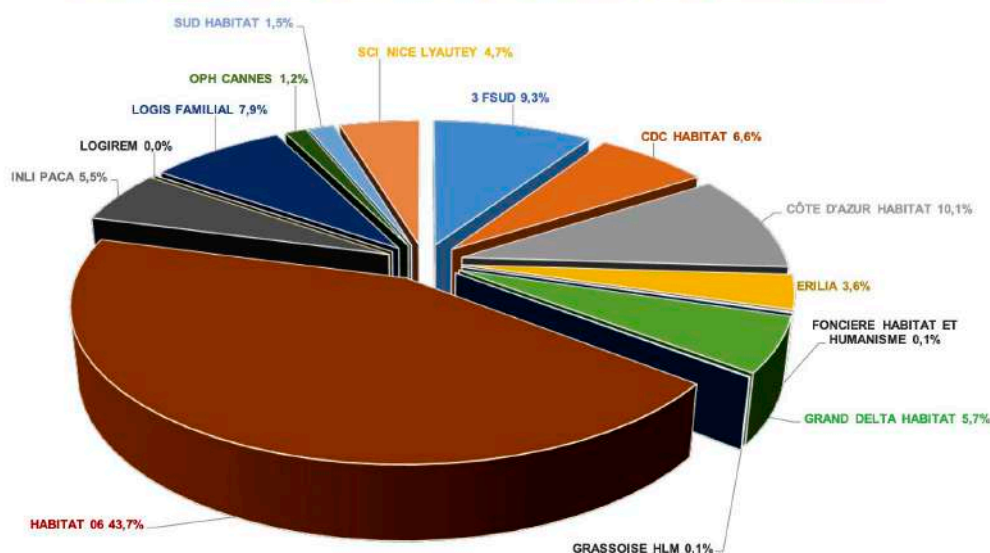


d. La répartition des bénéficiaires du logement social

Au 31 décembre 2021, l'encours garanti consacré au logement social de 137 790 172 € se répartit entre 14 bénéficiaires.

	CA 2020	Part secteur /encours 2020	CA 2021	Part secteur /encours 2021	2020/2021 évolution en %
HABITAT 06	60 333 042 €	41,0%	60 200 644 €	43,7%	-0,22%
CÔTE D'AZUR HABITAT	16 231 025 €	11,0%	13 883 951 €	10,1%	-14,46%
CDC HABITAT	14 336 038 €	9,7%	9 137 696 €	6,6%	-36,26%
3 FSUD	12 796 301 €	8,7%	12 806 799 €	9,3%	0,08%
LOGIS FAMILIAL	11 674 436 €	7,9%	10 896 358 €	7,9%	-6,66%
INLI PACA	7 799 967 €	5,3%	7 602 138 €	5,5%	-2,54%
SCI NICE LYAUTEY	6 669 480 €	4,5%	6 414 236 €	4,7%	-3,83%
GRAND DELTA HABITAT	6 361 405 €	4,3%	7 895 895 €	5,7%	24,12%
ERILIA	5 201 557 €	3,5%	4 915 862 €	3,6%	-5,49%
OPH CANNES	3 474 298 €	2,4%	1 719 181 €	1,2%	-50,52%
SUD HABITAT	2 142 873 €	1,5%	2 055 254 €	1,5%	-4,09%
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	153 984 €	0,1%	148 562 €	0,1%	-3,52%
GRASSOISE HLM	94 823 €	0,1%	90 060 €	0,1%	-5,02%
LOGIREM	36 217 €	0,0%	23 536 €	0,0%	-35,01%
Encours garanti	147 305 446 €	100%	137 790 172 €	100%	-6,46%

RÉPARTITION DE L'ENCOURS GARANTI AU 31/12/2021 PAR BÉNÉFICIAIRE LOGEMENT SOCIAL



Au sein des organismes de logement social, la majeure partie de l'encours garanti concerne Habitat 06 : 43,7 % soit 60 M€, suivi de Côte d'Azur Habitat : 10,1 % soit 13,8 M€.

Ces acteurs du logement social représentent près des deux tiers du volume total de l'encours annuel consacré au logement social.

3.3. Les prêteurs

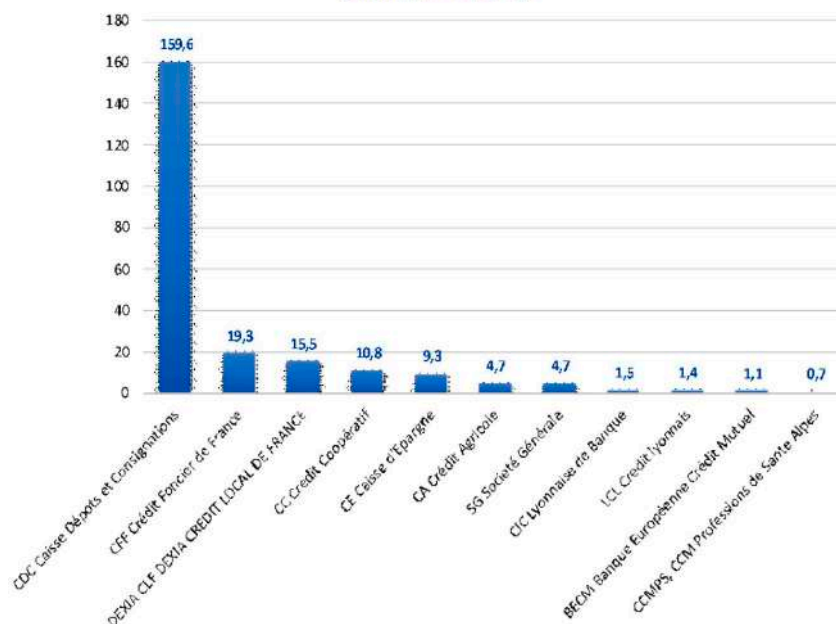
a. La répartition des garanties d'emprunts par prêteur

Les bénéficiaires de garanties d'emprunts ont un panel de financeurs large pour la réalisation de leurs opérations.

	CA 2020	Part prêteur/encours 2020	CA 2021	Part prêteur/encours 2021	2020/2021 évolution en %
CDC Banque des Territoires	174 310 070 €	70,2%	159 621 920 €	69,8%	-8,43%
Crédit Foncier de France	20 072 210 €	8,2%	19 292 457 €	8,4%	-3,88%
Dexia	16 208 033 €	6,6%	15 505 822 €	6,8%	-4,33%
Crédit coopératif	11 233 757 €	4,7%	10 836 309 €	4,7%	-3,54%
Caisse d'épargne	9 738 765 €	3,9%	9 292 507 €	4,1%	-4,58%
Crédit agricole	5 142 670 €	2,1%	4 748 875 €	2,1%	-7,66%
Société générale	4 846 110 €	2%	4 686 811 €	2,0%	-3,29%
CIC	1 680 555 €	0,8%	1 527 778 €	0,7%	-9,09%
Crédit lyonnais	1 633 333 €	0,7%	1 433 333 €	0,6%	-12,24%
BECM	1 255 023 €	0,5%	1 129 939 €	0,5%	-9,97%
CCMP Santé Alpes	779 447€	0,3%	666 666 €	0,3%	-14,47%
Encours garanti	246 899 973 €	100%	228 742 417 €	100%	-7,35%

trésorerie et dette

RÉPARTITION DE L'ENCOURS GARANTI AU 31/12/2021 PAR PRÊTEUR
(en millions d'euros)



Le principal financeur est la Banque des territoires, une entité de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La Banque des territoires créée en 2018 est un acteur majeur dans le financement pour la construction de logements sociaux en France (580 000 personnes logées dans 260 000 logements sociaux en 2021).

b. Les types de prêts

Toutes les garanties accordées en 2021, pour un montant total de 3 230 865 €, sont des prêts indexés sur le livret A avec une marge variable.

Opérations	Banque	Montant garanti	Type de prêt
Acquisition 24 logements en VEFA – Résidence Terra Nova Tranche 1 - DRAP	CDC	108 000 €	Indexé Livret A
Acquisition 24 logements en VEFA – Résidence Terra Nova Tranche 2 - DRAP	CDC	1 522 275 €	Indexé Livret A
Acquisition 20 logements en VEFA – Résidence Les jardins d'azur - CARROS	CDC	1 600 590 €	Indexé Livret A

La Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires distribue à tout organisme HLM et sur tout le territoire des prêts à taux bas et à très long terme : quarante ans pour la construction et cinquante ans pour le foncier. C'est un système de financement du logement social à la fois original, peu coûteux et très sécurisé.

Ainsi, les emprunts, contractés par les organismes HLM en 2021, le sont tous auprès de la Caisse des Dépôts. Ils sont à taux variable, indexé sur le Livret A. Le taux de référence des prêts sur fonds d'épargne est égal au taux du Livret A majoré de 0,60 point.

3.4. Le potentiel de garantie

	2020	2021
Potentiel de garantie disponible pour l'année N+1	42,3 %	43,05 %

Parallèlement, le potentiel de garantie disponible détermine en partie la capacité résiduelle à garantir. Établi en vertu de la règle du plafonnement énoncée au paragraphe 3.1, il est recalculé chaque année en fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal du Département des Alpes-Maritimes et du montant des annuités prises en compte. Le potentiel disponible pour accorder de nouvelles garanties en 2021 était de 43,05 %.



Situation patrimoniale du Département

IV. SITUATION PATRIMONIALE DU DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021

Actif	Compte	Volume brut au 31/12/2021	Réalisations 2021	Intégrations / sorties 2021	Amortissements 2021	Net au 31/12/2021
(en €)						
Immobilisations Incorporelles						
Etudes	études /insertions	176 133 758,24	5 019 312,86	0,00	-407 180,00	180 745 891,10
subventions d'équipement	subventions équipement	781 531 535,36	88 814 585,48	0,00	-66 653 125,94	803 692 994,90
logiciels	logiciels	5 544 901,22	4 238 310,85	0,00	-2 519 632,28	7 263 579,79
Immobilisations corporelles						
	terrains	256 172 532,93	1 268 419,28	-105 239,00	-157 525,53	257 178 187,68
	bâtiments	415 044 856,32	1 786 550,00	-928 410,78	-4 963 436,00	410 939 559,54
	réseaux (dont voirie)	2 921 312 936,07	2 918 156,79	0,00	-2 492 501,15	2 921 738 591,71
	œuvres d'art	3 092 551,84	534 774,18	0,00	0,00	3 627 326,02
	bâtiments MAD	243 711 533,32	0,00	0,00	-2 637,00	243 708 896,32
	matériel /mobilier	47 794 288,30	10 730 429,81	-814 116,31	-8 093 782,27	49 616 819,53
	travaux en cours	882 341 512,54	142 904 437,85	0,00	0,00	1 025 245 950,39
	bâtiments affectés	14 453 000,00	0,00	0,00	0,00	14 453 000,00
	immob financières	32 757 959,29	-1 104 159,78	0,00	0,00	31 653 799,51
Total actif		5 779 891 365,43	257 110 817,32	-1 847 766,09	-85 289 820,17	5 949 864 596,49

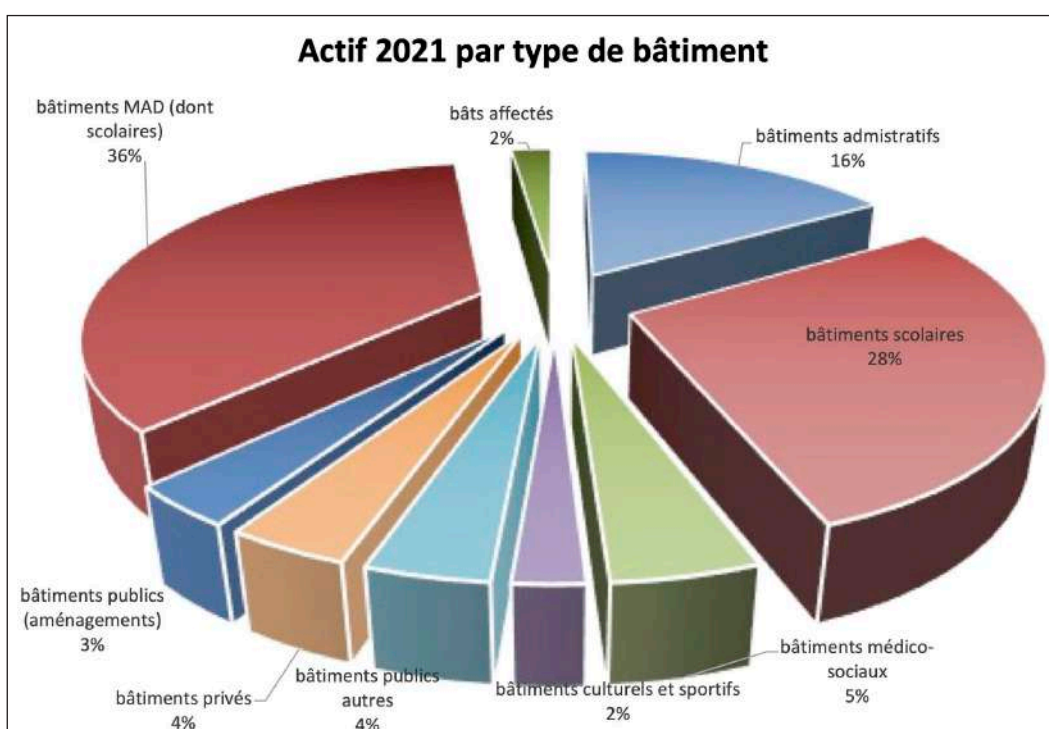
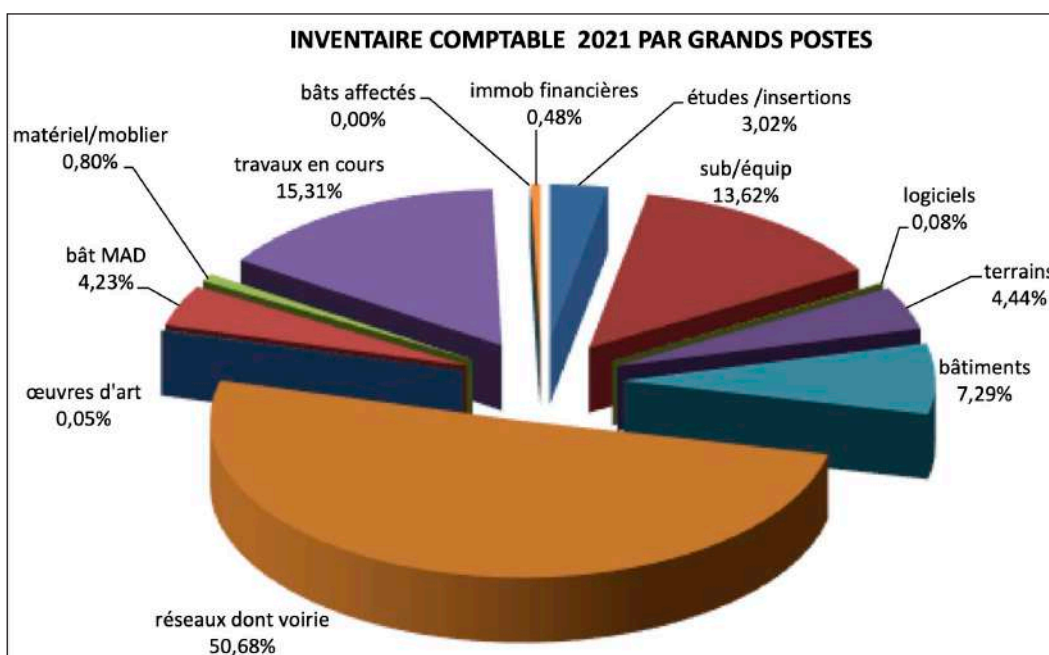
L'actif immobilisé du Département, fin 2021, s'élève à 5 949,8 M€ une fois déduits les amortissements réalisés en 2021 (85,29 M€) et les sorties d'actif consécutives à des ventes (1,85 M€).

Parmi les immobilisations corporelles, les trois composantes dominantes sont :

- les réseaux (essentiellement la voirie) qui constituent 50,68 % de l'actif et ne sont pas amortis ;
- les bâtiments représentent 11,52 % [dont 4,23 % reçus au titre de la mise à disposition (MAD)] ; les deux tiers sont constitués de bâtiments scolaires, construits ou transférés ;
- les terrains représentent 4,44 % de l'actif et incluent les parcs départementaux.

Au titre des immobilisations incorporelles, les subventions au profit d'autres acteurs publics ou privés représentent la part la plus importante (13,62 %).

Enfin, les immobilisations financières (prêts, avances et participations de la collectivité) ont un poids inférieur à 0,50 % de l'actif (0,48 %).





DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06

2021

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**